

ATLAS

de la biodiversité
communale



Document réalisé par le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie.

Coordination : Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie – Pierre-Emmanuel RECH

Ont participé à la rédaction de l'Atlas de biodiversité communale : Nathalie BENAT, Sylvain DEJEAN, Claire LAURENT, Claire LEMOUZY, Mathieu ORTH, Pierre-Emmanuel RECH, Aloïs ROUILLERE, Bruno SIRVEN

PARTENAIRES FINANCIERS :



NOVEMBRE 2023



ATLAS

de la biodiversité communale



ATLAS DE BIODIVERSITÉ COMMUNALE DE L'ISLE-JOURDAIN

Document réalisé en co-partenariat par Nathalie BENAT, Sylvain DEJEAN, Claire LAURENT, Claire LEMOUZY, Mathieu ORTH, Pierre-Emmanuel RECH, Aloïs ROUILLERE, Bruno SIRVEN

Direction du projet : Martine ROQUIGNY, première adjointe à l'environnement de la mairie de L'Isle-Jourdain.

Design et illustrations : © Stuki-san.com

Crédits Photos : @ADASEA32, @ABG, @Jérôme Segonds, @Aloïs Rouillere, @Pierre-Olivier Cochard, @Sophie Hurtes, @Benoît Guillon, @Paul Magni, @G.Riou, @David Perès, @CC Gascogne toulousaine, 123RF, google images CC BY SA, Mathieu Menand, Guillaume Sancery, inpn.mnhn.fr (Yoan Martin, Paul Rouveyrol, Jean-Christophe de Massary, Olivier Delzons, Émilie Vallez, Laurent Rouschmeyer, Hugues Tinguy, Philippe Gourdain, S. Wroza, Sébastien Filoche, J. Ichter, Rémy Poncet, Jean-Philippe Siblet, Julien Laignel, Eric Sansault).

Cartographies : CEN-Occitanie

Copyright 2024 - Copyright 2024 - Mairie de L'Isle-Jourdain - Place de l'Hôtel de Ville - BP 10044 - 32600 L'ISLE-JOURDAIN

REMERCIEMENTS

L'ensemble du travail réalisé dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale a bénéficié de l'expérience acquise par le Parc National des Pyrénées, qui a été l'un des précurseurs concernant la mise en œuvre des ABC dans l'ancienne région Midi-Pyrénées. C'est pourquoi nous tenons à leur adresser tous nos remerciements.

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE FRANCIS IDRAC	6
--	----------

LE MOT DE L'ADJOINTE À L'ENVIRONNEMENT : MARTINE ROQUIGNY	7
--	----------

REMERCIEMENTS	7
----------------------	----------

PARTIE 1

LE PROGRAMME ABC	8
Qu'est-ce que la biodiversité ?	8
Le lieu de vie des espèces	8
Pourquoi étudier la biodiversité ?	9
La biodiversité au cœur de nos vies	9
Pourquoi un A.B.C ?	9
Les partenaires techniques	10

PARTIE 2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE

12	12
Le territoire de L'Isle-Jourdain (CEN)	12
La politique communale en matière de développement durable	14
Biodiversité	14
Climat	14
Santé/ Bien-être/ Cadre de vie	15
Participation citoyenne	15

PARTIE 3

LA BIODIVERSITÉ DE L'ISLE-JOURDAIN

16	16
Les paysages de la Commune	16
La géologie et pédologie	16
Contexte paysager de la commune	17
Evolution récente des paysages (de 1950 à nos jours)	20
Les zonages et documents de planification	22
Les zones d'inventaires	22
Les milieux et les espèces	23
L'état des inventaires	23
Les sous-trames	24

LES MILIEUX BOISÉS

26	26
Habitats naturels représentatifs ou remarquables	27
Flore représentative ou remarquable	27
Faune représentative ou remarquable	28
ZOOM sur la Forêt de Bouconne	29
Intérêts patrimoniaux	30
Etat de conservation	30
Menaces	31
Principaux usages et activités humaines	31
Préconisations de gestion	31
Propositions d'actions	31

LES COURS D'EAU

32	32
Habitats naturels représentatifs ou remarquables	33
Flore représentative ou remarquable	34
Intérêts patrimoniaux	36
Etat de conservation	36
Menaces	36
Principaux usages et activités humaines	36
Préconisations de gestion	36
Propositions d'actions	37

LES ÉTANGS ET LACS

Habitats naturels représentatifs ou remarquables	39
Flore représentative ou remarquable	39
Faune représentative ou remarquable	39
Intérêts patrimoniaux	40
Etat de conservation	41
Menaces	41
Principaux usages et activités humaines	41
Préconisations de gestion	41
Propositions d'actions	41

LES MARES

Habitats naturels représentatifs ou remarquables	43
Faune représentative ou remarquable	43
Intérêts patrimoniaux	44
Etat de conservation	45
Menaces	45
Préconisations de gestion	45
Propositions d'actions	45

LES PRAIRIES, PELOUSES, ET LANDES

Habitats naturels représentatifs ou remarquables	47
Flore représentative ou remarquable	48
Faune représentative ou remarquable	49
Intérêts patrimoniaux	50
Etat de conservation	50
Préconisations de gestion	50
Propositions d'actions	50

LES CULTURES ET PLANTATIONS

Habitats et leur biodiversité	52
Flore représentative ou remarquable	53
Faune représentative ou remarquable	54
Intérêts patrimoniaux	55
Etat de conservation	55
Menaces	55
Principaux usages et activités humaines	55
Préconisations de gestion	55
Propositions d'actions	55

38

LES MILIEUX URBANISÉS

Habitats naturels représentatifs ou remarquables	57
Flore représentative ou remarquable	58
Faune représentative ou remarquable	58
Intérêts patrimoniaux	59
Etat de conservation	60
Menaces	60
Principaux usages et activités humaines	60
Préconisations de gestion	60
Propositions d'actions	60

LA ZONE HUMIDE

DE L'ISLE-JOURDAIN

Habitats représentatifs ou remarquables : les prairies et autres milieux ouverts humides	62
Flore représentative de la zone humide : La Jacinthe de Rome (Bellevia romana)	63
Faune représentative de la zone humide	64

42

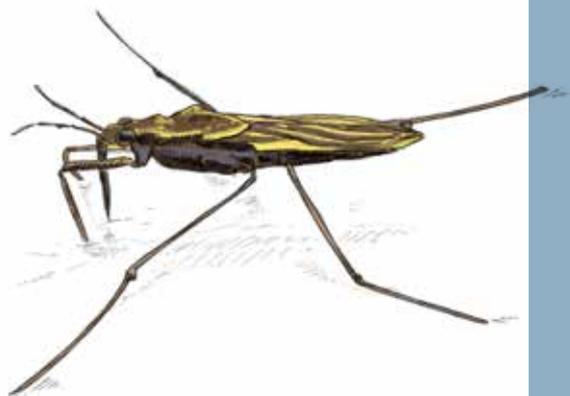
46

PARTIE 4

SYNTHESE

Principaux enjeux patrimoniaux	66
Les habitats ou milieux naturels	67
La Flore	68
La Faune	70
La faune forêt de bouconne	72
Synthèse des enjeux écologiques	73
Objectifs écologiques et propositions d'actions	76
Sous-trame des milieux boisés	76
des cours d'eau	76
des mares, étangs, et zones humides	77
des prairies, pelouses et landes	77
des cultures et plantations	78
des milieux urbanisés	79
Conclusion	81

66





LE MOT DU MAIRE FRANCIS IDRAC

L'Isle-Jourdain est à la frontière du Gers et de la Haute-Garonne. C'est une commune assez vaste avec une superficie de 7 500 hectares parcourue par la rivière Save et plusieurs ruisseaux comme le Noailles, l'Hesteil ou Lafitte.

La population avoisine 9 500 habitants en 2024 ; elle a connu une forte hausse ces quinze dernières années. La ville fait partie de la communauté de communes de la Gascogne toulousaine qui compte actuellement 17 200 habitants. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a fixé pour notre cité une évolution de la population de l'ordre de 1.6% par an pour ces prochaines années, soit une estimation de 11 000 habitants à l'horizon 2030.

Notre cité a su préserver sa qualité de vie avec un patrimoine architectural remarquable, une base de loisirs très fréquentée, une offre commerciale et conviviale très diversifiée en centre-ville comme dans les zones d'activités et une centaine d'associations sportives, culturelles ou sociales sur le territoire. Plusieurs zones d'activités ont été créées, ce qui permet à un lislois ou une lisloise sur trois de pouvoir travailler sur le territoire.

L'Isle-Jourdain a placé parmi ses priorités les questions écologiques et la protection de la biodiversité : l'éclairage public est éteint la nuit de 23 h à 6 h, les espaces verts sont entretenus en « zéro-phyto » et un nombre important d'arbres, de haies et de fruitiers sont plantés chaque année sur les espaces publics. La commune a mis en place des jardins de quartiers et le passeport pour fleurir pour permettre aux habitants de participer à la renaturation de la commune, les cours d'écoles sont en cours d'aménagement végétal. La ville participe aussi au concours des villes et villages fleuris et a déjà reçu plusieurs distinctions pour la qualité environnementale de ses espaces verts.

Un Atlas de la Biodiversité Communale a été finalisé et un Arrêté de Protection du Biotope a été promulgué sur la zone humide pour protéger une plante emblématique du territoire : la Jacinthe de Rome.

Durant les trois ans à venir, la commune va mettre en œuvre un plan de mobilité durable ainsi qu'un plan de végétalisation et de désimperméabilisation des espaces urbains pour favoriser les modes de déplacement doux et améliorer le cadre de vie des habitants.

La devise de la ville est « Accueillante et fidèle », souhaitons qu'elle le reste aussi à l'avenir pour la biodiversité.

Francis IDRAC



LE MOT DE L'ADJOINTE À L'ENVIRONNEMENT MARTINE ROQUIGNY

Vivre en harmonie avec l'intelligence du vivant

La nature est source d'innombrables services rendus aux êtres humains : nourriture, pollinisation des cultures, fertilisation des sols, production d'oxygène, amélioration de la qualité de l'air et de l'eau ; mais aussi des services d'épanouissement et de santé : cadre de vie agréable, lieux de sports et de loisirs. C'est de cette nature dont dépendent notre qualité de vie et notre faculté d'adaptation aux changements climatiques en cours.

Pourtant, en 2022, le constat est bien triste : 2/3 des populations de vertébrés et 3/4 des populations d'insectes ont déjà disparu dans le monde en moins de 40 ans. La biodiversité décline et disparaît sous l'effet de multiples facteurs comme la dégradation des milieux naturels, l'artificialisation des sols, la pollution, la surexploitation des ressources...

Le territoire communal est riche en milieux naturels abritant une biodiversité animale et végétale remarquable. 460 hectares de zone humide bordant la Save classés « Espaces Naturels Sensibles », 230 hectares de la forêt de Bouconne et deux « Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique » montrent l'importance du patrimoine vivant de la commune et les enjeux qu'il y a à le protéger.

Notre commune compte un grand nombre d'espèces rares comme la Jacinthe de Rome, la Véronique à écus, le Triton marbré, le Petit murin, la Cisticole des joncs et autres Grenouilles agiles qui sont les habitants discrets de notre territoire. C'est pourquoi la municipalité a décidé de s'engager dans un programme de recensement et de protection de ce patrimoine vivant dont un des aspects est « l'Atlas de la Biodiversité Communale », ce qui permettra une meilleure connaissance des richesses faunistiques et floristiques du territoire.

L'équipe municipale tient à remercier l'Office Français de la Biodiversité qui nous a soutenu dans cette démarche ainsi que les associations naturalistes qui y ont collaboré.

Protéger le patrimoine vivant est l'affaire de tous car la biodiversité est unique et irremplaçable.

Martine ROQUIGNY

PARTIE 1

LE PROGRAMME ABC

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE LE PROGRAMME «ABC» DE A À Z...

Qu'est-ce que la biodiversité

La biodiversité, contraction des mots «bio» (du grec βίος «vie») et «diversité» ou encore de «diversité biologique», est une notion apparue dans les années 1980 et qui désigne l'ensemble du monde vivant sous toutes ses formes.

La biodiversité, c'est le tissu vivant de notre planète. Cela recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, etc.) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie. Nous autres, humains, appartenons à une espèce – Homo sapiens – qui constitue l'un des fils de ce tissu.

La notion même de biodiversité est complexe, car elle comprend trois niveaux interdépendants :

- la diversité des milieux de vie à toutes les échelles : des océans, prairies, forêts... au contenu des cellules (pensons aux parasites qui peuvent y vivre) en passant par la mare au fond de son jardin ou les espaces végétalisés en ville ;
- la diversité des espèces (y compris l'espèce humaine) qui vivent dans ces milieux, qui sont en relation les unes avec les autres (prédation, coopération...) et avec leurs milieux de vie ;
- la diversité des individus au sein de chaque espèce : autrement dit, nous sommes tous différents ! Les scientifiques parlent de diversité génétique pour ce troisième niveau.

Étudier la biodiversité, c'est chercher à mieux comprendre les liens et les interactions qui existent dans le monde vivant.

LE LIEU DE VIE DES ESPÈCES

Toutes les espèces de faune, de flore ou de fonge possèdent des préférences ou des exigences dites écologiques qui les conduisent à utiliser un ou plusieurs endroits particuliers du territoire, selon leurs besoins. Par exemple, une chauve-souris comme le Petit rhinolophe pourra utiliser un grenier l'été pour mettre bas et élever son petit, chasser le long des lisières arborées et des prairies, puis hiberner dans une cave ou une grotte. Certaines espèces, dites ubiquistes, sont relativement peu exigeantes, et peuvent utiliser indifféremment des milieux très diversifiés. D'autres sont dites inféodées à certains milieux et ont impérativement besoin de ce milieu pour leur cycle de vie.

C'est pourquoi il est tout aussi fondamental de décrire les différentes espèces présentes dans un milieu, que le milieu lui-même. Ainsi, la diversité des « milieux de vie » sur une commune détermine la richesse des espèces qui la fréquenteront ou s'y développeront.

Concernant la flore, on parle d'habitats naturels. La notion d'habitat naturel s'applique généralement à une portion réduite de territoire (quelques mètres carrés parfois). La description et l'analyse des habitats naturels se font par l'étude très fine de la végétation qui se développe dans un environnement géologique, climatique, hydrologique,... et humain déterminé.

Dans le cadre du programme, le choix a été fait d'utiliser des trames paysagères comme support des prospections de terrain et de restitution des inventaires naturalistes. Ces trames ont été définies en regroupant les habitats naturels en grandes familles :

- **Les milieux boisés**
- **Les cours d'eau, mares et étangs**
- **Les prairies, «pelouses» et landes**
- **Cultures (et plantations)**
- **Les zones urbanisées**
- **Les zones humides**

Pourquoi étudier la biodiversité

LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DE NOS VIES

La biodiversité offre des biens irremplaçables et indispensables à notre quotidien : l'oxygène, la nourriture, les médicaments et de nombreuses matières premières (bois, fibres telles que laine, coton, chanvre...).

La biodiversité est aussi une bibliothèque de connaissances et d'innovations technologiques, comme le biomimétisme. Lorsqu'ils sont en bon état, les milieux naturels et les espèces nous rendent de nombreux services, par exemple :

- des animaux, en particulier des insectes, assurent la pollinisation d'une multitude de végétaux. Sans pollinisation, la plupart des fruits et légumes disparaîtraient des étagères ;
- des espèces, comme le ver de terre, contribuent à la fertilité des sols ;
- les végétaux, en particulier dans les milieux humides, contribuent à une épuration naturelle de l'eau en y puisant les éléments nécessaires à leur croissance ;
- les milieux humides atténuent l'intensité des crues et des inondations, favorisent les échanges avec la nappe phréatique, contribuent à lutter contre les effets du changement climatique... ;
- les milieux naturels et les espaces végétalisés dans les villes structurent nos paysages et améliorent notre cadre de vie, nous offrant autant de lieux pour se ressourcer, se promener, s'émerveiller...

**LA BIODIVERSITÉ
C'EST LA VIE !**

POURQUOI UN A.B.C ?

Notre environnement, notre cadre de vie, nos paysages, ont connu au cours du dernier centenaire des modifications très importantes : urbanisation croissante, construction d'infrastructures et de réseaux, évolution des pratiques agricoles ou forestières, évolution des modes de vie, etc. Ces changements impactent profondément les conditions de vie des espèces et les milieux naturels, au point que certains se raréfient voire disparaissent complètement. Part intégrante de cette biodiversité, l'Homme n'est pas épargné par ces évolutions.

La démarche Atlas de la Biodiversité Communale, ou ABC, a été engagée par l'État en 2010. Elle a pour objectif d'aider les communes volontaires à connaître, protéger et valoriser leur biodiversité. Autrement dit, pour une commune, développer son ABC c'est :

- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- mieux connaître la biodiversité sur le territoire et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.

Grâce à la labellisation « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » du Pays Portes de Gascogne et au financement du Ministère de l'Environnement, la Commune de L'Isle-Jourdain a pu initier cette démarche. Le lancement en 2017 de la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la Commune, en intégrant de nouvelles démarches liées à la biodiversité, constituait une opportunité importante pour articuler ce dispositif avec un Atlas de la Biodiversité Communale. Ainsi, l'ensemble des données issues des inventaires de l'A.B.C a pu être intégré à l'état initial de l'environnement et pris en compte dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) élaboré dans le cadre du P.L.U.

Ces données seront également disponibles pour les services compétents et contribueront de fait à l'amélioration des connaissances générales sur l'environnement.

Les partenaires techniques



La mise en œuvre de l'Atlas de la Biodiversité Communale de L'Isle-Jourdain s'appuie sur un réseau important de partenaires associatifs et de contributeurs bénévoles qui se sont grandement impliqués dans ce projet.

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie

(CEN Occitanie) est une association loi 1901 à but non lucratif créée en 1988, agréée par l'Etat et la Région, et qui a pour principale mission la préservation du patrimoine naturel en Occitanie. Ses actions s'inscrivent au travers de la maîtrise foncière et d'usage, la gestion et la mise en valeur de sites acquis ou maîtrisés, la réalisation d'inventaires et d'études scientifiques et techniques, la mise en place d'un réseau de compétences, le développement d'actions de sensibilisation, l'accompagnement des collectivités, ou encore la mise en œuvre d'actions de formation.



L'Association Botanique Gersoise

(ABG) vise à promouvoir la flore sauvage dans le département du GERS sous toutes ses formes : initiation et vulgarisation ouvertes au plus large public, partage des connaissances botaniques, mise en valeur et protection de la richesse botanique du département, inventaire de la flore gersoise, organisation de sorties, visites, expositions, etc., initiation à la photographie et l'iconographie de la flore.



Le CPIE Pays Gersois

(CPIE 32) est une association loi 1901 intervenant en faveur du développement durable sur le département au travers de missions d'information et de sensibilisation, d'accompagnement des acteurs du territoire, de préservation et de gestion du patrimoine naturel.



Le Groupe Ornithologique Gersois

(GOG) est une association loi 1901 intervenant pour la protection et l'étude des oiseaux sur le département en menant de nombreuses actions de connaissance et de suivi, mais également de préservation et de sensibilisation,



Nature en Occitanie

(NEO) est une association loi 1901 intervenant en faveur du développement durable sur le département et au niveau régional au travers de missions d'information et de sensibilisation, d'accompagnement des acteurs du territoire, de préservation et de gestion du patrimoine naturel.



L'ADASEA du GERS

Association de Développement, d'Aménagement et de Services en Environnement et en Agriculture du Gers, a pour objet de faire de l'environnement un objet de cohésion agricole et rurale, et de lien social et durable. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques territoriales dans les domaines de l'agriculture, de l'aménagement et de l'environnement, et accompagne les agriculteurs

dans la prise en compte de la biodiversité.



La Fédération du Gers des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

(FDAAPPMA) est une association loi 1901 qui fédère l'ensemble des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) sur le département du Gers. Ses missions sont la coordination des actions des AAPPMA à l'échelle du département, la mise en œuvre des actions de promotion du loisir pêche, la protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et surveillance du domaine piscicole départemental, la collecte de la Redevance Milieu Aquatique (RMA) et la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA).



La Fédération Départementale des Chasseurs du Gers

(FDC32) est une association reconnue au titre de la protection de l'environnement. Elle organise les formations à l'examen du permis de chasser, gère les modalités de validation annuelle des permis de chasser, prévient des dégâts agricoles occasionnés par le grand gibier, et assure leur indemnisation, participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique et à la gestion de la faune sauvage et de ses habitats, assure la promotion et la défense de la chasse, conduit des actions de formation, d'information, éducation et appui technique des gestionnaires des territoires et des chasseurs et élabore un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.



Le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

(CBNPMP) est un établissement public agréé par le ministère de l'Écologie. Il remplit des missions sur la connaissance de la flore et des habitats naturels, la conservation des éléments rares et menacés et le concours technique et scientifique auprès des pouvoirs publics. Il a également une mission d'information et de sensibilisation.



Arbre et Paysage 32

est une association dédiée à l'arbre, à la haie champêtre, et à l'agroforesterie. En tant qu'opérateur de terrain, elle conseille et accompagne les agriculteurs, les collectivités ou les particuliers qui désirent réaliser un aménagement : plantation, régénération naturelle, gestion de l'existant. Elle se consacre aussi à diverses missions d'ingénierie, de sensibilisation, de formation, de publication et de développement.

En plus de ces partenaires officiels qui ont travaillé sur les inventaires et les mesures de préconisation, la commune a été conseillée par plusieurs partenaires locaux. Il s'agit notamment de l'Office Français de la Biodiversité, l'Office National des Forêts, et du Syndicat Gestion rivière SAVE. Ces derniers ont participé aux différents COPILs et aux sorties natures.

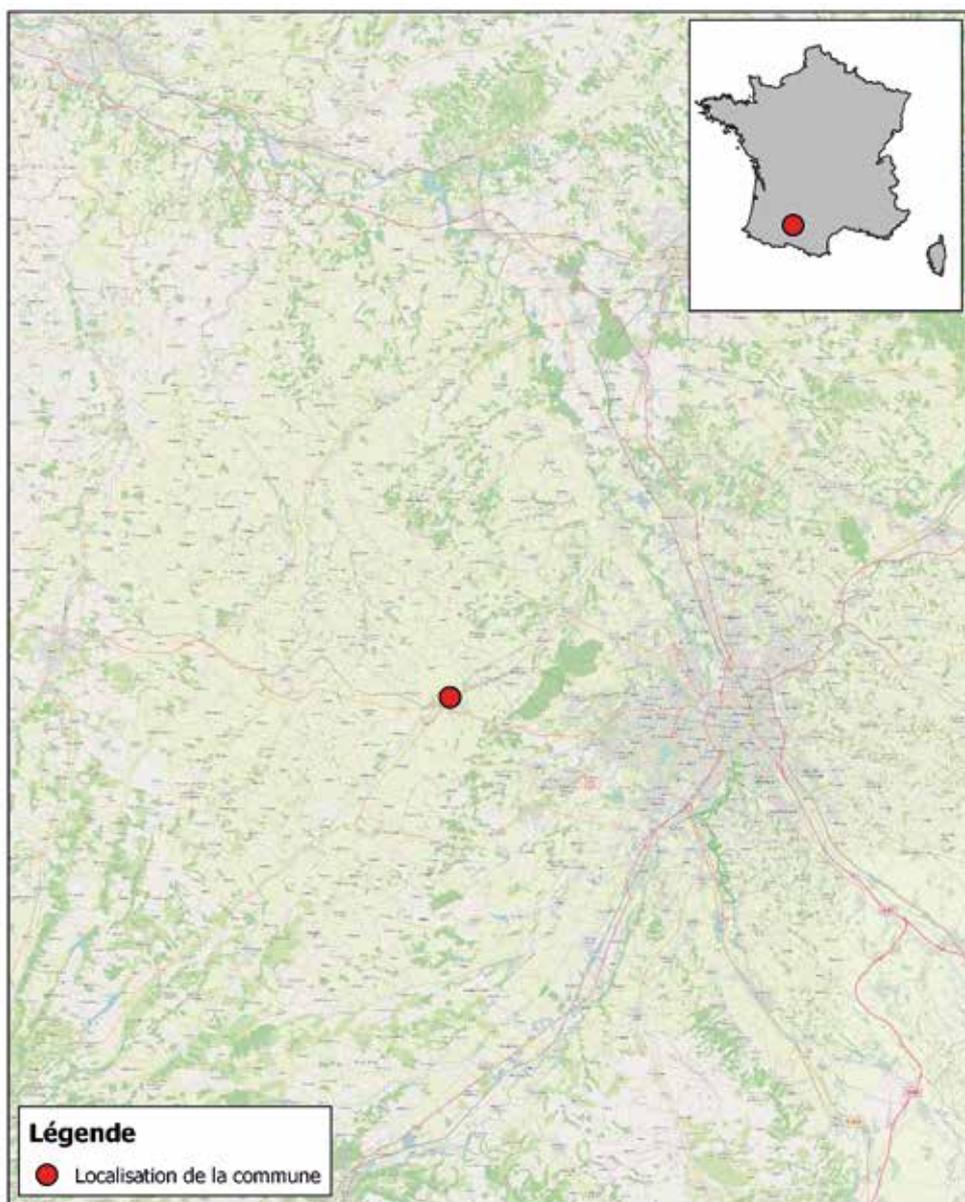
PARTIE 2

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE

Le territoire de L'Isle-Jourdain (CEN)

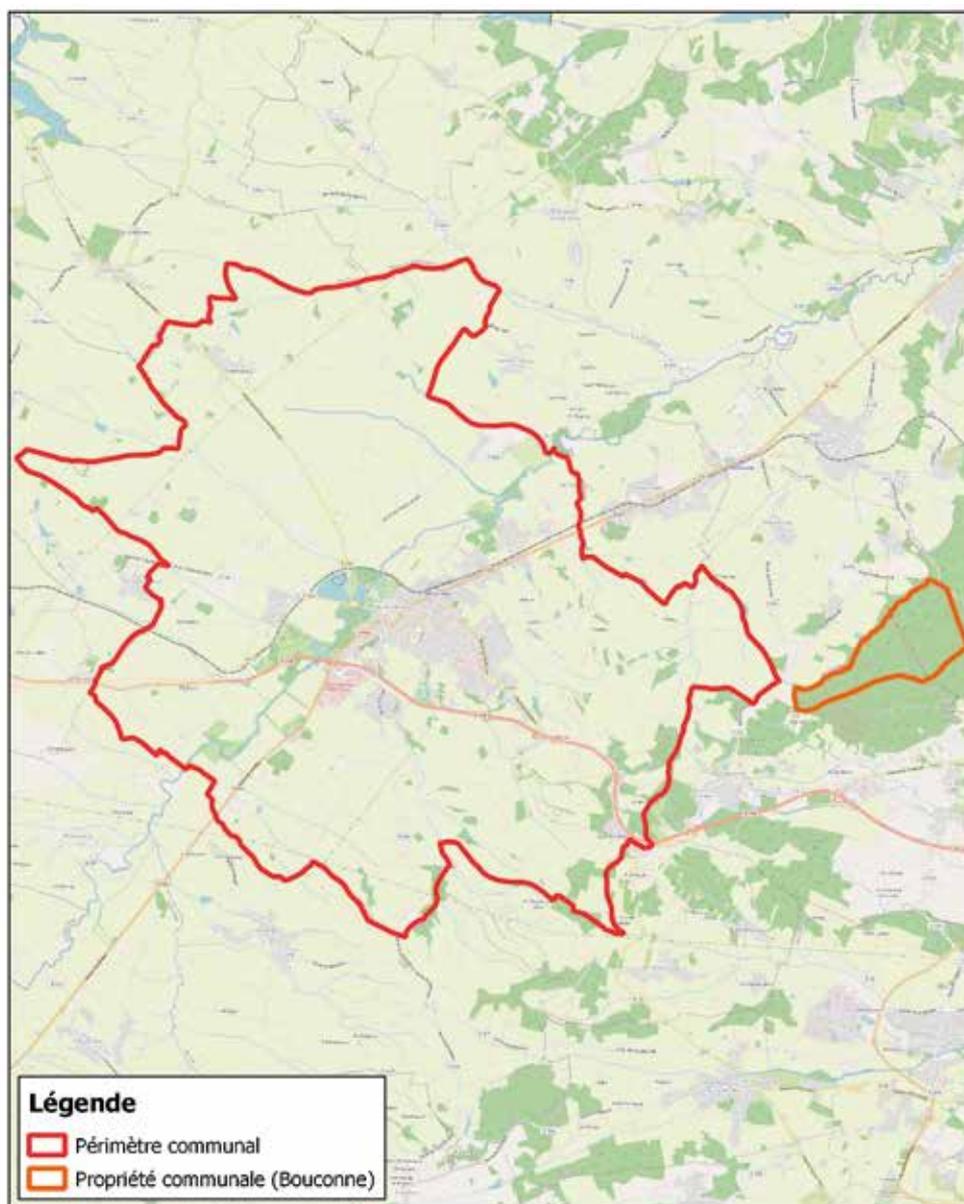
La commune de L'Isle-Jourdain est située dans le sud-ouest de la France, en région Occitanie, dans le département du Gers et le territoire du Savès Toulousain. La Commune de L'Isle-Jourdain est rattachée à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine et au PETR du Pays Portes de Gascogne.

Carte de localisation de la commune



Le territoire communal, d'une surface de 70,5 km², est traversé par les routes nationales N 224 et N 124. Une propriété communale en forêt de Bouconne est présente à l'Est de la commune.

Périmètre d'étude



La politique communale en matière de Développement Durable

POLITIQUE COMMUNALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La définition couramment admise du développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins » (Rapport Brundtland – 1987).

Dans cette optique, les villes sont des acteurs majeurs en matière de protection des milieux naturels et de la biodiversité ainsi que dans la lutte contre le changement climatique.

La politique de développement durable de L'ISLE-JOURDAIN se trouve au cœur du projet de la municipalité. Les orientations stratégiques pour répondre aux enjeux climatiques, environnementaux et à ceux de la protection de la biodiversité se traduisent selon des objectifs précis :

- Lutte contre le réchauffement climatique ;
- Préservation de la biodiversité, des milieux naturels, des ressources ;
- Amélioration du cadre de vie et du bien-être des habitants ;
- Incitation des acteurs locaux à participer à la vie publique et sensibilisation au développement durable ;
- Relocalisation de l'économie et du commerce de proximité.

Considérées comme prioritaires et transversales, les actions en faveur de l'environnement ont été déclinées de 2014 à 2023 dans de multiples domaines.

BIODIVERSITÉ

- Gestion des espaces naturels (rivière, zone humide et boisements) en collaboration avec des associations environnementales (ADASEA, ONF, Arbres et paysages 32, syndicat de rivière, office français de la biodiversité...);
- Gestion intégrale des espaces verts sans pesticide, plantation d'espèces locales économes en eau, renaturation d'espaces anthropisés ;
- Réalisation d'un atlas de la biodiversité communale et labellisation de la ville au programme régional « Territoire engagé pour la nature » ;
- Création du sentier ornithologique au lac, du sentier pédagogique de la Gavarre et des panneaux de la zone humide ;
- Arrêtés de protection de biotopes, réglementation et plan de gestion de la zone humide ;
- Développement de la trame verte avec plantation d'arbres, de haies, d'un verger communal et de fruitiers en ville ;
- Réduction des pollutions nocturnes avec l'extinction de l'éclairage public ;
- Sensibilisation des habitants par le biais de sorties nature pluriannuelles et du bulletin communal.

CLIMAT

- Plan de végétalisation pour rafraîchir la ville et plantation d'une centaine d'arbres par an en moyenne ;
- Rénovation thermique de bâtiments publics ;
- Maîtrise des consommations d'énergies sur tous les sites municipaux et développement des énergies renouvelables ;
- Création du pôle multimodal de la gare, développement de l'usage des transports collectifs (transport d'intérêt local) et des mobilités douces.

SANTÉ/ BIEN-ÊTRE/ CADRE DE VIE

- Végétalisation des écoles, de leurs abords (haies, mini-forêt, fruitiers) de la base de loisirs et des quartiers ;
- Obtention du label « Villes et villages fleuris » pour la qualité des réalisations ;
- Création d'une cuisine centrale pour les écoles avec approvisionnement local.

PARTICIPATION CITOYENNE

- Concertation citoyenne sur tous les grands dossiers (plan de circulation, renaturation de la ville, travaux de quartiers...);
- Construction des projets de végétalisation avec les usagers : élèves, enseignants, citoyens, associations ;
- Mise en place du passeport pour fleurir et création de jardins de quartiers avec les habitants ;
- Mise à disposition de sites et accompagnement des jardins collectifs ou associatifs...

Les quelques actions évoquées parmi le programme en cours montrent l'engagement de l'équipe municipale et des services de la ville dans la transition écologique.

De son côté, la communauté de communes de la Gascogne toulousaine a formalisé sa politique de développement durable par le biais de documents cadres importants :

- Elaboration d'un plan climat air énergie territorial (PCAET 2019-2024) pour la protection de l'environnement et le développement des énergies renouvelables ;
- Plan de mobilité durable pour favoriser les transports en communs et les modes doux ;
- PLUiH (Plan local d'urbanisme intercommunal et d'Habitat) qui fixe les critères d'un développement local maîtrisé et durable ;
- Au sein de ce PLUiH, la partie PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) programme le respect des paysages et la protection de la biodiversité sur tout le territoire. Notre ABC est indispensable pour conforter et pérenniser ces orientations et une réglementation pour les années à venir.

Ces documents, riches et ambitieux, fixent les orientations et la réglementation pour les années à venir.

La connaissance et la protection de la biodiversité constituent un enjeu considérable car il s'agit du patrimoine vivant dont dépend notre avenir et celui des générations futures. Chaque pas engagé dans ce sens, individuel ou collectif, contribuera à préserver notre territoire et le tissu vivant de notre planète dont nous faisons partie.

PARTIE 3

LA BIODIVERSITE DE L'ISLE-JOURDAIN

Les paysages de la Commune

LA GÉOLOGIE ET PÉDOLOGIE

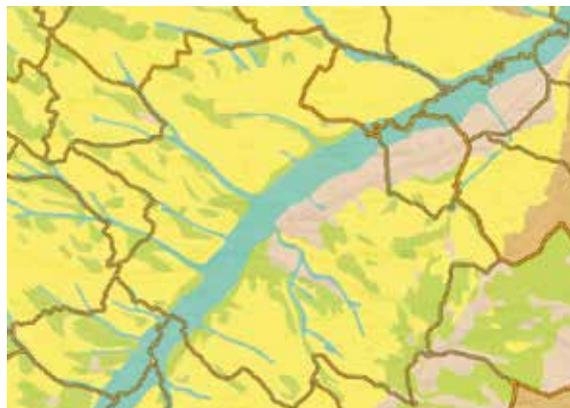
Le territoire de la commune s'étend sur une zone située majoritairement à l'est de la vallée de la Save, elle-même étant située à l'est de l'Éventail gascon, ce qui se traduit par des particularités topographiques et pédologiques. L'Éventail gascon est un dépôt molassique sous-pyrénéen issu de l'érosion et de la sédimentation tertiaire (essentiellement du Miocène Burdigalien) et quaternaire de roches pyrénéennes, qui a été à son tour façonnée par les mêmes phénomènes d'érosion hydrique, pour aboutir au paysage actuel. Ses composantes principales reposent sur les couples « coteau – vallée » bordant les rivières, et « colline – vallon » que parcourent leurs affluents. En limite est de l'éventail, la vallée de la Save est bordée en rive droite d'un coteau plus élevé et massif : le « Bouconne » qui correspond aux dépôts anciens charriés par la Garonne avant qu'elle ne s'enfonce progressivement vers son lit actuel, durant les dernières périodes interglaciaires (à partir de – 600 000 ans). Ce relief dépasse de 80m en moyenne les coteaux du reste de l'Éventail gascon qui proviennent de flux plus modestes, ce qui augmente localement la dissymétrie du relief de la vallée.

On peut résumer la structure et la couverture du modelé lislois en définissant 3 zones :

- Les pentes du Bouconne, à l'est. S'il conserve globalement les mêmes caractéristiques de formes et de sols molassiques, il présente quelques différences sensibles, du fait de la nature des matériaux qui le constituent et de la longueur des versants :
 - plus de surfaces en pente, et donc de sols érodés ou mélangés ;
 - un relief plus vallonné et pentu, localement accidenté ;
 - des sols à dominante argilo-calcaire (calcosols), mais des sols mêlés de matériaux siliceux et acides (sables, graviers, ...) d'origine fluviatile : sols soliflués parfois rougeâtres (rougets) sur les versants, et sols colluviaux en bas de pente (colluviosols), et sols alluviaux des talwegs du bassin de l'Hesteil (fluviosols) ;

- La plaine alluviale de La Save, et les bords alluviaux des ruisseaux affluents, portant des terres de rivière (fluviosols) constitués de dépôts épais (4m minimum près de la rivière) de limons et de sables, qui peuvent se mêler à de la grave, de l'argile et même de la vase, et des sols fertiles et profonds (luvisols) provenant de la rivière et de l'érosion du versant en rive droite.
- Le versant en rive gauche de la Save et à l'ouest de la commune, mollement vallonné qui porte des sols argilo-calcaires de type calcosol, majoritairement, mais aussi de nappes colluviales (colluviosols) reconnaissables aux graviers et cailloutis qu'ils peuvent contenir.

L'essentiel des sols est argilo-calcaire, basique à neutre et porte une végétation en conséquence.



	Calcosol / Terreforts profonds à dominante argilo-calcaire
	Colluviosol / Terres limono-argileuses
	Luvisol / Boulbènes profondes, ancien lit de cours d'eau
	Fluviosol / Terres de rivière, limono-argileuses, plus ou moins calcaires

Source : Géoportail /Gis Sol

CONTEXTE PAYSAGER DE LA COMMUNE

La commune de L'Isle-Jourdain s'étend de part et d'autre des rives de la Save, sur son cours inférieur. Elle tient une place particulière dans les paysages de la Gascogne gersoise du fait de sa position topographique et de sa situation géographique à proximité de la métropole toulousaine. Elle appartient au Savès-Tolosan dans sa partie « Val de Save », dont elle partage toutes les caractéristiques.

À l'extrémité de la Gascogne orientale, la contrée reçoit l'influence méditerranéenne du pays toulousain de manière sensible, mais atténuée par la crête du Bouconne, ou « Crête Tolosane », qui surplombe à l'est les coteaux molassiques de la Gascogne centrale.

Ce coteau fait office de balcon, aux « portes » de la Gascogne, qu'il prend en écharpe par l'Est et par le Nord, et il fait transition entre deux ensembles distincts :

- la plaine garonnaise qu'il rejoint par une succession de terrasses allongées jusqu'à Toulouse ;
- et les collines gersaises, moins élevées, qui ondulent jusqu'à l'horizon.

La vallée de la Save, ample et lumineuse y porte sur ses flancs un pays dévolu à la terre : terre à blé, terre à bâtir, terre à brique...

Quelques carreaux de vigne et de rares petites prairies bocagères y témoignent d'une agriculture autrefois polycole où la diversité de la trame parcellaire composait un paysage en mosaïque.

Aujourd'hui, l'essentiel de la surface agricole est occupé par les grandes cultures. La campagne se colore au fil des assolements et des stades de maturation des récoltes, et le sol reste globalement nu durant l'interculture ce qui donne au paysage son éclat et sa blondeur. Si cela présente un intérêt esthétique, cela reste préjudiciable en termes d'écologie et d'agronomie : ces grandes surfaces sont exposées à l'érosion hydrique, à l'insolation du sol, aux biocides, et disposent de peu d'espaces pérennes et sauvages permettant à la biodiversité de s'installer : bordures en herbe ou en haie, friches bosquets, ...

Pour autant, la mosaïque paysagère persiste dans sa globalité, mais elle a changé de dimension et s'est considérablement simplifiée. En termes de bordures, d'arbres et de haies, il reste quelques vestiges d'un bocage de type savésien, où prédominent les frênes et les chênes, et où l'on rencontre encore quelques vestiges d'arbres taillés en émonde. En termes de boisement, peu de surfaces sont consacrées à la forêt, celle-ci étant concentrée dans le massif de Bouconne.

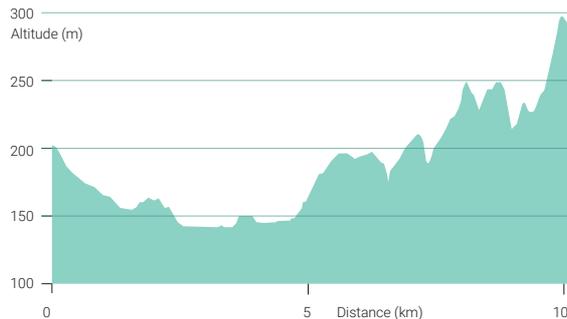
Terroir prospère et campagne riante, le pays dispose d'un patrimoine en conséquence qui témoigne de l'antériorité de l'occupation humaine (25 sites archéologiques recensés) et de la prospérité de la contrée. Autour de la bourgade et des résidences de notables toulousains, les domaines terriens exportateurs de blé s'entourent d'un patrimoine varié : des châteaux, pigeonniers, moulins, granges, bordes et belles demeures aux architectures carminées et d'inspiration italiennes. Tout le patrimoine est teinté par la brique cuite, ses teintes et ses formes architecturales qui donnent aux maisons, cabanes, puits et aux églises à clocher mur, l'éclat typique des pays toulousains, alors que les enduits blanchâtres qui les revêtaient ont disparu. Un patrimoine avec lequel cohabitent aujourd'hui de vastes espaces aménagés et urbanisés, qui ont consommé l'espace agricole.



Le territoire communal repose sur 3 grands ensembles paysanagers :

- Une zone au relief marqué (serre ou coteau de Bouconne) et plus tourmenté, en rive droite, à l'est et au sud de la commune, qui présente une topographie plus élevée et pentue, avec des tailles de parcelles en conséquence. Les arbres champêtres sont représentés sous la forme d'un maillage de haies diffus mais aussi par la présence de petits boisements ;
- Une zone plate, centrale, et clairement délimitée par la plaine alluviale (Ribère ou plus exactement : « arribèro ») de la Save, qui a conservé en amont de la bourgade sa trame de haies et de levées de terre, et une partie de ses fossés d'égouttement qui cloisonnent des prairies humides régulièrement inondées par les crues de la rivière. Cette trame constitue un vaste aménagement qui maillait la grande majorité des Ribères des cours d'eau gascons, et formait autrefois de véritables bocages, de talus-digues et de haies sur talus-fossés qui entouraient les prairies. Une fois inondées, par l'eau de la rivière et par le ruisseau du vallon affluent, celles-ci se transforment en bassin de rétention qui contrôle l'expansion de la crue et en ralentit le courant. Ces aménagements, que l'on pourrait assimiler à de véritables bassins d'orage à l'échelle du paysage, sont désignés par le terme technique de « casier d'étalement des crues » ;

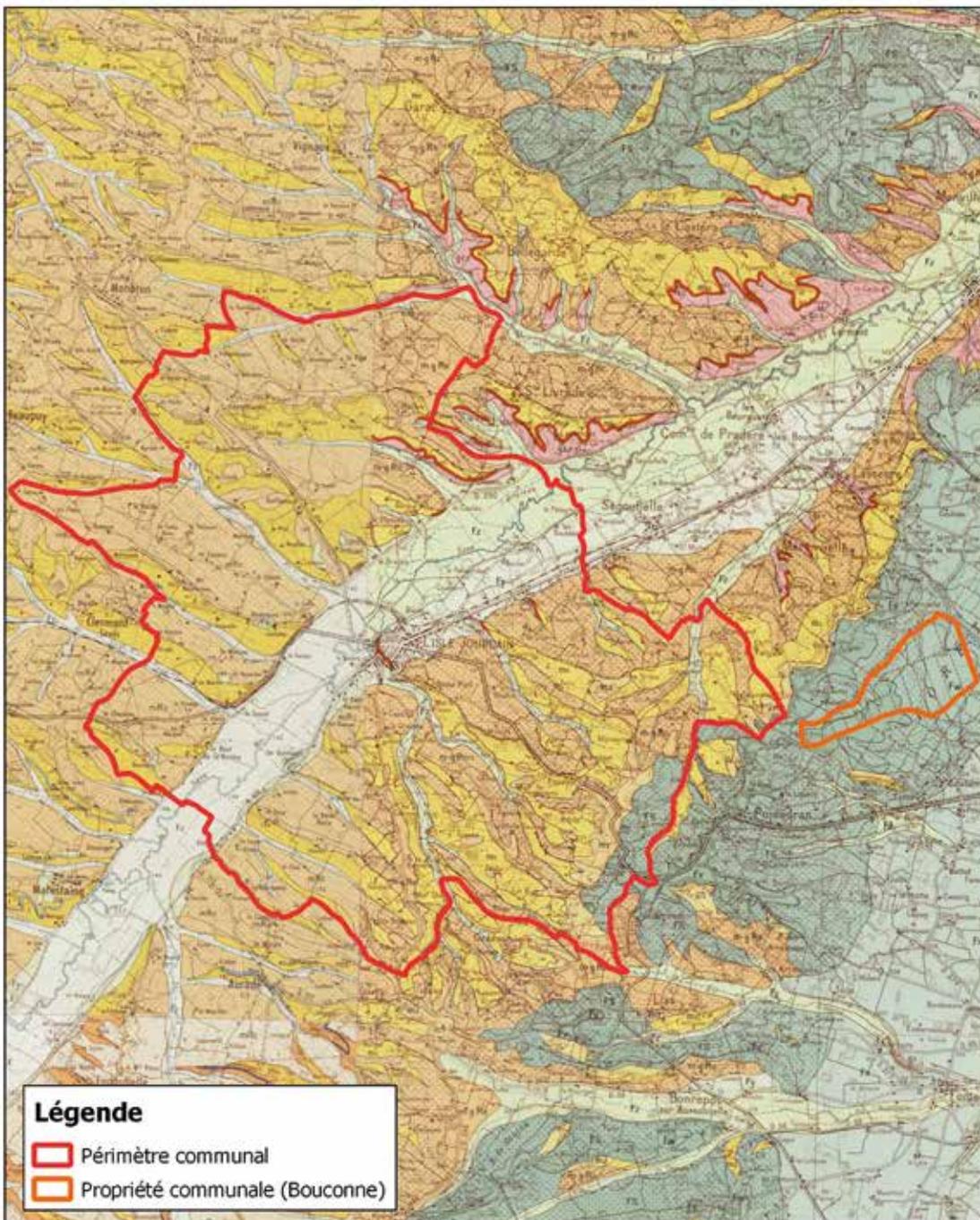
- Une zone mollement ondulée de vallons et de collines très étirés, en rive gauche de la Save, qui descend du plateau terreux qui domine la commune à l'Ouest et au Nord, en suivant 4 ruisseaux principaux. C'est le secteur où les îlots de culture sont les plus étendus, où le paysage est le plus ouvert, avec malgré tout un maillage de haies délité mais encore représentatif.



Profil topographique traversant les 3 localités :
Clermont-Savès – L'Isle-Jourdain – Pujaudran.
Le « Bouconne » domine les hauteurs de la rive gauche d'une centaine de mètres.
(Source : Géoportail / IGN)



Carte géologique



EVOLUTION RÉCENTE DES PAYSAGES (DE 1950 À NOS JOURS)

En 70 ans, les paysages ont été fortement modifiés par une massive modernisation des activités et de l'occupation humaines : agriculture, urbanisation, transport et loisirs.

L'effet métropolitain (proximité de Toulouse) a considérablement augmenté les espaces artificialisés : les zones résidentielles et d'activités sont venues compléter la mosaïque parcellaire de manière brutale.

Autour du bourg, un véritable paysage périurbain occupe un espace proportionnellement important : à partir du noyau historique initial, les surfaces bâties ou aménagées ont doublé en une trentaine d'années sous la forme de voiries, de zones d'activités et résidentielles entre 1990 et 2020.

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS :

- La création des déviations de la RN 124 (et doublement en 2X2 voies) et à moindre échelle, l'aménagement de l'itinéraire à grand Gabarit (N 224) ont consommé des surfaces agricoles et naturelles et ainsi généré des ruptures dans les continuités écologiques ;
- l'aménagement de zones urbanisées a surtout affecté la rive droite, en longeant les routes principales vers Pujaudran et Ségoufielle. Une augmentation de l'espace résidentiel a pris corps en rive gauche sur les pentes de la colline de La Motte, de manière déconnectée et de l'autre côté de la plaine alluviale car celle-ci est inondable. La construction en pente ou sur des promontoires a eu un fort impact visuel d'autant qu'elle nécessite de lourds travaux de terrassement qui compliquent les efforts de végétalisation ultérieurs (la Motte, Pont Peyrin, Gauarrat, Saint-Aguets) ;
- des infrastructures vouées aux loisirs occupent des surfaces moindres, mais ont un impact important sur le paysage et sur l'image de la bourgade : le lac et sa base de loisirs qui occupent un casier de fond de vallée, et le golf de Las Martines ;
- la surface agricole s'est considérablement transformée : la maille parcellaire s'est beaucoup distendue, à l'exception de grandes surfaces qui occupent, depuis, certains secteurs de la plaine alluviale. Ailleurs, on constate un agrandissement de parcelles en forme de lanières ne dépassant pas initialement 1,5 à 2 ha, et qui se sont progressivement regroupées en polygones de plusieurs hectares ;
- le bocage très ouvert qui subsistait encore dans les années 50 s'est délité au fur et à mesure de cet agrandissement et de la disparition de l'élevage bovin (144 exploitants en 1970). Les haies et bosquets qui ont perduré sont dans un état variable mais globalement vieillissant car non renouvelés. Mature, effilochée et parfois en déshérence, la trame arborée champêtre est majoritairement en cours de dégradation. Exception faite de la Ribère de la Save, qui en sa partie amont dispose aujourd'hui de ripisilves plus nombreuses et étoffées que dans les années 1960.



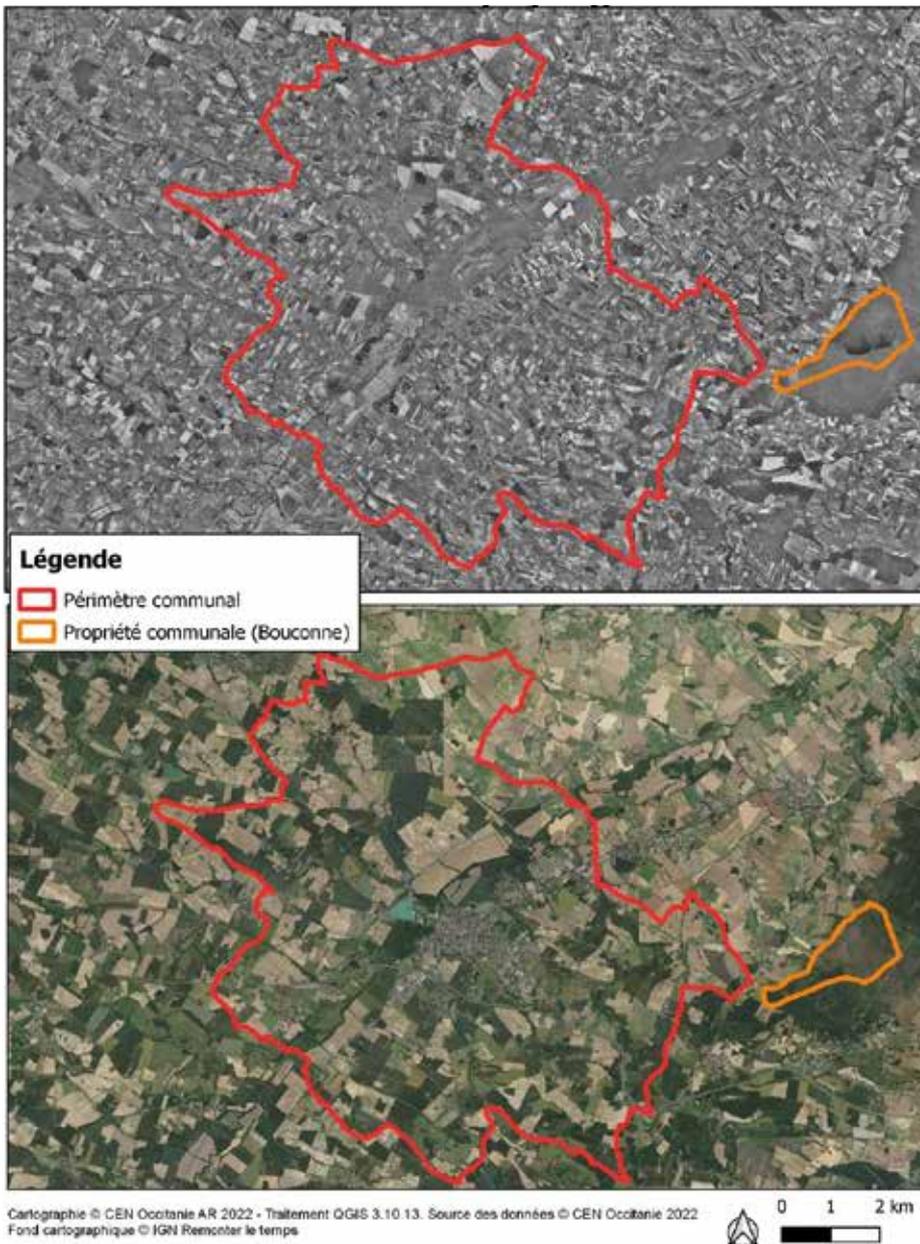
Des sols sensibles aux phénomènes d'érosion : identification des parcelles à risque et des voiries impactées par des coulées de boue.

Source : CC de la Gascogne Toulousaine.

Au-delà de la trame ligneuse, c'est à l'échelle du paysage qu'il faut concevoir la diversité. La diversification du paysage repose sur l'hétérogénéité des espaces et de leur mise en valeur, sur la variété des composantes qu'il contient, c'est-à-dire sur l'existence d'une mosaïque paysagère qui soit bien proportionnée (en fonction du relief, de la couverture du sol, des usages, ...) pour être fonctionnelle. À diversité du paysage, correspondent diversité et variabilité des milieux et des espèces. ... Une diversité incontournable pour faire face au changement climatique et pour répondre à des objectifs de diversification de la production agricole et alimentaire.

Que ce soit en termes de réservoir ou de couloir écologique, le maintien d'une mosaïque fonctionnelle implique de poser la question de la taille des parcelles, de l'occupation de leurs bordures et donc de la présence de végétation pérenne, herbeuse comme ligneuse.

Évolution récente des paysages 1950-2020

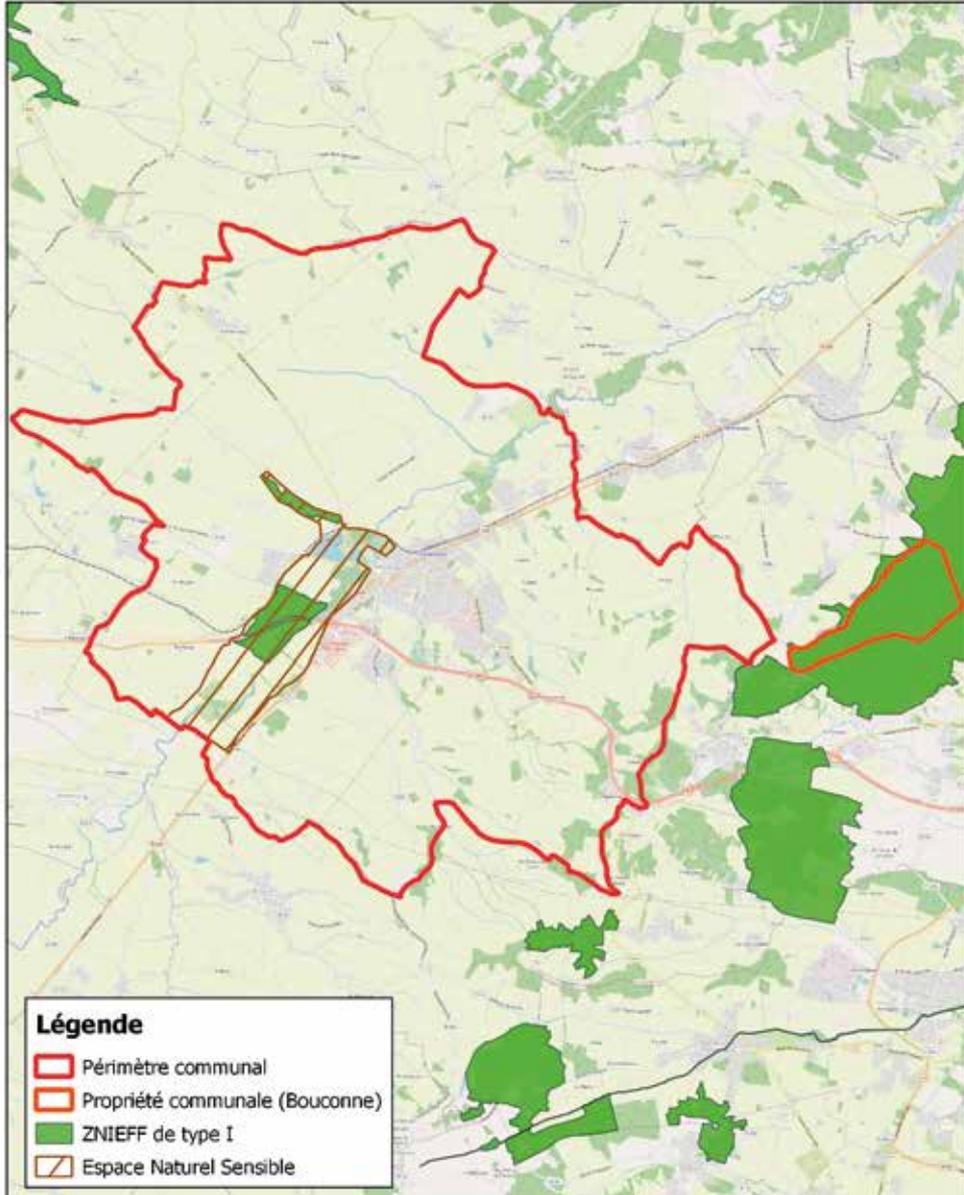


Les zonages et documents de planification

LES ZONES D'INVENTAIRES



Carte des zones d'inventaires



Cartographie © CEN Occitanie AR 2022 - Traitement QGIS 3.10.13. Source des données © CEN Occitanie 2022
Fond cartographique © OSM Standard



0 800 1 600 m



<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/30030498>

Les données publiques accessibles permettent de mettre en évidence la présence de divers zonages liés au patrimoine naturel sur le territoire communal et notamment :

- La ZNIEFF de type I n° 730030498 «Prairies humides du ruisseau de Noailles» est composée d'une succession de prairies humides entourées de haies. De plus, le ruisseau de Noailles traverse cette ZNIEFF d'Ouest en Est. Les pratiques agricoles extensives favorisent la présence de plusieurs plantes patrimoniales comme la Jacinthe de Rome ou l'Orchis à fleurs lâches. Le Damier de la Succise et un cortège d'amphibiens, dont le Triton marbré, fréquentent le site pour tout ou partie de leur cycle biologique.
- La ZNIEFF de type I n°730030418 «Complexe de zones humides du Gachat» : elle bénéficie d'une diversité de milieux humides tels que des prairies et des boisements humides (frênaies). Un étang est également présent au nord de la zone. Les pratiques agricoles extensives favorisent la présence de plusieurs plantes comme le Scirpe maritime ou la Jacinthe de Rome. Le Cuivré des marais et un cortège d'amphibiens utilisent également le site pour la reproduction.
- L'Espace Naturel Sensible (ENS) «Zones humides la Save» : il a fait l'objet d'un classement spécifique en site ENS prioritaire par le Conseil Départemental du Gers, compte tenu notamment des enjeux écologiques identifiés dans les deux ZNIEFF, mais aussi en raison de divers critères spécifiques. En effet, plusieurs cortèges patrimoniaux fréquentent le site :
 - > Des espèces végétales de zones humides dont une importante population de Jacinthe de Rome ;
 - > Des espèces animales de milieux humides tels le Crapaud calamite et le Cuivré des marais ;
 - > Des habitats humides comme des prairies hygrophiles méso-eutrophes et des Frênaies-aulnaies.
- Les zones humides : plusieurs secteurs ont été identifiés dans le cadre de l'inventaire des zones humides du département du Gers (2009) comme zones humides inventoriées ou à prospecter. Elles sont logiquement localisées le long de la Save et de ses affluents.

Les milieux et les espèces

L'ÉTAT DES INVENTAIRES

Règne	Groupe	Sous-groupes	Nombre d'espèces	Espèces protégées	Espèces déterminantes	Espèces menacées (MP)	Niveau de prospection
FAUNE	Arthropodes	Arachnides	103				♦ ♦
		Crustacés	2		1		♦
		Insectes	579	6	10		♦ ♦ ♦
	Chordés	Amphibiens	10	9	2	2	♦ ♦ ♦ ♦
		Mammifères	42	15	2		♦ ♦ ♦ ♦
		Oiseaux	133	97	24	23	♦ ♦ ♦ ♦
		Reptiles	8	8			♦ ♦ ♦ ♦
	Mollusques	Bivalves	5				♦
		Gastéropodes	1				♦
FLORE	Plantes vasculaires		732	5	6	1	♦ ♦ ♦ ♦

Le travail de collecte des données et d'inventaires a permis de rassembler environ **9000 données** brutes ou observations, se répartissant en **6072 données faune** et **2954 données flore**.

Ces 9000 données concernent **1629 espèces distinctes** inventoriées sur la commune dont **732 espèces de flore** et **897 espèces de faune**.

Parmi elles, **139 espèces bénéficient d'un statut de protection nationale**, et 43 sont identifiées comme «déterminantes ZNIEFF» en plaine en Occitanie. Enfin, 24 espèces sont menacées de disparition en Midi-Pyrénées.

Si l'on regarde d'un peu plus près le sous-groupe des insectes, il se décompose comme suit :

Sous-groupe	Sous-groupes	Nombre d'espèces	Espèces protégées	Espèces déterminantes	Niveau de prospection
INSECTES	Coléoptères	129	1		◆ ◆
	Hyménoptères	53			◆ ◆
	Hémiptères	67			◆ ◆
	Lépidoptères	215	1	1	◆ ◆ ◆
	Rhopalocères	59	1	1	◆ ◆ ◆ ◆
	Hétérocères	154			◆ ◆
	Odonates	45	3	5	◆ ◆ ◆ ◆
	Orthoptères	47		3	◆ ◆ ◆ ◆
	Autres	23			◆

Toutes ces observations ont été faites en plus de **200 localités différentes** prospectées sur la Commune. La comparaison de ces chiffres, avec ceux disponibles pour d'autres ABC, semble indiquer **une pression d'observation relativement importante**, tout au moins satisfaisante sur la Commune. **La diversité des groupes inventoriés** témoigne également de la variété des compétences mobilisées auprès du réseau naturaliste local.

L'ensemble de ces données a été obtenu grâce à la participation **d'au moins 37 observateurs** et de 8 structures différentes.

L'effort d'inventaire doit toutefois être relativisé pour chaque groupe étudié. On peut le différencier à dire d'expert en quatre catégories, «très bon», «bon», «moyen» ou «faible».

Ce niveau s'apprécie à dire d'expert en comparant le nombre d'espèces présentes et identifiées dans le cadre de l'ABC avec le nombre d'espèces potentiellement présentes sur le territoire.

LES SOUS-TRAMES

Les habitats naturels de la commune ont été regroupés en plusieurs grands ensembles ou « sous-trames », selon le principe de la Trame Verte et Bleue mis en œuvre dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Les sous-trames suivantes ont été définies :

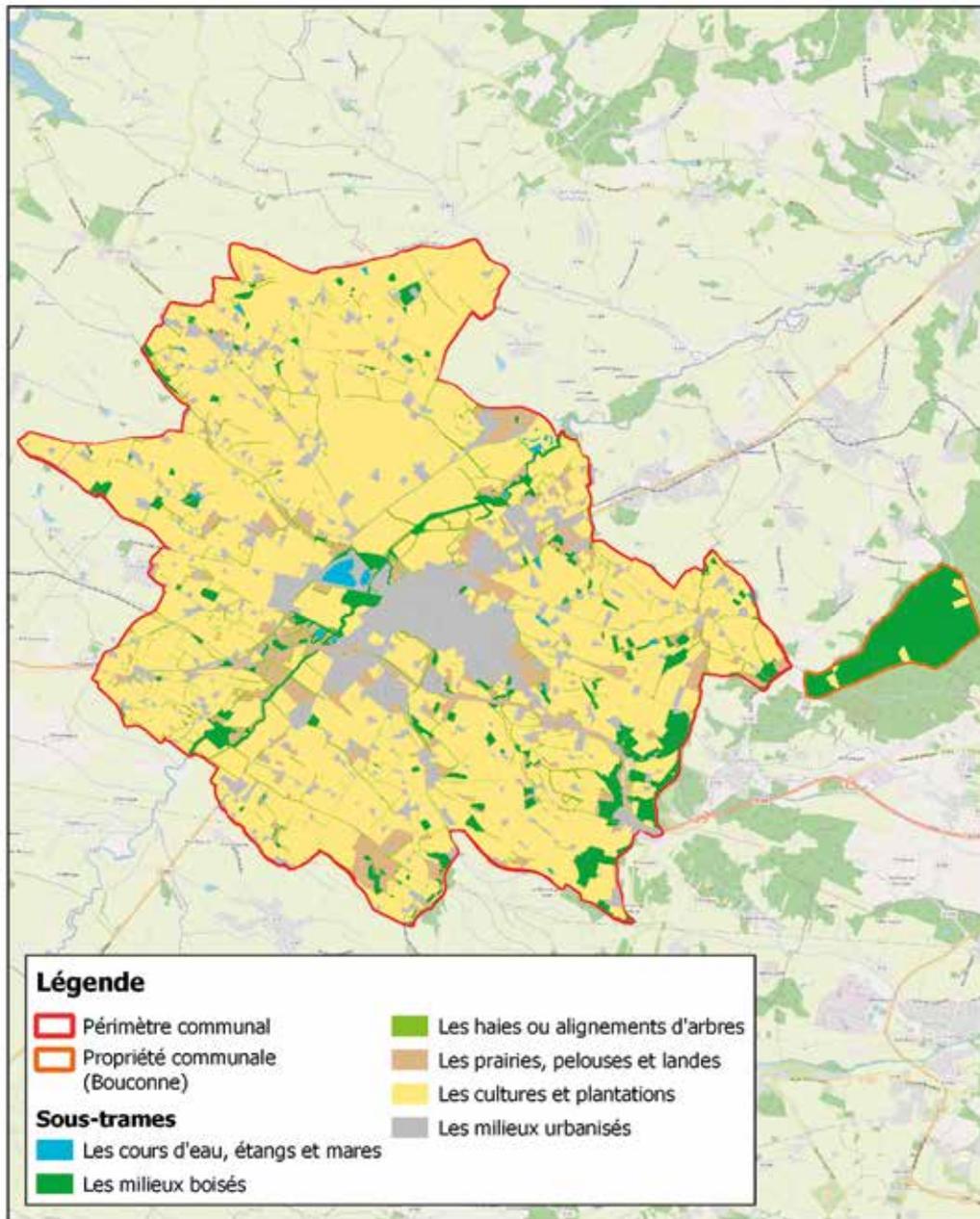
- Les milieux boisés
- Les cours d'eau, mares et étangs
- Les prairies, pelouses et landes
- Les cultures et plantations
- Les zones urbanisées
- Les zones humides

Les surfaces des différentes sous-trames se répartissent ainsi :

Note : La sous-trame des zones humides étant «transversale» et recoupant plusieurs autres trames, elle n'apparaît pas dans ce tableau récapitulatif.

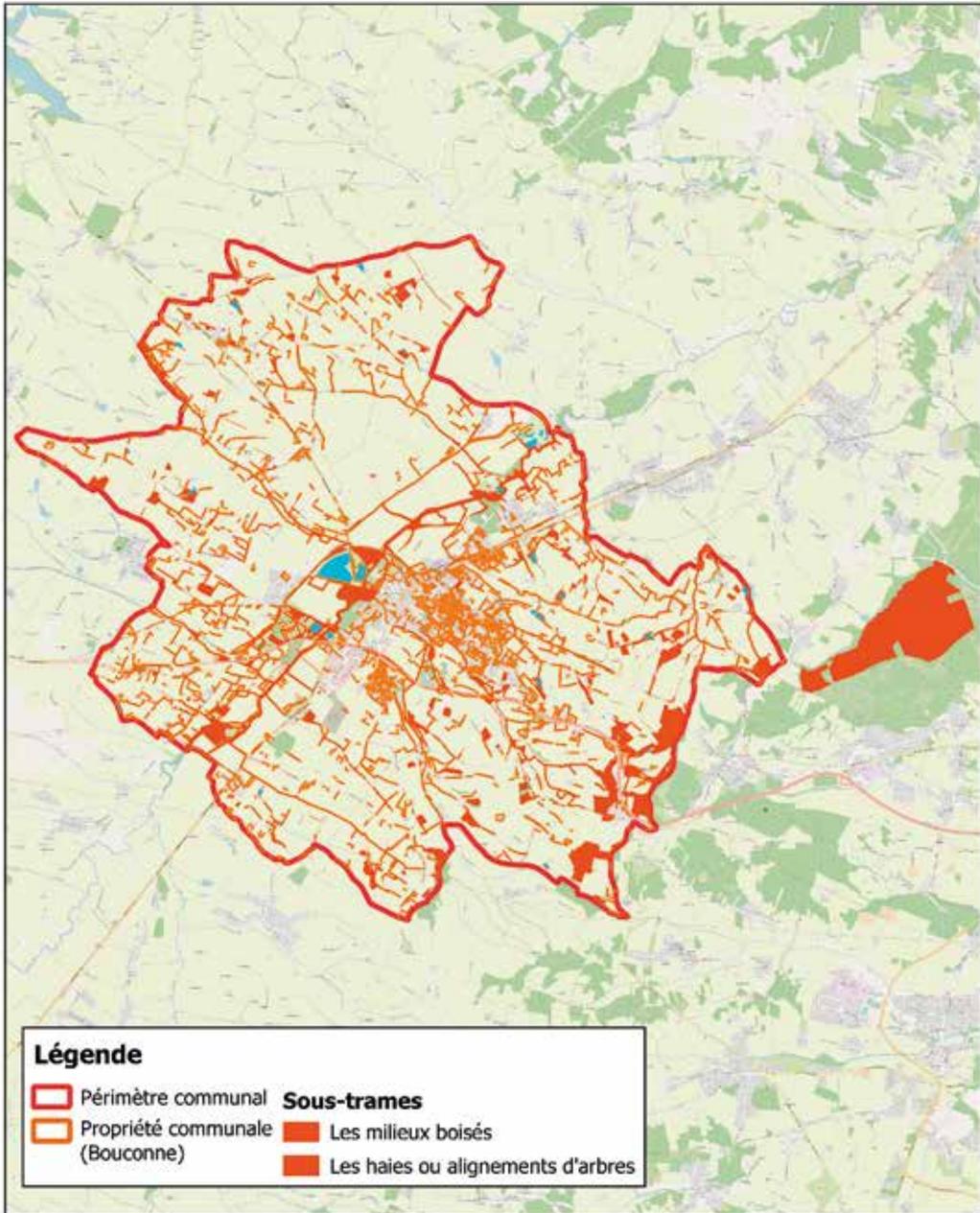
Sous-trame	Surface (ha)	%
Les cours d'eau, mares et étangs	39,87	0,5
Les cultures et plantations	4958,48	67,8
Les milieux boisés	828,45	11,3
Les prairies, pelouses et landes	482,77	6,6
Les zones urbanisées	999,72	13,7

Carte des sous-trames



LES MILIEUX BOISÉS

Sous-trame des milieux boisés et haies



Majoritairement cultivé, le terroir fertile de L'Isle-Jourdain laisse peu d'espaces boisés, qui ne se manifestent que ponctuellement. La végétation arborée s'éparpille sur le territoire, avec quelques bosquets élevés, les frondaisons de la forêt de Bouconne toute proche, mais aussi les ripisylves et les friches humides de la Save, ainsi que quelques grands parcs de grandes demeures. Ces boisements contrastent avec les paysages ouverts et agricoles.

Le paysage dégagé de grandes cultures ne laisse en effet que des bosquets épars, cantonnés sur les buttes et terrains maigres ou épousant les reliefs. La majorité de ces petites surfaces boisées sont dominées par le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), d'affinité thermophile (qui aime le chaud) sous l'influence climatique méditerranéenne, bien qu'atténuée, comparée au Lauragais proche. La chênaie pubescente est un habitat commun du département et plus largement du Midi-Pyrénéen.

La végétation des bords de ruisseaux, ripisylves et haies relictuelles forment des bandes minces reliant plus ou moins les espaces boisés. Les ripisylves de la Save, ponctuées de taillis de frênes (*Fraxinus angustifolia* et *F. excelsior*), de peupleraies artificielles et de plantations d'Eucalyptus, marquent le paysage dans le fond de la plaine alluviale. D'épaisseur réduite, elles garantissent néanmoins une connectivité nord-sud indéniable.

Si le coteau oriental de L'Isle-Jourdain reste plus boisé, il le doit aux lambeaux de la forêt de Bouconne qui occupent les sommets du coteau de Pujaudran-Lias. Ces derniers abritent des habitats forestiers originaux, rares dans la partie Est du Gers, comme les chênaies acidiphiles comprenant le Chêne sessile (*Q. petraea*), le Chêne pédonculé (*Q. robur*) et le Châtaignier (*Castanea sativa*), essences d'origine auxquelles sont venus se rajouter des Pins noirs (*Pinus nigra*), maritimes (*P. pinaster*) et sylvestres (*P. sylvestris*), ainsi que du Chêne rouge (*Q. rubra*) dans des plantations initiées au XIXe siècle.

HABITATS NATURELS REPRÉSENTATIFS OU REMARQUABLES

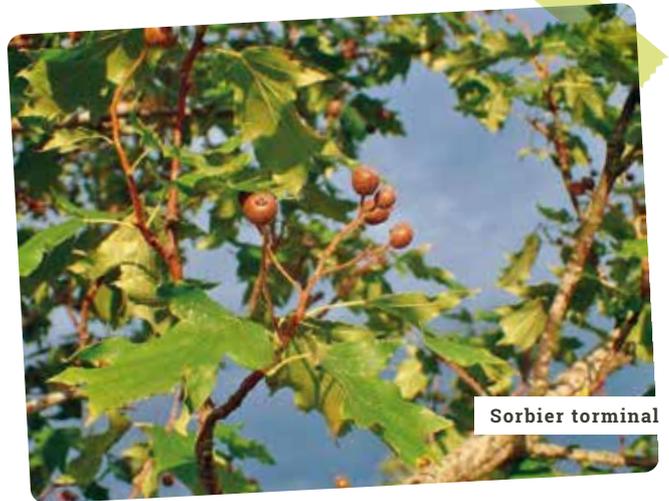
LA CHÊNAIE ACIDIPHILE

VU □

Les chênaies acidiphiles du coteau oriental de L'Isle-Jourdain et de la forêt communale, dans le prolongement de la Forêt de Bouconne, sont constituées d'une strate arborée caractérisée préférentiellement par le Chêne sessile, mais aussi le Chêne pédonculé et le Chêne pubescent. S'y mêlent d'autres essences telles le Charme (*Carpinus betulus*), le Chêne liège, le Néflier, le Cormier, etc. Ces chênaies incluent également des faciès à Châtaignier, dans les stations fraîches de bas de pente sur sol profond, accompagnés du Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*), du Merisier (*Prunus avium*), du Sorbier torminal (*Sorbus torminalis*) ou encore du Noisetier (*Corylus avellana*). Le sous-bois est occupé par le Houx commun (*Ilex aquifolium*), la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) et le Mélampyre des prés (*Melampyrum pratense*) par exemple.

Sur la commune, la particularité de cette forêt est d'être implantée sur des sols acides, au-dessus d'une couche compacte, imperméable et superficielle, qui permet la constitution de zones humides plus ou moins temporaires. De fortes contraintes liées à ces sols acides et gorgés d'eau une bonne partie de l'hiver et du printemps, puis secs en été, sélectionnent une flore originale. Par ailleurs, insérées et dans le prolongement du massif relictuel de Bouconne, ces chênaies abritent une faune forestière riche et patrimoniale

☞ Zoom sur la Forêt de Bouconne P29



Sorbier torminal

FLORE REPRÉSENTATIVE OU REMARQUABLE

SORBIER TORMINAL

VU □

Le Sorbier torminal ou Alisier est un arbre discret de nos forêts européennes. On confond souvent ses feuilles avec celles des érables, mais on les distingue facilement grâce à leur dessous blanc. Dans les bois de L'Isle-Jourdain, on l'observe plutôt sous forme d'arbuste, mais il peut atteindre 15 m de haut. Ses baies sont prisées des oiseaux. Le bois dur de cette essence forestière relativement peu abondante est recherché pour l'ébénisterie et la lutherie.



Mélampyre des prés

MÉLAMPYRE DES PRÉS

VU □

(*MELAMPYRUM PRATENSE*)

Contrairement à son nom, le Mélampyre des prés, également appelé Sarriette jaune, pousse à l'ombre dans les bois. Elle fait des grappes lâches de fleurs jaunes en tube. C'est un hémiparasite, ce qui signifie qu'elle absorbe des substances nutritives à partir des plantes qui l'entourent. C'est la plante hôte d'un beau papillon orange, la Mélitée des Mélampyres.

FAUNE REPRÉSENTATIVE OU REMARQUABLE

ORVET FRAGILE

VU □

(*ANGUIS FRAGILIS*)

L'Orvet fragile n'est pas un serpent, mais bien un lézard, apode, c'est-à-dire sans patte, dont la taille est de 50 cm maximums. Ce lézard apprécie particulièrement les milieux humides, avec un couvert végétal dense, comme les forêts et les haies. Il se rencontre surtout dans des milieux où le sol est meuble, car c'est une espèce à tendance semi-fouisseuse, pouvant s'enterrer à plus d'un mètre de profondeur. Commun à l'échelle française, il est néanmoins rare dans le Sud-Ouest et tout particulièrement dans la plaine Midi-Pyrénéenne et dans le Gers. Les boisements orientaux de la commune de L'Isle-Jourdain, dont la Forêt communale, constituent l'une des rares localités du Midi toulousain où l'Orvet trouve refuge. Comme la Couleuvre d'Esculape, serpent aussi d'affinité forestière, l'Orvet est menacé par la fragmentation et la disparition des haies, ripisylves, bosquets..., l'exploitation forestière non raisonnée, ainsi que la circulation routière. Des cadavres ont été localisés le long de la route RD9, soulignant des échanges possibles et la nécessité de conserver des connexions entre le massif de Bouconne et ses bois périphériques avec les espaces boisés situés en bord de Save et sur le reste de la commune.

Grand Nègre des Bois



GRAND NÈGRE DES BOIS

VU □

(*MINOIS DRYAS*)

Sans confusion possible, ce grand papillon brun-noir avec deux gros ocelles noirs pupillés de bleu fréquente les bois clairs « chauds » (Chênaie pubescente) et les lisières forestières de la commune, à la recherche de poacées (bromes, dactyles, fétuques...) et de laïches pour y pondre ses œufs (plantes-hôtes).

En France, le Grand Nègre des bois est localisé mais parfois abondant, en forte régression dans l'ouest et la moitié nord. En Midi-Pyrénées, ses populations diminuent et se fragmentent en plaine, où il ne se maintient que sur les coteaux semi-boisés ou en voie d'embroussaillage (alternance de friches, landes et bosquets clairsemés), comme sur le coteau oriental de L'Isle-Jourdain.

L'ensemble des petits bosquets et secteurs buissonnants de la commune jouent le rôle de corridor en « pas japonais » pour ce papillon, et bien d'autres espèces, en particulier le long des terrasses alluviales de Garonne à l'Est de la commune et dans le prolongement du massif de Bouconne dans un axe Nord-Sud, mais aussi dans un axe Est-Ouest entre ces populations de Bouconne et celles situées sur les coteaux secs de l'Astarac et du Pays d'Auch.



À mi-chemin entre la vallée de la Save à l'Ouest et la vallée de la Garonne à l'Est, le massif de Bouconne (environ 2800 ha) comporte plusieurs forêts réparties sur dix communes de Haute-Garonne et du Gers. Une seule, Pujaudran pour le Gers, accueille avec Mérenvielle le bois communal de L'Isle-Jourdain.

En d'autres termes, le bois communal de L'Isle-Jourdain n'est pas situé sur la commune. Cette propriété est une donation d'Henri roi de Navarre en 1585 à la ville. L'usage sylvicole est assuré par l'Office National des Forêts. La proximité de la métropole toulousaine en fait un massif extrêmement fréquenté (plus d'un million de visites annuelles, source ONF) et véritable poumon vert de l'ouest toulousain.

Le Bois Communal de L'Isle-Jourdain (224 ha) se situe au sud-ouest du massif, au sud de la RD42 qui relie Mérenvielle à Léguevin. Il est bordé à l'ouest par le ruisseau du Rieutord. Comme l'ensemble du massif, sa richesse écologique est reconnue de longue date puisqu'incluse dans la ZNIEFF* de type 1 n°10255. Le peuplement forestier, qui repose sur des terrasses alluvionnaires de la Garonne est dominé par des essences indigènes que sont le Chêne sessile et secondairement le Chêne pubescent. Des essences introduites comme le Pin maritime y prospèrent également. Une zone de vieillissement de plusieurs hectares, et donc non exploitée, a été instaurée au nord des parcelles communales dans le vallon du Rieu Tort. Cette zone abrite une partie des plus vieux chênes de la forêt.

Hormis les boisements, plusieurs milieux naturels d'un intérêt écologique certain supportent des espèces à fort enjeu de conservation :

- Les landes, stades transitoires avant la forêt, restent toutefois très temporaires car liées ici à l'exploitation forestière. L'absence de continuité spatiale et temporelle est défavorable au maintien de certaines espèces sur le massif ;



Bouconne

- Des mares, ruisseaux et zones humides, plus ou moins pourvus en eau suivant la saison et la pluviométrie annuelle.

À habitats singuliers, flore singulière ! La variété de plantes de sous-bois frais est ici particulièrement intéressante. Le vallon du Rieu Tort, abrite entre autres :

- Le Sceau de Salomon multiflore réparti quasiment tout le long du vallon ;
- Quelques stations de Scille lis-jacinthe, véritablement rare en plaine ;
- Une localité de Monotrope suce-pin.

Ce cortège d'espèces est devenu très rare dans la partie de plaine de Haute-Garonne et l'est du Gers. De nombreuses espèces de flore protégées et/ou menacées sont présentes dans la partie haut-garonnaise et seraient à rechercher dans la partie gersoise.

Du côté de la faune, plusieurs oiseaux, rares dans le département, trouvent ici des conditions favorables à leur nidification, c'est par exemple le cas de la Fauvette mélanocéphale, de la très rare Fauvette pitchou ou encore du Busard Saint-Martin, tous trois dans les paysages de landes. D'autres rapaces privilégient la forêt pour chasser et nichent à proximité : l'Aigle botté, le Circaète Jean-le-Blanc, l'Autour des Palombes, le Pic noir et le Pic mar y sont bien présents.

Le massif de Bouconne est un peuplement assez jeune, et de fait, moyennement diversifié en coléoptères du vieux bois. On y retrouve toutefois l'emblématique Lucane cerf-volant. C'est également une des rares stations de plaine du Criquet des pins qui apprécie les lisières et clairières forestières, composées de résineux.



Jacinthe

Bouconne est aussi un véritable « hot-spot » herpétologique.



Vipère aspic

Ainsi l'Orvet fragile semble encore bien présent dans la forêt de L'Isle-Jourdain et à proximité malgré moins de 5 stations départementales connues.

De plus la Couleuvre d'Esculape, un serpent forestier et très discret et le Lézard à deux raies sont bien présents. Enfin, le massif demeure une des rares stations de Vipère aspic en plaine. Si elle n'est pas connue au sein même des parcelles appartenant à la commune, elle a été récemment observée à quelques centaines de mètres. Les amphibiens sont surtout représentés par des espèces à affinités forestières (Grenouille agile, Salamandre tachetée), à la faveur de mares, fossés... mais aussi par l'exigeant Triton marbré près du vallon de Rieu Tort.

INTÉRÊTS PATRIMONIAUX

Bien que faiblement étendus, les milieux boisés diversifient la trame agricole du territoire communal, complétant ainsi les niches écologiques. Ils jouent le rôle de zone refuge pour bon nombre d'espèces forestières ou semi-forestières, comme les picidés chez les oiseaux, la Martre chez les mammifères, les amphibiens en phase terrestre dont la Grenouille agile et le Triton marbré, les coléoptères saproxyliques, comme le Grand capricorne et le Lucane cerf-volant, impliqués dans les processus de décomposition du bois chez les insectes...

Inscrite dans le massif relictuel de Bouconne, la Forêt communale de L'Isle-Jourdain constitue un réservoir de biodiversité exceptionnel à l'échelle de la plaine midi-pyrénéenne, dernier refuge de bon nombre d'espèces.

En bordure de la Save et de son affluent le Noailles, la zone humide de la Save comprend des taillis boisés, des lambeaux de ripisylve et des peupleraies plantées, en alternance avec des jachères, des prairies inondables ou humides et maillés d'un réseau de fossés. Bien qu'encore jeune, les boisements inondables de ce site diversifient cette mosaïque de milieux humides et pourront donner naissance à des forêts marécageuses de haute valeur patrimoniale sous condition d'une gestion adaptée. Ces milieux jouent par ailleurs un rôle important pour la gestion de la ressource en eau (stockage, régulation des crues et prévention des risques, épuration des eaux du bassin versant).

Enfin, l'ensemble des espaces boisés de la commune constitue un maillon essentiel du corridor forestier de la Gascogne toulousaine. Leur renforcement permettrait une meilleure continuité forestière sur le coteau oriental, en marge de la Forêt de Bouconne, sur une trame s'étendant des Pyrénées à la moyenne Garonne, mais aussi entre ce massif relictuel et les boisements à l'ouest de la vallée de la Save, jusqu'à l'Astarac et le Pays d'Auch.

ETAT DE CONSERVATION

Excepté la Forêt communale, les espaces boisés de la commune de L'Isle-Jourdain sont de taille réduite, concentrés majoritairement sur le coteau oriental et la vallée de la Save, et quasiment absents ou en lambeaux dans les secteurs plus agricoles du reste de la commune. Dégradés, fragmentés, jeunes et exploités pour certains, leur état ne pourra s'améliorer qu'à très long terme, à condition de garantir certains secteurs préservés des coupes pour permettre un vieillissement et une maturation progressive, favorisant une diversification des biotopes et notamment des micro-habitats, ainsi que les espèces forestières.

MENACES

Si ce n'est la Forêt communale, les bois sont peu ou pas exploités, sauf ponctuellement, et ces milieux devraient se maintenir à l'avenir, en raison notamment de la topographie, des difficultés d'accès, et de leur surface restreinte. Cependant, le développement anarchique de la filière bois-énergie représente une nouvelle menace pour ces milieux et les espèces inféodées, avec des coupes à blanc localisées et des pratiques non respectueuses et préjudiciables aux enjeux écologiques (période d'intervention, coupes non sélectives, prélèvement des bois morts et des rémanents de coupes, etc.). D'une superficie réduite mais non moins attrayants pour la promenade et les activités de pleine nature, les espaces forestiers accueillent une fréquentation importante et en augmentation, notamment la Forêt communale et plus globalement le massif de Bouconne. Cette surfréquentation n'est pas sans conséquence sur la qualité des boisements : piétinement, cueillette, dérangement de la faune...

PRINCIPAUX USAGES ET ACTIVITÉS HUMAINES

Les milieux boisés de la commune de L'Isle-Jourdain font l'objet d'une faible exploitation sylvicole, de manière ponctuelle par certains propriétaires privés. Le Forêt communale est en revanche à vocation de production et la gestion en est confiée à l'ONF. Ces espaces sont le support de nombreuses activités de loisirs de pleine nature, comme la randonnée ou le VTT, mais aussi la chasse ou la cueillette de champignons.

PRÉCONISATIONS DE GESTION

Considérant leur caractère relictuel, il semble très important de conserver les boisements existants et de favoriser leur libre-évolution en s'appuyant sur le principe de la non-intervention : vieillissement et maturation, présence de bois mort au sol, arbres à cavités, etc. Il conviendrait également de restaurer les corridors écologiques et de recréer des connectivités entre les différents secteurs afin d'assurer un maillage cohérent du territoire pour cette sous-trame.

PROPOSITIONS D'ACTIONS

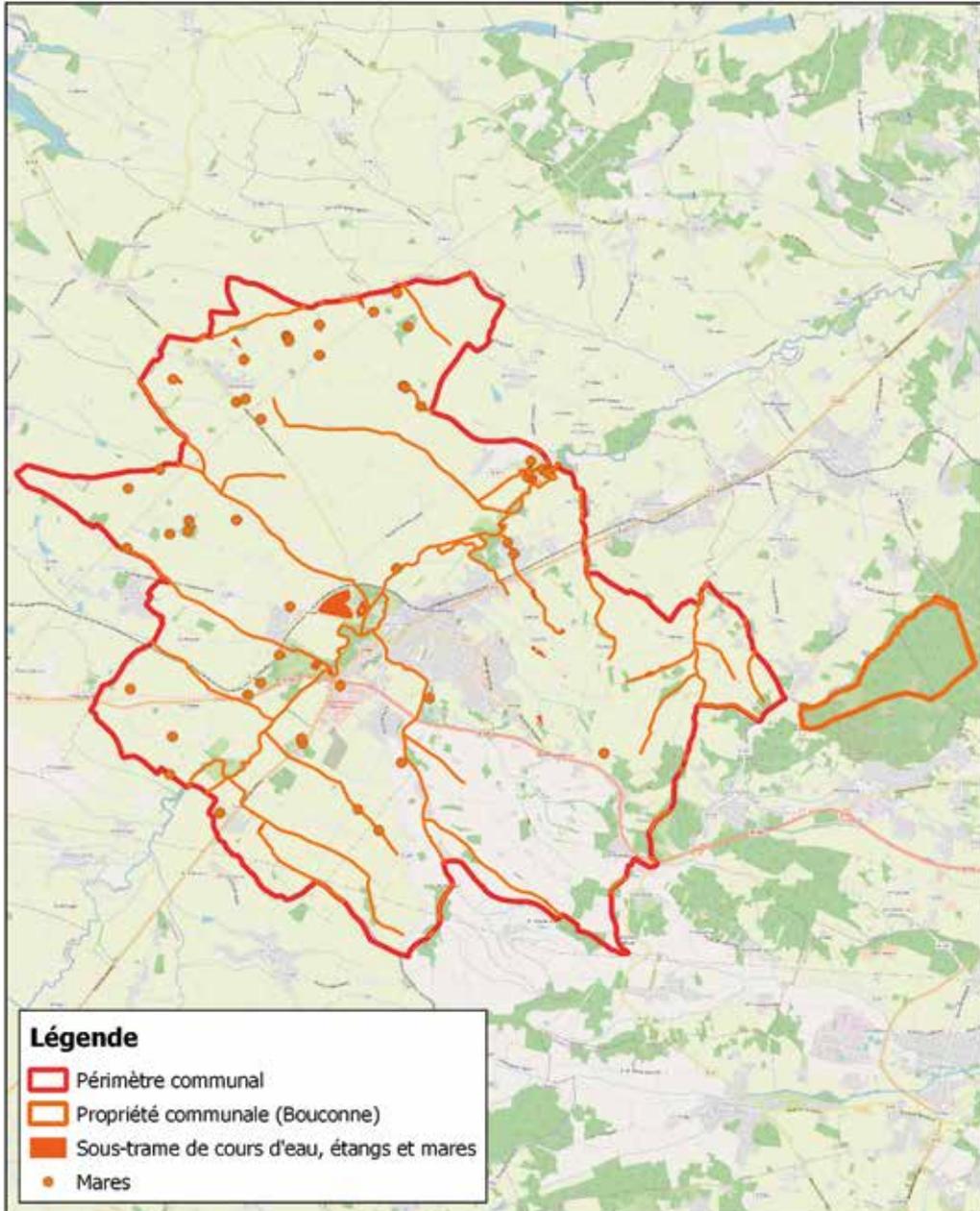
- Sensibiliser les propriétaires et acteurs concernés (coopératives, sociétés privées, CRPF, ONF, DDT...) ;
- Promouvoir des pratiques sylvicoles respectueuses des enjeux de biodiversité : favoriser les peuplements anciens, proscrire les coupes à blanc, favoriser la régénération naturelle des boisements ou la plantation d'espèces locales et adaptées, conserver les vieux arbres et les arbres morts ou sénescents...
- Réviser le plan d'aménagement de la forêt communale pour une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité, favoriser des pratiques sylvicoles adaptées et la conservation d'îlots de vieillissement épargnés de l'exploitation ;
- Canaliser le public sur les secteurs forestiers non sensibles, comme la forêt communale et certains boisements alluviaux de la zone humide de la Save (schéma de randonnée, schéma de desserte forestière, dévoiement de sentiers de randonnée ou de pistes forestières...) ;
- Sensibiliser les usagers (signalétique, parcours pédagogique...) ;
- Organiser des animations pédagogiques à destination des scolaires et du grand public ;
- Classer les boisements existants dans le Plan Local d'Urbanisme (Espaces Boisés Classés, Emplacements Réservés, Orientations d'Aménagement...) ;
- Protéger les boisements à enjeux de manière réglementaire (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, Réserve Biologique Intégrale...) ;
- Acquérir ou créer des réserves foncières à caractère environnemental.



LES COURS D'EAU, MARES, ET ÉTANGS

LES COURS D'EAU

Sous-trame des cours d'eau, étangs et mares



Le principal cours d'eau de la Commune de L'Isle-Jourdain est la Save, affluent de la Garonne. De nombreux ruisseaux affluents de la Save, pour la plupart intermittents, parcourent également le territoire de la commune.

Habitat linéaire par définition, la Save occupe de petites surfaces, mais représente cependant sur le territoire communal un linéaire d'environ 79 kilomètres (BDTopo IGN).

Le débit de la Save est soutenu en période d'étiage par les aménagements du système Neste, notamment par le réservoir de la Gimone qui permet de réalimenter la Gesse, affluent de la Save. Ces aménagements ont pour vocation l'irrigation des parcelles cultivées, le soutien d'étiage, et l'alimentation en eau potable. De violents épisodes de pluie, hivernaux ou printaniers, peuvent

générer localement de violentes inondations. Le cours de la Save à L'Isle-Jourdain est également perturbé par le seuil du moulin. De fait, l'écoulement de cette dernière est très uniforme et lent sur sa partie amont. Dans sa partie médiane (à l'échelle de la commune), l'écoulement se normalise, avant d'être de nouveau perturbé sur sa partie aval du fait de la présence d'un seuil sur la commune de Ségouffelle.

L'état écologique de la Save sur le tronçon « la Save du confluent de l'Aussoue au confluent de la Garonne » est moyen. Cette note est notamment due à la présence en trop grande quantité d'azote et de pesticides, mais aussi aux prélèvements d'irrigation.

Les berges de la Save sont très encaissées. Cette typologie typique du département est le reflet des différentes actions de recalibrage, de rectification et d'endiguements qu'ont subi les cours d'eau locaux.

HABITATS NATURELS REPRÉSENTATIFS OU REMARQUABLES

LA RIPISYLVE

On appelle « ripisylves » les boisements qui bordent les cours d'eau. Ils sont plus ou moins denses et peuvent former de véritables bois ou de simples cordons d'arbres le long des ruisseaux. La ripisylve peut être assez large en bord de Save, mais est souvent très réduite le long des cours d'eau secondaires.

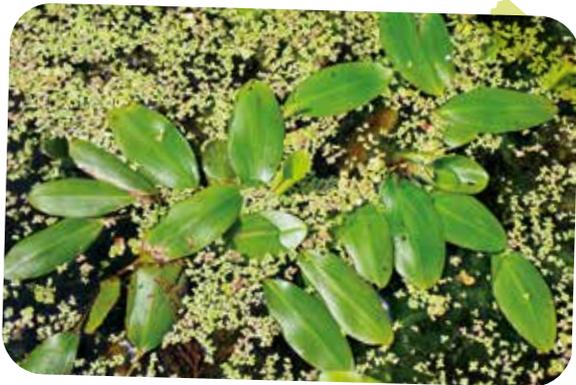
Pourtant, elle joue une fonction essentielle de stabilisation des berges vis-à-vis de l'érosion de l'eau ; elle assure également la protection des eaux de la rivière en filtrant les eaux de ruissellement, crée un ombrage qui permet à l'eau de ne pas trop chauffer, donc de limiter l'évapotranspiration et de tamponner les écarts de température pour la faune et la flore aquatiques. Enfin, elle abrite une faune et une flore variée, représentative à la fois de milieux boisés ou de milieux humides, et assure un rôle de corridor pour leur déplacement.

Les ripisylves à L'Isle-Jourdain sont assez diversifiées en essences d'arbres : Frêne à feuilles étroites, Aulne glutineux, Saule blanc, chênes, Erable champêtre, Peuplier noir, Sureau noir, pour citer des essences locales. Elles sont complétées par de nombreux buissonnants : églantiers, rosiers sauvages, aubépines, prunus, Fusain d'Europe, Nerprun alaterne, Troène d'Europe.

En zone inondable, les frênes colonisent vite les terrains abandonnés, et forment alors des frênaies assez monospécifiques au départ, comme au sein de la zone de loisirs. Seul le temps leur permettrait d'évoluer vers des forêts diversifiées ; on parle alors de succession de végétation (de la roche nue à la forêt) pour aboutir au stade terminal. Pour arriver à ce résultat, il ne faudrait pas exploiter le bois de ces parcelles pendant plusieurs décennies.

Mais ce cortège local est déstabilisé par l'arrivée de l'Erable négundo, qui s'est fortement développé sur les rives de la Save ; malheureusement, son système racinaire ne lui permet pas d'aussi bien stabiliser les berges que les arbres locaux, ce qui provoque des éboulements de berges, ici ou là. D'autre part, les Peupliers noirs, d'origine locale, qui sont de très gros arbres bien stables, ne se reproduisent plus.

Aussi le Syndicat de rivière mène-t-il des actions pour limiter le développement de l'Erable négundo, et assurer le maintien de ripisylves larges. L'ensemble des riverains est invité à maintenir, voire étoffer cette ripisylve à partir d'essences ligneuses adaptées et locales.



LES HERBIERS À PLANTES FLOTTANTES

VU □

Dans les cours d'eau secondaires et les canaux, dans des secteurs où l'eau est moins courante, souvent en amont des ponts et des moulins, se développent en été des herbiers de plantes flottantes et enracinées : lentilles d'eau, cresson, potamots, ... On peut notamment en observer dans le canal du moulin à L'Isle-Jourdain. Ce milieu attire de nombreuses libellules, qui y trouvent moultues proies (les moustiques !) et peuvent s'y reproduire. Il attire aussi d'autres prédateurs des moustiques comme les oiseaux et les chauves-souris.

FLORE REPRÉSENTATIVE OU REMARQUABLE

LE PEUPLIER NOIR (*POPULUS NIGRA*)

VU □

Tout le monde connaît le peuplier « hybride », dont on fait des plantations destinées à l'industrie du bois. Mais peu font attention à quelques gros et grands vieux arbres majestueux penchés ici ou là au bord de la Save. Ce sont les peupliers locaux, dits Peupliers noirs, appelés ainsi parce qu'ils ont une écorce très sombre qui s'épaissit et se fissure avec l'âge. <https://fr.wiktionary.org/wiki/arbre> Arbres pouvant atteindre une hauteur de 30 mètres, les Peupliers noirs sont caractéristiques des ripisylves arborescentes ourlant les bancs de sable et graviers humides des cours d'eau. Les quelques exemplaires restants à L'Isle-Jourdain sont des reliques de la Save avant qu'elle ne soit endiguée. Aujourd'hui, il ne se reproduit plus, et est considéré dans le Sud-Ouest comme un arbre en voie de disparition.



Peuplier Noir

Lathrée Clandestine



LA LATHRÉE CLANDESTINE VU □ (*LATHREA CLANDESTINA*)

Au pied des arbres de la ripisylve, la Clandestine sort de terre au mois de mars et y replonge au mois de juin. Ses fleurs forment une touffe violette pouvant atteindre un diamètre de cinquante centimètres, à ras de terre, sans aucune feuille. En effet, la Clandestine est une plante « parasite », elle « vole » un peu de sève aux peupliers, saules et aulnes au début du printemps, lors de la montée de sève. Cette plante pousse donc au pied des arbres, dans les rives, tout contre les racines qui sont en contact fréquent avec l'eau. On peut apercevoir ces fleurs étonnantes ici et là, en mars, en bord de Save ou de ses affluents. A voir !

Gomphe de Graslin

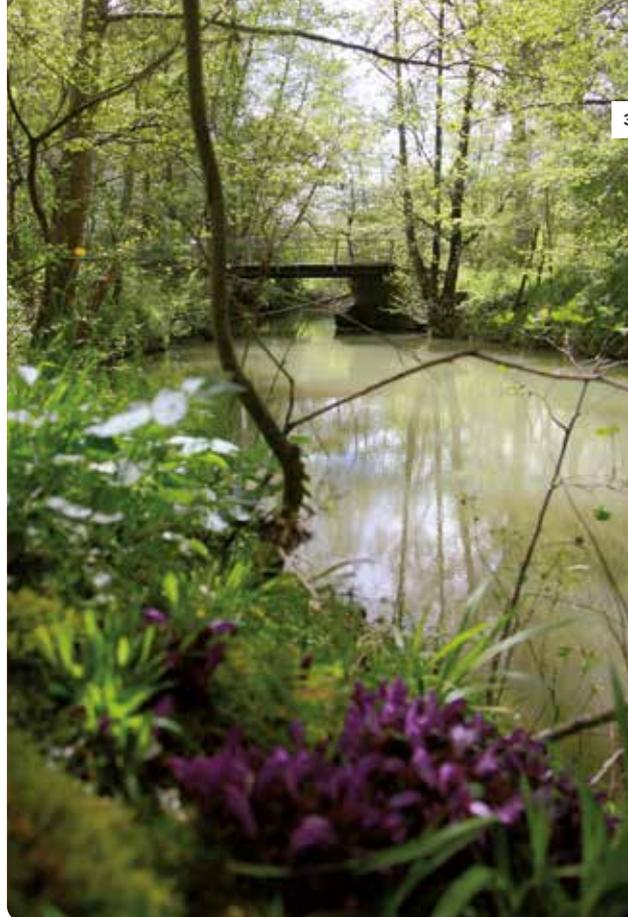


LE GOMPHE DE GRASLIN (*GOMPHUS GRASLINII*)

VU □

Le Gomphe de Graslin est présent dans le Sud-Ouest de la France et la péninsule ibérique. Cette espèce affectionne les grandes rivières calmes et les petits ruisseaux. Le Gomphe de Graslin est en déclin de par l'aménagement et la pollution des cours d'eau. Cependant, cette espèce protégée est encore bien présente dans le Gers notamment au niveau de la Baïse et de la Save.

Comme tous les gomphe, c'est une espèce de grande taille (5 cm) de couleur jaune et noire.



Cordulie à corps Fin



LA CORDULIE À CORPS FIN VU □ (*OXYGASTRA CURTISII*)

De même que le Gomphe de Graslin, la Cordulie à corps fin est une libellule de cours d'eau. Elle affectionne particulièrement les grandes rivières aux rives boisées. Cette espèce est bien implantée dans le Sud-Ouest mais subit également les aménagements et la pollution des cours d'eau. Au niveau de L'Isle-Jourdain, elle semble bien planter sur la Save.

La Cordulie à corps fin est une espèce protégée facilement identifiable. En effet, elle est de couleur verte métallique avec des taches jaunes sur l'abdomen.

INTÉRÊTS PATRIMONIAUX

La Save joue un rôle majeur pour la population de L'Isle-Jourdain. L'alimentation en eau potable est assurée en totalité par cette dernière. Elle est également une ressource importante pour l'irrigation agricole qui reste une forte activité économique du territoire communal.

Les rivières et les ruisseaux jouent également un rôle important vis-à-vis de la qualité de l'eau. En effet, un cours d'eau en bon état assure une autoépuration de l'eau. C'est notamment l'action combinée de phénomènes physiques (filtration, décantation, dilution) et biologiques (micro-organismes et plantes qui vont dégrader certaines molécules) qui vont permettre de filtrer l'eau.

Les rivières et les ruisseaux ainsi que leur ripisylve forment également des corridors écologiques qui permettent aux espèces de se déplacer dans le paysage pour se nourrir et se reproduire. Dans les secteurs cultivés, les cours d'eau et leurs boisements riverains représentent aussi une zone refuge pour la faune locale.

ETAT DE CONSERVATION

La Save et ses affluents, sur la commune de L'Isle-Jourdain, comme dans le reste du département, sont fortement impactés par l'activité humaine. Dans le passé, de nombreux travaux de curage, de recalibrage et de création de digues ont contribué à l'uniformisation des rivières et des ruisseaux. Cela a eu pour conséquence d'approfondir les cours d'eau, de les rendre linéaires et de rendre leurs berges davantage abruptes. Le sur-entretien des abords, notamment sur les petits ruisseaux, a également rendu les berges instables et donc très sensibles à l'érosion.

Actuellement, dans le Gers, la qualité de l'eau des cours d'eau est globalement dégradée. Deux facteurs peuvent l'expliquer : la modification du paysage (arasement des haies et talus, diminution des surfaces en herbe et des zones humides, remembrement) couplée avec l'évolution des activités humaines sur les bassins versants (intensification de l'agriculture, extension des zones urbaines) ont impacté et impactent encore fortement la qualité de l'eau.

MENACES

La menace principale qui pèse sur les cours d'eau est essentiellement liée à l'entretien des abords. En effet, la ripisylve permet de maintenir les berges et de filtrer une partie des molécules chimiques et des particules fines qui ruissellent jusqu'au cours d'eau. Une dégradation ou une suppression de ces boisements riverains peut donc entraîner des conséquences importantes sur la qualité des cours d'eau.

La diminution des surfaces en herbe liée à des difficultés dans le secteur de l'élevage, la dégradation des zones humides et l'arasement des haies menacent également les cours d'eau puisque ces structures participent à filtrer l'eau de ruissellement et à limiter l'érosion.

PRINCIPAUX USAGES ET ACTIVITÉS HUMAINES

L'irrigation agricole est l'un des principaux usages des cours d'eau. Les cours d'eau sont également des lieux de loisirs où les personnes viennent se promener ou pêcher. Les abords de la Save sont d'ailleurs très fréquentés depuis le Pont Peyrin jusqu'au Pont neuf.

L'entretien des cours d'eau incombe généralement aux propriétaires riverains. Cependant, ils délèguent cette mission au syndicat de rivières de la Save (SYGESAVE) qui assure le plus souvent la gestion de la ripisylve et les travaux de restauration des rivières.

PRÉCONISATIONS DE GESTION

Les linéaires de cours d'eau ont été fortement remaniés durant ces 80 dernières années. Il est donc préférable de ne plus intervenir et de redonner leur liberté aux rivières et aux ruisseaux.

Un ancien bras de la Save est actuellement inexploité par cette dernière en amont immédiat du seuil du moulin. Il serait intéressant de le réaménager afin qu'il puisse retrouver son usage d'antan.

Pour la Save, une ripisylve est déjà en place. Il est essentiel pour son équilibre écologique et fonctionnel de la maintenir, voire de l'élargir. La surveillance et la gestion des espèces exotiques envahissantes, notamment de l'Erable négundo, réalisée par le syndicat de rivière, est à poursuivre.

La non-intervention reste le moyen de gestion le mieux adapté. Mais si le développement de la ripisylve gêne l'usage des parcelles limitrophes, un entretien en large peut être réalisé tous les 2 ou 3 ans, en automne et à

l'aide d'un matériel n'éclatant pas les branches (tronçonneuse, scie, lamier...). Pour les petits ruisseaux dépourvus de boisements riverains, il est souhaitable de laisser la ripisylve se régénérer naturellement sur certaines parties du linéaire. Cela permettrait de diversifier les habitats en apportant des zones ombragées. Pour les zones qui seront tout de même maintenues ouvertes, un entretien par an à l'automne à l'aide d'un broyeur avec export de la matière sera suffisant.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Actions de sensibilisation des propriétaires sur :
 - Les modes de gestion de la ripisylve ;
 - La législation sur l'entretien et les travaux sur cours d'eau.
- Restauration de la continuité écologique (suppression et aménagement sur moulin et seuil) ;
- Régénération (naturelle ou plantée) de la ripisylve sur les petits ruisseaux ;
- Aménagement des berges favorables à la faune (diversification des écoulements, création de zones de frayères, adoucissement de la pente des berges...) ;
- Création de champs d'expansion de crues (arasement de digue) ;
- Suivi et gestion des espèces exotiques envahissantes.



LES ÉTANGS ET LACS

Sur le territoire de la commune, pas moins de 78 points d'eau ont été recensés. La plupart des points d'eau sont de petite surface.

Les étangs et les mares de la commune sont principalement situés en périphérie de la ville, dans les zones agricoles, mais aussi dans le golf en bord de Save. Les trois plus gros points d'eau sont situés à l'Ouest de la ville. Il s'agit du grand lac et du petit lac de la base de loisirs de L'Isle-Jourdain, et du lac du Gachat. Tous les trois présentent un intérêt notable pour les oiseaux, mais faible pour les amphibiens et l'entomofaune de milieux aquatiques.

Les mares sont, quant à elles, très dispersées dans le paysage, mises à part celles qui sont en connexion avec la zone humide. Elles jouent néanmoins un rôle très important pour la reproduction des amphibiens, des libellules et autres espèces inféodées à l'eau pour leur reproduction.



FLORE REPRÉSENTATIVE
OU REMARQUABLE

**GERMANDRÉE DES
MARAIS** VU □
(*TEUCRIUM SCORDIUM*)

La Germandrée des marais est une petite plante vivace d'aspect grisâtre, aux feuilles crénelées et aux fleurs rose-violacé, qui apparaissent en tapis en fin de printemps lorsque les eaux du plan d'eau se retirent. Si on frotte la plante, elle dégage une odeur d'ail.



HABITATS NATURELS REPRÉSENTATIFS OU REMARQUABLES

**CEINTURE DE JONCS, LAÏCHES
ET MÉGAPHORBIAIES**

La majorité des lacs de L'Isle-Jourdain ont des berges assez abruptes, ce qui ne permet pas à une flore diversifiée de se développer. Néanmoins, quand cette berge est plus douce, on observe une ceinture plus ou moins continue de plantes hautes, composées de joncs, laïches, scirpes, mais aussi de Salicaires, Baldingères, Grand Liseron, menthes et épilobes, parfois imbriquée avec d'autres habitats humides ou semi-aquatiques. Ces berges végétalisées constituent un habitat riche pour de nombreux insectes, qui s'y reproduisent, comme les libellules, pour des oiseaux comme les Poules d'eau qui peuvent y nidifier et s'y nourrir, et pour les amphibiens.

FAUNE REPRÉSENTATIVE OU REMARQUABLE

BIHOREAU GRIS VU □
(*NYCTICORAX NYCTICORAX*)

Le Bihoreau gris est présent mondialement et en Occitanie cette espèce est relativement bien présente notamment au niveau de la Garonne et des cours d'eau gersois. Ce petit héron fréquente les ripisylves de cours d'eau et d'étang pour former des héronnières. Ces dernières pouvant être mixtes avec d'autres hérons (Héron garde-bœuf) sont utilisés pour la nidification. Cette espèce à fort enjeu régional est en déclin par la diminution des ripisylves et le dérangement humain. Le maintien de zones boisés aux abords des étendues d'eau et la création de zones de refuge sont nécessaires à son maintien.

**VÉGÉTATION
DES VASES EXONDÉES**

Mares et étangs présentent, en fin d'été, de vastes zones exondées (hors d'eau), où poussent un cortège d'espèces spécifiques, souvent de petite taille, mais parfois très fleuries : Renoncule scélérate, Véronique mouron d'eau, Germandrée des marais...



Bihoreau Gris

ANAX EMPEREUR (ANAX IMPERATOR)

VU □

L'Anax empereur est une des plus grandes libellules d'Europe. Il fréquente les pièces d'eau stagnantes ouvertes, végétalisées et bien ensoleillées au-dessus desquelles il vole de façon quasi permanente.

L'Anax empereur est un insecte de grande taille (environ 8 cm de long). La couleur du thorax est verte, les yeux vont du vert au bleu. L'abdomen du mâle est bleu alors que celui de la femelle est vert. Tous deux ont une bande noire au milieu du dos.



Anax empereur

ECREVISSE DE LOUISIANE (PROCAMBARUS CLARKII)

VU □

L'Ecrevisse de Louisiane est originaire du Sud-Est des Etats-Unis. Elle a été introduite en France et plus généralement en Europe à des fins d'élevage. Son introduction, intentionnelle ou accidentelle, dans les milieux naturels, a un impact important sur l'environnement. C'est ce qu'on appelle une espèce exotique envahissante.

Ses terriers provoquent la dégradation des berges et l'apparition de fuites sur les milieux aquatiques. Son fort pouvoir reproducteur (maturité sexuelle précoce, plusieurs pontes dans l'année, production de très nombreux jeunes) et ses faibles exigences écologiques lui permettent de rapidement envahir les milieux aquatiques et de consommer de très nombreuses espèces.

Sur la commune, elle est présente dans les nombreux fossés de la zone humide, dans les cours d'eau, les mares et petits lacs.



Ecrevisse de Louisiane

INTÉRÊTS PATRIMONIAUX

Les points d'eau jouent un rôle notable dans l'irrigation agricole (lacs et étangs) ou pour l'abreuvement des troupeaux (mares). Ils forment des réserves en eau qui se remplissent avec les pluies d'hiver et du printemps et servent ensuite à arroser les cultures en été.

Souvent traversés ou en connexion avec les ruisseaux, les étangs et les lacs jouent des rôles importants pour la qualité de l'eau. Ils forment des corridors écologiques qui permettent à de nombreux organismes de se déplacer et ainsi de gagner de nouvelles zones. Ils alimentent également les cours d'eau, notamment au début de l'été, en assurant ainsi le soutien d'étiage. Les étangs captent également les eaux de ruissellement limitant les effets en aval. Une partie de ces écoulements va également être filtrée par l'action des plantes et des bactéries et par sédimentation.

Les mares sont généralement des points d'eau de petite taille qui peuvent concentrer une belle diversité d'habitats. En contexte de culture, une partie des intrants agricoles va aussi être filtrée par l'action des plantes et des bactéries. Les particules de terre vont être sédimentées sur le fond de la mare. Certaines mares permettent également d'arroser les potagers privés des particuliers. D'autres sont également utilisées comme système d'abreuvement du bétail.

La surface des points d'eau et leur végétation permettent généralement d'attirer un cortège d'espèces intéressantes. Il peut y être notamment observé des libellules, des « demoiselles » et de nombreux invertébrés aquatiques. Certaines espèces d'oiseaux viennent également se nourrir et se reproduire sur les bordures et les boisements des étangs. Certains étangs ont aussi été empoisonnés par l'Homme et accueillent donc plusieurs espèces de poissons.

ETAT DE CONSERVATION

Les étangs et les lacs, datant pour la grande majorité de la seconde moitié du XX siècle et à des fins agricoles, sont encore bien influencés par l'Homme. Le plus souvent les berges sont abruptes et sur-entretenu. Le marnage, surtout en été, peut être également important. Cela impacte fortement la biodiversité des étangs et la qualité de l'eau.

Les mares servent à l'irrigation de petits potagers privés qui sont souvent situés à proximité directe des mares. D'autres servent à abreuver du bétail ou des équins. Enfin, d'autres servent d'ornement pour embellir les pelouses ou les parcs. Une partie cependant n'a plus d'utilité et les mares sont à l'abandon en cours de fermeture et de comblement.

Les espèces exotiques envahissantes sont également bien présentes et notamment les Ragondins et les écrevisses exotiques. Ces espèces dégradent de façon importante les berges et les digues avec leurs terriers. Cela participe à l'effondrement et à l'érosion des berges. Un risque important de fuites existe notamment au niveau des digues. Les écrevisses exotiques sont également des prédateurs voraces de nombreuses espèces et notamment des larves et des adultes de certains invertébrés aquatiques, d'amphibiens et de poissons.

MENACES

L'intensification des pratiques sur les étangs et leur bassin versant représente la menace majeure de ces habitats. Le sur-entretien des berges les déstabilise et les rend plus sensibles à l'érosion. Elles deviennent également plus abruptes et donc moins favorables à la flore.

L'augmentation des prélèvements d'irrigation entraîne aussi un marnage plus important qui limite la vie des étangs.

Par ailleurs, la diminution de l'élevage et l'augmentation des surfaces cultivées rendent le risque de contamination des étangs aux intrants agricoles et aux particules fines de terre inquiétant.

Enfin, l'augmentation de la densité de Ragondins et des écrevisses exotiques (qui sont par ailleurs peu piégés) au niveau des étangs va également fragiliser les berges et menacer l'apparition de fuites au niveau des digues.

PRINCIPAUX USAGES ET ACTIVITÉS HUMAINES

L'irrigation agricole reste l'usage principal des étangs mais ils peuvent également être exploités par les pêcheurs et les chasseurs locaux. Le grand lac sert principalement de base de loisirs, et le petit lac est très apprécié des pêcheurs. Certains étangs servent aussi à abreuver les animaux d'élevage. La mise en place d'un bassin gravitaire en aval de la digue ou d'une descente aménagée au niveau des berges demeurent les systèmes d'abreuvement les plus utilisés.

PRÉCONISATIONS DE GESTION

Le sur-entretien des abords des étangs et des lacs limite la biodiversité, déstabilise et fragilise les berges. Il est préférable de réaliser un seul entretien par an, à l'automne et à l'aide d'un broyeur. Il peut également être envisagé de laisser une zone sans entretien, notamment au niveau de la queue d'étang. Cela n'impactera pas l'activité humaine, formera une zone de quiétude et de l'ombrage pour la faune et représentera un filtre pour les écoulements du bassin versant qui arrivent dans l'étang.

A contrario, le sous-entretien des mares provoque la fermeture et le comblement de ces milieux aquatiques à fort intérêt. Il est donc important de débroussailler une partie des berges (de préférence les berges Sud et Est pour apporter un maximum de luminosité) et de les entretenir ensuite avec un broyage automnal (période durant laquelle la vie est la moins active) chaque année avec export de la matière (pour limiter le comblement de la mare). Il est également nécessaire d'élaguer les branches qui surplombent le point d'eau afin de limiter l'ombrage et l'apport de feuilles et branches mortes qui s'accumulent sur le fond et se transforment progressivement en vase et ainsi accélère l'envasement. La mise en place d'un piégeage régulier pour lutter contre les Ragondins et les écrevisses exotiques semble importante pour préserver les points d'eau. Cela permettra de limiter l'importance des dégâts qu'occasionnent ces espèces.

Il paraît également important de réaliser des opérations visant à limiter l'érosion des berges lorsque les étangs et les plans d'eau ont des berges verticales, comme c'est le cas sur le petit lac d'Isle-Jourdain.

Dans les zones les plus cultivées, il sera important de laisser se développer une bande enherbée d'au moins 5 mètres de large autour des étangs afin de les protéger de l'arrivée d'intrants agricoles et de boues.

PROPOSITIONS D'ACTIONS

- Actions de sensibilisation des agriculteurs sur :
 - Les modes de gestion des abords des points d'eau ;
 - La législation sur les points d'eau.
- Aménagement de zones de quiétude en queue d'étang ;
- Suppression des étangs sur cours d'eau qui n'ont plus d'usage aujourd'hui, afin de rétablir la continuité écologique ;
- Faire apparaître les mares les plus intéressantes sur le zonage du PLU (en ZN par exemple) afin de sensibiliser à la présence et à l'importance des mares sans interdire les travaux ou les aménagements réalisables dessus.

LES MARES

Les mares sont des points d'eau de petite taille qui peuvent concentrer une belle diversité d'habitats.

Les abords de la mare sont généralement occupés par une ceinture de joncs ou de laïches. Certains secteurs des berges peuvent également être recouverts de mégaphorbiaies, de saules ou de frênes, habitats qui se développent dans les zones les moins entretenues. Dans les eaux peu profondes peuvent également pousser des roselières, des herbiers aquatiques et des végétations flottantes qui forment des habitats prisés pour une faune spécifique.

Bien qu'il ait été dénombré lors de l'ABC une vingtaine de mares sur la commune, leur surface cumulée demeure insignifiante comparée à celle de la commune. En dehors de la zone humide, où elles sont connectées grâce aux milieux humides, les mares sont dispersées dans le paysage, très éloignées les unes des autres. Leur présence est fortement liée au réseau hydrographique (sources, ruisselets) et à la présence passée ou actuelle d'une activité d'élevage. Aujourd'hui, l'élevage ayant quasi-disparu de la commune, les mares n'ont plus d'usage, et ne sont plus entretenues. Aussi, sont-elles, pour la plupart, en cours de comblement.



HABITATS NATURELS REPRÉSENTATIFS OU REMARQUABLES

LA ROSELIÈRE

VU □

Les roselières abritent des plantes dites héliophytes. Ces plantes ont leurs racines sous l'eau alors que la grande partie des tiges et des feuilles est aérienne. Cet habitat se rencontre généralement dans les zones les moins profondes et bien ensoleillées des points d'eau. Occupant de petites surfaces près des berges, les roselières peuvent s'étendre et couvrir une grande partie des mares avec le temps.

Les roselières demandent peu d'entretien, notamment lorsqu'elles occupent de faibles surfaces. Cependant, avec le temps, les plantes de roselière peuvent avoir un caractère recouvrant et occuper une grande partie du point d'eau. Il faut alors réaliser un désenvasement des 10 premiers centimètres de vase pour évacuer une partie des rhizomes des plantes.



La roselière

HERBIERS AQUATIQUES ENRACINÉS À FEUILLES IMMERGÉES

VU □

Les herbiers aquatiques enracinés à feuilles immergées sont des habitats qui se développent dans les parties peu profondes et bien ensoleillées des mares. Les plantes sont aquatiques avec l'ensemble des racines, des tiges et des feuilles sous l'eau. Parfois les fleurs peuvent effleurer la surface ou être légèrement hors de l'eau. Ces herbiers peuvent occuper des surfaces importantes sur le fond des points d'eau.

Le maintien des herbiers aquatiques enracinés à feuilles immergées ne nécessite pas d'entretien particulier. Cependant, le maintien de cet habitat dépend des bonnes conditions d'ensoleillement et demande une hauteur d'eau minimum. Il faut donc veiller à limiter la fermeture et l'envasement. Il est donc important de réaliser un entretien régulier des berges (un élagage et un broyage automnal avec export de la matière) pour éviter le développement de la strate arbustive.

FAUNE REPRÉSENTATIVE OU REMARQUABLE

TRITON MARBRÉ (TRITURUS MARMORATUS)

VU □

Sans aucun doute le plus beau triton de France, ce bel amphibien de grande taille (entre 12 et 15 cm) est souvent confondu avec une Salamandre. Noir marbré de taches bien vertes sur tout le corps, il présente une ligne orange vif le long de la colonne vertébrale en phase terrestre. Cette ligne rouge disparaît chez le mâle durant la phase aquatique pour se transformer en crête dorsale, haute et non dentée. Les femelles n'ont pas de crête et conservent cette ligne rouge durant la phase aquatique. Il fréquente les mares et les grands fossés pourvus de végétation aquatique de la zone humide au printemps, pour s'y reproduire. Les larves s'y développent jusqu'en été, tandis que les adultes reprennent une vie terrestre, dans des abris frais et humides : sous des pierres, des troncs ou des souches, dans des haies, des terriers, et parfois les caves ou recoins oubliés des maisons à vieux carrelages....

C'est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire national, ainsi que ses habitats, de reproduction notamment. Elle est en régression, du fait de la disparition et de la discontinuité de ses habitats dans le paysage, et du fait du développement des infrastructures et du trafic routier : les Tritons marbrés, comme de nombreux autres amphibiens, se font écraser en nombre les nuits pluvieuses de printemps, lorsqu'ils se déplacent jusqu'à leurs lieux de reproduction.



Triton marbré

**ESPÈCE
PROTÉGÉE**

NÈPE CENDRÉE (NEPA CINEREA)

VU □

La nèpe est une punaise aquatique qui vit dans les points d'eau stagnants, sur des végétaux ou sur le fond. Mauvaise nageuse, elle est toujours près de la surface. Pour respirer, elle est munie d'un long tube appelé siphon qu'elle dirige vers la surface pour capter l'oxygène. La Nèpe mesure entre 3 et 4 cm et arbore une coloration brun cendré. Prédateur discret et vorace, elle chasse de nombreux organismes. Ainsi, larves et adultes de mollusques, de crustacés, d'insectes aquatiques et de vers font partie de ses menus. Elle consomme également des têtards et de petits poissons.



Nèpe Cendrée

LIBELLULE DÉPRIMÉE (LIBELLULA DEPRESSA)

VU □

La Libellule déprimée vit autour des petites pièces d'eau stagnantes ouvertes, végétalisées et bien ensoleillées. Elle peut également s'observer sur les parties lentes des rivières et ruisseaux.

La Libellule déprimée est une grande libellule avec un dimorphisme sexuel marqué. L'abdomen du mâle est bleu alors que celui de la femelle est brun ou jaune. Tous deux ont cependant une tache sombre à la base des ailes. Cette espèce consomme principalement des insectes et d'autres invertébrés qui vivent sur et autour des points d'eau. Elle chasse et attrape ses proies en volant.



Libellule Déprimée

INTÉRÊTS PATRIMONIAUX

Les mares sont des milieux qui jouent de nombreux rôles pour la qualité de l'eau, notamment en contexte de culture : une partie des intrants agricoles va aussi être filtrée par l'action des plantes et des bactéries de la mare. Les particules de terre vont être sédimentées sur le fond de la mare. Les mares situées en aval de pentes permettent aussi de lutter contre les effets du ruissellement en captant une partie des écoulements. De plus, lorsque leur trop plein se jette dans un cours d'eau, elles alimentent également les ruisseaux, participant ainsi au soutien d'étiage.

Côté biodiversité, les mares sont des écosystèmes très riches en espèces végétales et animales. De nombreux invertébrés y vivent ou y font une partie de leur cycle, libellules, Nèpes, petits crustacés d'eau douce, ... Les amphibiens s'y reproduisent, tandis que de nombreux mammifères et oiseaux s'y abreuvent et s'y nourrissent.

ETAT DE CONSERVATION

La commune de L'Isle-Jourdain abrite un nombre restreint de mares. La présence de ces mares est le plus souvent liée à la vie passée des paysans gersois. Avant l'arrivée de l'eau potable, chaque ferme avait 2 ou 3 mares souvent creusées pour fournir des matériaux de construction pour les habitations. Ensuite, une mare était destinée à l'abreuvement du bétail et de la basse-cour et l'autre servait à la vie quotidienne (nettoyage du linge, bains...). Cependant ces usages n'existent plus.

Les mares sont généralement sous-entretenu. Celles qui ont encore un usage sont ouvertes mais en cours d'envasement. Celles qui sont à l'abandon, sont fermées par la végétation et comblées.

Certaines espèces exotiques envahissantes peuvent également être présentes dans les mares comme les Ragondins ou les écrevisses exotiques.

MENACES

Deux menaces :

- L'abandon et le sous-entretien des mares, accentués par les dégradations causées par les Ragondins et les écrevisses, qui conduisent à leur comblement et leur disparition à moyen et long terme.
- Leur éloignement les unes des autres, dans un paysage agricole très ouvert mais aussi traversé par de nombreuses infrastructures routières : les espèces des mares ne peuvent plus se déplacer et essaimer d'une mare à l'autre, sauf dans les zones humides, où les milieux humides assurent les liaisons entre les mares.

Avec la disparition des mares du paysage, c'est une biodiversité qui disparaît, mais aussi des rôles de filtration des eaux et de soutien d'étiage.

PRÉCONISATIONS DE GESTION

Le sous-entretien des mares provoque la fermeture et le comblement de ces milieux aquatiques à fort intérêt. Il est donc important de débroussailler une partie des berges (de préférence les berges Sud et Est pour apporter un maximum de luminosité) et de les entretenir par la suite avec un broyage automnal annuel (période durant laquelle la vie est la moins active), avec export de la biomasse (pour limiter le comblement de la mare). Il est également nécessaire : d'élaguer les branches qui surplombent le point d'eau afin de limiter l'ombrage et l'apport de feuilles et de branches mortes car elles peuvent s'accumuler sur le fond et se transformer progressivement en vase, accélérant ainsi l'envasement. Si la mare est envasée, il est judicieux de réaliser un curage hétérogène qui va permettre de diversifier les profondeurs d'eau et ainsi favoriser l'installation de

différents habitats aquatiques et semi-aquatiques. Les travaux doivent être réalisés entre septembre et novembre, période durant laquelle la vie de la mare est la moins active.

Une fois la vase retirée, il est important de la laisser près de la mare entre 24h et 48h afin que les organismes piégés regagnent l'eau. La partie supérieure de la vase retirée peut également être remise à l'eau afin de conserver une partie des graines des plantes aquatiques présentes.

Il faut toutefois veiller à ne pas atteindre la couche imperméable de la mare lors des travaux de curage, afin d'éviter de créer des fuites. Pour cela, il est convenable de réaliser des curages légers, de 15 cm à 80 cm de profondeur en fonction des tailles de mares.

La mise en place d'une surveillance et le cas échéant d'un piégeage pour lutter contre les Ragondins et les écrevisses exotiques semble pertinente pour préserver la biodiversité et la qualité des berges des mares.

PROPOSITIONS D'ACTIONS

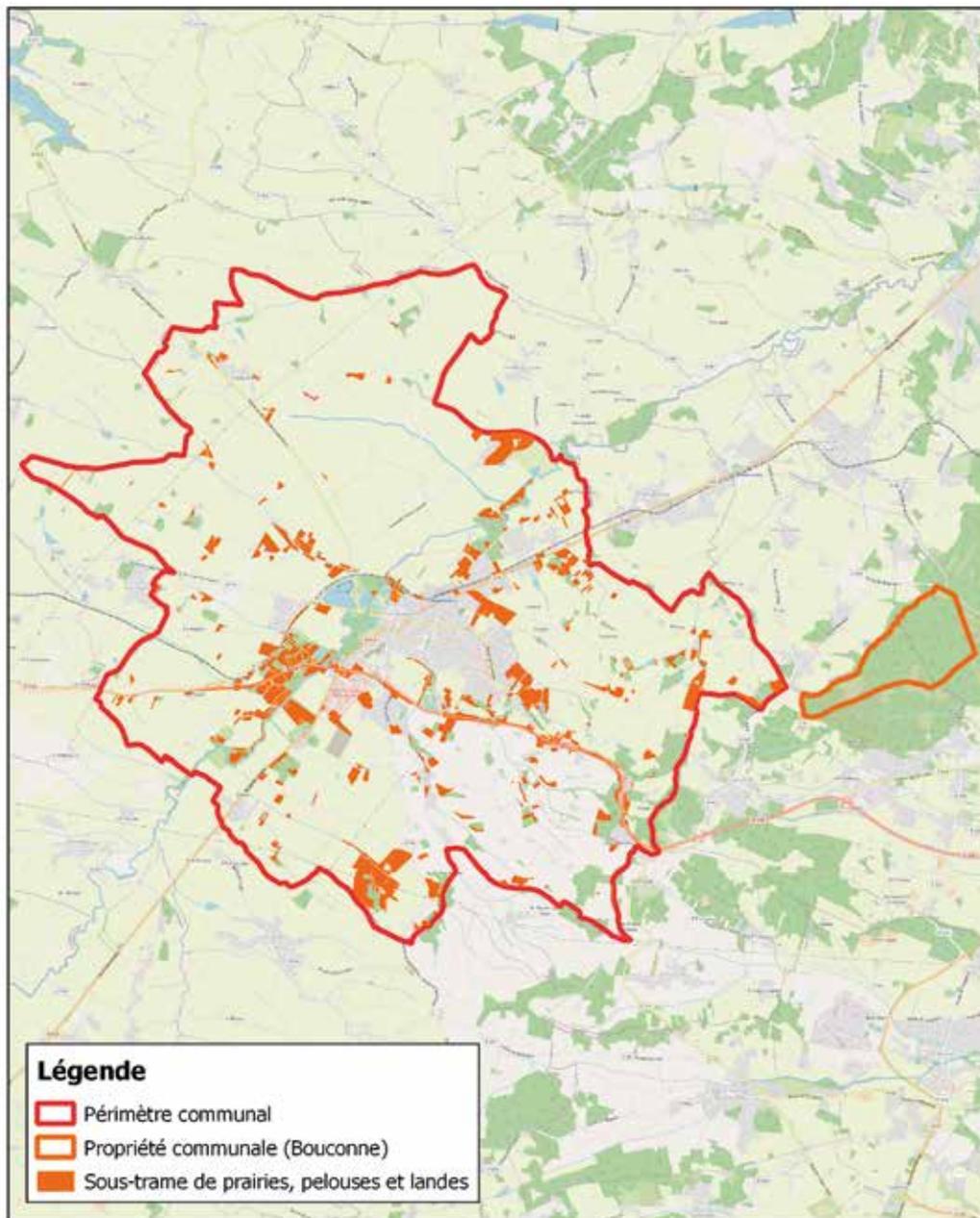
- Faire apparaître les mares les plus intéressantes sur le zonage du PLU (en ZN par exemple) afin de sensibiliser à la présence et à l'importance des mares sans interdire les travaux ou les aménagements réalisables dessus ;
- Actions de sensibilisation sur :
 - L'importance de préserver des mares
 - La législation des mares
 - Les modes de gestion de la mare
 - La biodiversité des mares ;
- Restaurer les mares en voie de comblement ou comblées, dans la poursuite des actions menées par la Fédération des Chasseurs et l'ADASEA ;
- Maintenir les infrastructures agroécologiques, haies, fossés, entre les mares et autres milieux humides, qui permettent aux espèces de se déplacer ;
- Identifier les points noirs routiers d'écrasement des amphibiens au printemps lors de leurs déplacements pour la reproduction, afin de trouver des solutions (crapauducs, actions collectives de sauvetage, panneaux, limitation de vitesse, etc...) ;
- Recréer des mares dans les secteurs où il n'y en a plus assez.



LES PRAIRIES, PELOUSES, ET LANDES

La cartographie montre une répartition hétérogène de ces habitats sur la commune, souvent remplacés par des cultures sur les parties les plus riches. Elles subsistent en coteaux en lien avec les patches de zones boisées.

Sous-trame de prairies, pelouses et landes



HABITATS NATURELS REPRÉSENTATIFS OU REMARQUABLES

LES PRAIRIES NATURELLES DE FAUCHE

Nous évoquerons ici les prairies naturelles dites « mésophiles », c'est-à-dire présentant un sol généralement sec toute l'année. Les prairies plus humides dites « hygrophiles », inondées par débordement des rivières, par exemple, seront traitées dans un chapitre spécifique.

Ces prairies sont « naturelles », mais entièrement dépendantes de la gestion qu'en fait l'Homme depuis des siècles. Elles sont « naturelles » par le fait que le sol n'a jamais, où alors depuis très longtemps, été retourné. Seule la fauche et le pâturage extensif permettent d'entretenir le milieu en l'état ; le gyrobroyage est à proscrire, sous peine de voir la diversité des plantes diminuer et se banaliser. En effet, un relargage d'azote organique est provoqué par la décomposition du broyat. Dans le meilleur des cas, aucun engrais, aucun intrant, aucun apport extérieur n'est apporté à la prairie, ce qui lui confère un cortège floristique caractéristique, adapté et remarquable.

Ces habitats tels que décrits, sont en régression au niveau national voire européen, ce qui leur a valu d'être pris en compte dans l'annexe 1 de la Directive européenne Habitat Faune Flore, afin de mettre en place des mesures de sauvegarde et de pérennisation de ces milieux.

Les prairies naturelles de fauche sont peu étendues sur la commune et très déconnectées les unes des autres.

LES PELOUSES SÈCHES

Les pelouses sèches sont aussi des milieux d'origine anthropique, car l'Homme a durant de nombreux siècles façonné ces milieux pour ses propres besoins. À l'époque et encore aujourd'hui, la plupart des pelouses étaient gérées par et pour le pâturage des animaux et des moutons en particulier. Les bergers conservaient les milieux ouverts en supprimant régulièrement les refus des animaux manuellement et quotidiennement. Aujourd'hui ces milieux souffrent de l'abandon des pratiques anciennes et sont délaissés : diminution de l'élevage, chargement de bétail élevé et élevage plus intensif. Les secteurs qui accueillent encore des pelouses sèches proposent une végétation originale avec des plantes adaptées à la sécheresse et à un sol très maigre et peu nourrissant. Bon nombre d'espèces à bulbe se sont adaptées à ce milieu comme les orchidées et autres liliacées. D'autres sont très épineuses, à feuilles très fines ou à l'inverse un peu crassulentes (qui garde l'eau), enfin d'autres encore sont annuelles, d'expression très précoces et passent la saison estivale sous forme de graine. Sur la commune, les dernières pelouses sèches se situent côté Est, à proximité du chemin des Sauvages notamment, dans des zones un peu plus vallonnées que la vallée de la Save et donc moins propices à la mise en culture.



FLORE REPRÉSENTATIVE OU REMARQUABLE

LA CENTAURÉE DES PRÉS VU □

(*CENTAUREA GROUPE JACEA*)

La Centaurée, appelée aussi Tête de moineau, Fleur de galant, Herbe d'amour, Bleuet rose ou Ambrette est une plante répandue dans les prairies naturelles, sèches ou humides, de L'Isle-Jourdain.

De la famille de la marguerite, la fleur de la Centaurée jacée est, comme elle, composée de petites fleurs unitaires regroupées et serrées dans un capitule. De couleur rose à mauve, ses fleurs attirent de nombreux insectes, abeilles, bourdons, papillons, ...

La Centaurée jacée a une particularité : si on coupe sa tige après sa première floraison, elle peut refleurir en automne, ce qui est particulièrement apprécié par les insectes qui recherchent du pollen en arrière-saison. Elle arrive même à se maintenir ainsi, sous forme « naine », dans les pelouses tondues des jardins !

N'hésitez pas à la préserver chez vous, à la laisser se développer et en ressemer... les pollinisateurs apprécieront !

Orchis Pyramidal



Centauree des prés

LES ORCHIDÉES

VU □

Les orchidées sauvages que l'on peut rencontrer dans les prairies naturelles, les pelouses sèches et les talus sont loin d'être aussi spectaculaires, par la taille, que les orchidées hybrides des fleuristes. Mais elles méritent que l'on se penche de près pour mieux les observer : elles sont très belles, très colorées, et ont développé des stratégies très évoluées pour accueillir les insectes.

Ainsi l'Orchis pyramidal, qui forme des pyramides rose vif, attire les insectes par la couleur et la diffusion de molécules imitant les phéromones des abeilles sauvages pollinisatrices ; les Sérapias ont un pétale qui fait piste d'atterrissage, tandis que les autres pétales forment une hutte pour abriter les abeilles du vent et du froid ; l'Orchis bouc attire des moucherons par son odeur prononcée ; l'Ophrys abeille, quant à lui, a une fleur qui imite la femelle d'une espèce d'abeille sauvage, afin d'attirer le mâle, qui repart insatisfait mais affublé de sacs de pollen collants, qu'il remettra lors de sa visite suivante dans une autre fleur...

De milieu humide ou sec, les orchidées ont toutes en commun qu'elles aiment les sols maigres, et n'aiment donc pas les engrais, et se développent donc dans les prairies, pelouses, talus enherbés exempts de fertilisation. Dans le secteur de L'Isle-Jourdain, elles ont régressé avec les prairies naturelles, mais certaines espèces ont trouvé dans les talus de bord de route et les pelouses des jardins des lieux de substitution.

Damier de la Succise



FAUNE REPRÉSENTATIVE OU REMARQUABLE

LE DAMIER DE LA SUCCISE VU □

(*EUPHYDRYAS AURINIA*)

Ce papillon, protégé au niveau national et européen, est inféodé aux zones de prairies de fauche les plus extensives de la commune, puisqu'il a été observé dans une prairie de fauche près du chemin du Sauvage et dans les prairies de la zone humide. Les chenilles ne se nourrissent que sur une variété limitée de plantes (essentiellement Succise des prés, Knautie des champs, Scabieuse colombarie), qui ont la particularité de disposer de fleurs dans des tons de violet.

LA PACHYURE ÉTRUSQUE VU □

(*SUNCUS ESTRUSCUS*)

Plus petit mammifère non volant au monde (moins de 3 grammes !), la Pachyure étrusque présente le métabolisme le plus élevé de tous les Mammifères : son rythme cardiaque varie entre 900 et 1 400 pulsations par minute ! C'est ce qui explique sa courte durée de vie (entre 1 an et 18 mois). Elle privilégie les terrains secs et chauds comme les milieux herbacés ouverts où l'abondance d'insectes lui assure le couvert. Elle entre parfois dans les habitations à l'approche de l'hiver, à la recherche de chaleur. Elle semble bien présente à L'Isle-Jourdain. Le changement climatique devrait faire progresser son aire de répartition.



Pachyure étrusque



INTÉRÊTS PATRIMONIAUX

Les milieux ouverts naturels accueillent une très forte diversité d'espèces végétales, différente selon leur degré d'hygrométrie et selon la nature du sol. Ainsi, au sein des prairies humides, des pelouses sèches, en passant par les prairies naturelles, la flore sera différente et adaptée à chaque situation. De même, les structures végétales ainsi formées seront favorables à diverses espèces de faune, en particulier des invertébrés (insectes, araignées, ...), eux aussi adaptés à ces conditions stationnelles. Chaque habitat hébergera donc une flore et une faune variée unique ; on citera par exemple, la Jacinthe de Rome (plante protégée au niveau national) ou l'Orchis à fleurs lâches dans les prairies naturelles humides ou l'Origan et l'Orchis pyramidal dans les pelouses sèches. On peut citer pour la faune, la Zygène transalpine, papillon en déclin, inféodé aux pelouses ourlets calcaires ou le Tétrix caucasien, petit criquet menacé lié aux zones prairiales humides.

ETAT DE CONSERVATION

Sans intervention d'entretien régulier, ces milieux ouverts se ferment naturellement, jusqu'à se boiser. Ainsi les prairies évoluent vers des friches et les pelouses sèches vers des ourlets ou des fourrés à prunelliers et genévriers. Dans le contexte actuel de changement climatique, des conditions régulièrement semblables à 2022 rebattront probablement les cartes sur ce point. La majorité des prairies encore en place sont en bon état et gérées annuellement par fauche et exportation. Les friches sont des milieux temporaires, gérés par gyrobroyage, non gérés ou ressemés. Quant aux zones pâturées, elles sont assez pauvres étant donné la strate herbacée très rare et rase due à la présence des animaux ; celle-ci n'empêche pas pour autant des refus et l'installation de fourrés. Ces derniers semblent généralement non gérés ou gyrobroyés par endroits selon les besoins des agriculteurs.

PRÉCONISATIONS DE GESTION

La gestion idéale de ces milieux (des prairies en particulier) est la fauche annuelle avec exportation, quand l'accès et la dénivellation le permettent ; cette technique est privilégiée sur la commune. En effet, le pâturage est plus compliqué à mettre en place car aujourd'hui déplacer les animaux d'un parc à l'autre devient techniquement compliqué s'il faut traverser la ville. En général, les bâtiments où logent les élevages sont à l'extérieur de L'Isle-Jourdain et les pacages avec. On évitera le gyrobroyage qui tend à enrichir le milieu, modifier le cortège floristique et perdre en diversité. Les prairies enfrichées abandonnées et les friches post-

culturelles pourraient à nouveau être gérées par fauche avec exportation, afin de redevenir à plus long terme des « prairies naturelles » avec leurs intérêts écologiques faunistiques et floristiques. En l'état, elles accueillent cependant une riche biodiversité d'invertébrés qui y trouvent refuge lors des périodes de sécheresse ou quand les autres prairies sont fauchées. Cet état doit rester temporaire car la fermeture du milieu après plusieurs années d'abandon, génère ensuite une perte de diversité d'espèces végétales et animales.

Certains types de pelouses peuvent aussi être gérés par fauche. Dans le cas contraire, c'est le pâturage qui est le plus couramment utilisé, surtout en versant de coteaux ; cette pratique ayant pratiquement disparu sur le territoire communal. Le pâturage équin (chevaux, ânes) qui domine localement rend bien compte de changements d'usage des milieux herbacés ; ces animaux pâturent les pelouses très ras et la plupart du temps sont laissés trop longtemps sur une même parcelle par leur propriétaires, limitant ainsi l'accueil de la faune et rendant difficile le développement de certaines plantes. Les pelouses devraient être gérées par pâturage ovin (animaux légers les mieux adaptés) quand cela est possible, avec une gestion manuelle des refus afin d'éviter la fermeture du site et un temps de pâturage limité.

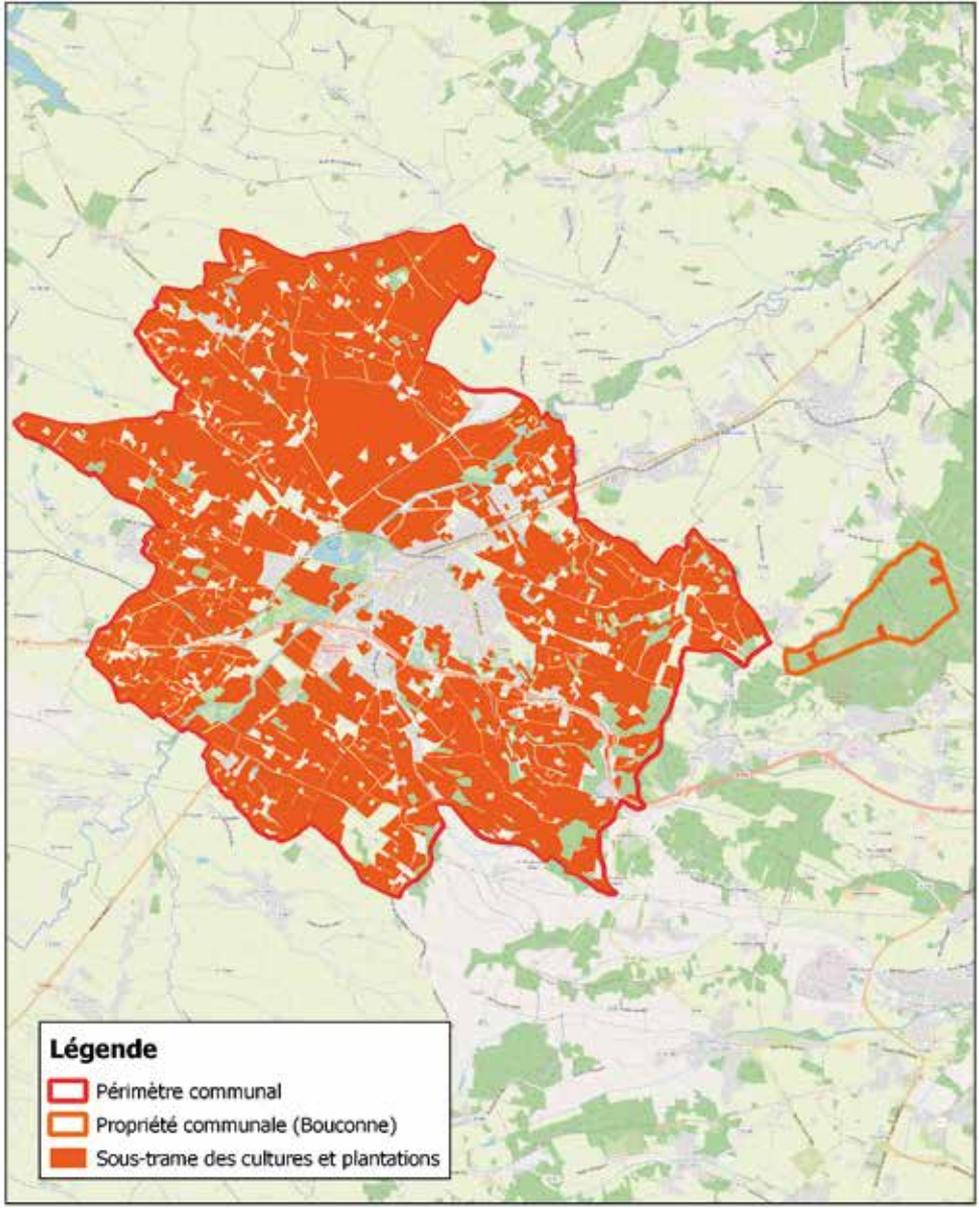
Les pelouses de L'Isle-Jourdain sont assez rares, relictuelles et sur de petites surfaces. Leur pérennité à moyen terme est en jeu, vu la disparition des usages historiques sur ces milieux. Certaines pelouses sont en voie de fermeture par abandon de la gestion ; c'est dès lors une graminée sociale qui va dominer le cortège, le Brachypode rupestre, recouvrant majoritairement le milieu. Comme pour les friches, un état transitoire n'est pas inutile pour la faune qui y trouve refuge, mais à terme l'embroussaillage par les ligneux génère une perte majeure de biodiversité et de patrimonialité.

PROPOSITIONS D'ACTIONS

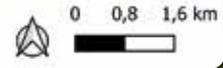
- Conversion des cultures et friches post-culturelles en prairies ;
- Mise en place d'une fauche annuelle avec exportation systématique ;
- Remise en place d'un pâturage extensif, si possible ovin ;
- En cas de pâturage notamment équin, être très vigilant à la surcharge et à la durée de présence des animaux qui produit de nombreux effets négatifs (tassement des sols, banalisation de la flore, disparition de la biomasse en invertébrés, etc.) ;
- Gestion-réouverture des zones en voie de fermeture ;
- Gestion des friches, jachères et pelouses ourlets au pire tous les 3 ans.

LES CULTURES ET PLANTATIONS

Sous-trames des cultures et plantations



Cartographie © CEN Occitanie AR 2023 - Traitement QGIS 3.10.13. Source des données © CEN Occitanie, NEO, ADASEA, CPIE 32, FDC 32 2022 - Fond cartographique © OSM.



Difficile de parler de « milieux naturels » pour les milieux cultivés, anthropisés (dus à l'action de l'Homme) par excellence. Mais s'ils sont entièrement façonnés et gérés par l'agriculteur, ils n'en sont pas moins riches d'une faune et d'une flore spécifique, plus ou moins désirée, plus ou moins utile et plus ou moins rare.

Cette trame est constituée d'une mosaïque de grandes cultures (alternance de céréales d'hiver, de tournesol et de maïs principalement), accompagnées de nombreuses infrastructures agroécologiques : bandes enherbées, fossés, haies, talus, arbres isolés, mares, qui leur confèrent un fort intérêt naturel et un accueil minimum pour une biodiversité commune.

Cette sous-trame est la principale du territoire, qu'elle structure et dont elle occupe près de 68%.

Vu l'étendue de cette trame, sa contribution est forte, les espèces associées sont celles qui sont les plus représentées du territoire. Ce sont tous les cortèges des plantes adventices (non cultivées), qui se développent avec les cultures. Ce sont également tous les cortèges d'insectes, ravageurs des cultures ou au contraire auxiliaires (araignées, punaises prédatrices) et les nombreux pollinisateurs. Ce sont aussi des cortèges d'oiseaux associés aux paysages céréaliers et bocagers, granivores ou insectivores. Quelques mammifères y sont également bien présents, gros et « micro », sans parler de la faune et de la fonge du sol qui n'ont pas été inventoriées ici.

A l'instar de tous les paysages agraires de plaine, on a assisté ces dernières années à une simplification des cultures et des milieux, à l'agrandissement des parcelles, à une régression des infrastructures agroécologiques, en lien avec l'évolution de l'agriculture et sa restructuration (moins d'actifs, une simplification et une spécialisation des systèmes, l'abandon de la polyculture-élevage, l'intensification des pratiques). La biodiversité qui l'accompagne a bien sûr été chamboulée : raréfaction des plantes traditionnellement compagnes des cultures (messicoles) au profit de nouvelles adventices envahissantes, parfois exotiques, appauvrissement de la vie dans les sols et érosion de terres fertiles, régression des espaces bocagers et disparition des milieux interstitiels accueillant la faune « compagne ». Des espèces régressent ou disparaissent, tandis que de nouvelles s'adaptent.

HABITATS ET LEUR BIODIVERSITÉ

CHAMPS CULTIVÉS

N'allez pas croire que les champs eux-mêmes sont inhospitaliers pour la faune et la flore !

Une balade entre champs, même hivernale, permet d'observer de nombreux oiseaux : les Corneilles et les Palombes, bien sûr, peu appréciées des agriculteurs car elles recherchent les grains semés, mais aussi de nombreuses Alouettes qui apprécient ces vastes étendues, des Perdrix, des Bruants et autres Tariers. Des Cisticoles des joncs trouvent dans les jachères, et parfois le blé, un milieu de substitution aux joncs. Des Bergeronnettes printanières ont même été aperçues en coin de champ... Les garde-bœufs qui nichent sur le lac de pêche accourent à tire d'aile dès qu'un agriculteur laboure, découvrant ainsi de nombreuses proies ! Les rapaces ne sont pas en reste : Buses, Faucon crécerelle et le dernier arrivé l'Elanion blanc, surveillent d'un œil intéressé tous ces petits oiseaux, ainsi que les mulots et campagnols. Un buisson « oublié » par l'agriculteur entre deux champs ? Un rouge-gorge aura vite fait de l'investir... Et la nuit, les Chouettes effraies et hulotte survolent les champs de blé à la recherche des campagnols... tandis que les lièvres détalent au moindre bruit ! Et bien sûr, avant la moisson, on peut entendre le blé « chanter » : c'est la Caille des blés !

Côté flore, de nombreuses plantes spontanées ont su s'adapter à ce milieu régulièrement remanié ; les agriculteurs ne le savent que trop ! Annuelles, bisannuelles, au cycle printanier, d'été ou d'automne, de milieu sec ou humide, plus ou moins compétitives et discrètes, les « mauvaises herbes » sont nombreuses, et accompagnent l'évolution des pratiques agricoles. Elles jouent un rôle important et largement sous-estimé pour l'accueil des insectes pollinisateurs et auxiliaires des cultures.

Aujourd'hui, à force de labour et de traitements phytosanitaires, les plantes messicoles ont quasiment disparu, alors qu'elles étaient très nombreuses début 20e siècle. Les plantes messicoles, étymologiquement « qui habitent les moissons », ont co-évolué avec nos céréales depuis leur importation de la Mésopotamie. Plantes annuelles peu compétitives, elles ne se développent qu'à « l'abri » des céréales d'hiver, quand celles-ci ne sont pas ou peu désherbées. Néanmoins, en bordure de certains champs ou à la faveur de désherbages précoces « ou ratés », on peut avoir la surprise d'observer sur la commune, la Nigelle de France, la Dauphinelle d'Ajax, l'Euphorbe en faux, la pensée des champs, espèces strictement messicoles rares en France.

Hélas, on observe aussi des plantes problématiques pour la santé, comme l'Ambroisie trifide, récemment observée dans des champs inondables de L'Isle-Jourdain, et qui peut causer des allergies. A surveiller, donc !

FLORE REPRÉSENTATIVE OU REMARQUABLE

LA NIGELLE DE FRANCE VU □

Plante messicole protégée, la Nigelle a de faux airs de bleuet, avec lequel elle est souvent confondue (une fleur bleue dans les blés...). Mais si elle est rarissime en France, on la trouve plus souvent dans le Gers car elle apprécie les sols argilo-calcaires, et quelques populations ont été détectées dans différents secteurs de L'Isle-Jourdain. Ses graines sont très résistantes : des études ont montré qu'elles pouvaient rester 50 ans dans le sol avant de germer, lors d'un labour et d'une culture favorable. Absolument inoffensive pour le rendement de la culture, elle attire de nombreuses abeilles sauvages et domestiques, lors de sa floraison fugace, au moment des moissons. Attention à ne pas la confondre avec la Nigelle de Damas échappée des jardins et non protégée.

L'ÉRABLE CHAMPÊTRE VU □

C'est un arbre spontané très répandu dans les haies de L'Isle-Jourdain. Il présente de nombreux atouts : il se taille bien, mais peut aussi évoluer en gros arbres jusqu'à 6-8m de haut. Ses très nombreuses feuilles trilobées constituent un ombrage très appréciable, tout en laissant passer assez de lumière pour le développement des plantes au sol, et transforment l'arbre en or en automne. On le trouve en bord de ruisseau aussi bien qu'en haut de coteau. Souvent creux et avec une écorce granuleuse, il accueille de nombreux habitants, des lézards aux écureuils, en passant par d'innombrables insectes. Sa floraison, très mellifère, attire de nombreux pollinisateurs sauvages, tandis que ses fruits sont appréciés de nombreux oiseaux en hiver (Verdiers, Gros-Becs) et des écureuils, qui jouent les équilibristes pour aller les cueillir ! Enfin, comme tout érable, sa sève un peu sucrée attire également nombre d'insectes suceurs, comme les pucerons, qui font le bonheur ensuite des Coccinelles !

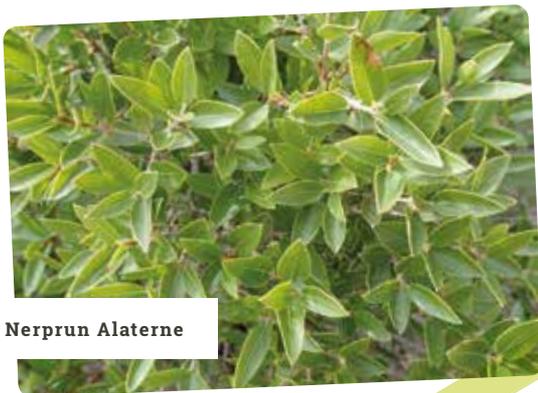


Nigelle de France

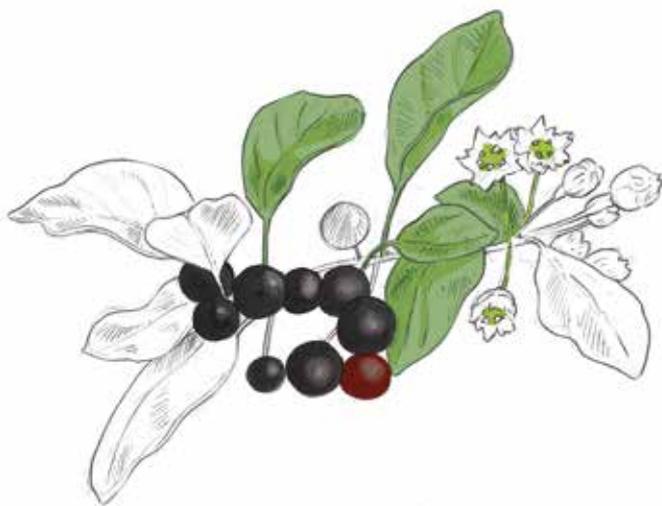
LE NERPRUN ALATERNE VU □

(*RHAMNUS ALATERNUS*)

C'est une plante des haies et ripisylve présente à L'Isle-Jourdain à citer, car assez méconnue. Ce buisson au feuillage coriace, persistant, à la floraison verdâtre qui passe inaperçu, est plutôt méditerranéen et apprécie les situations bien exposées. Relativement rare, il se rencontre ici et là dans les haies mais aussi sur certains merlons ensoleillés qui le mettent à l'abri des inondations. Il reflète donc l'influence méditerranéenne que subit ce secteur. Il accueille des papillons qui lui sont inféodés : l'Argus des Nerpruns et le Citron de Provence, dont de nombreux individus sont observés au printemps sur la commune !



Nerprun Alaterne



Nerprun Alaterne

FAUNE REPRÉSENTATIVE OU REMARQUABLE

LE TRIO D'ALOUETTES DES CULTURES : L'ALOUETTE DES CHAMPS VU □

(*ALAUDA ARVENSIS*)

L'ALOUETTE LULU VU □

(*LULLULA ARBOREA*)

ET LE COCHEVIS HUPPÉ VU □

(*GALERIDA CRISTATA*)

Ce sont ces oiseaux qui font « chanter » les champs. Ils nichent au sol, dans les cultures, et se nourrissent selon les saisons des insectes associés et de graines. En fort déclin au niveau national, ils sont encore bien présents à L'Isle-Jourdain.



Alouette des champs



Alouette Lulu



Alouette Huppé



INTÉRÊTS PATRIMONIAUX

Si quelques cortèges d'espèces rares sont à souligner dans les surfaces cultivées de la commune (les plantes messicoles, qui relèvent d'un Plan National d'Action du Ministère de l'Écologie, les oiseaux des champs...), l'intérêt du patrimoine naturel de cette trame réside en la multitude d'espèces « peu visibles » qui y habitent, les Invertébrés notamment, qui concourent à la préservation des sols et de la pollinisation, et au bon fonctionnement des écosystèmes. Cette masse « silencieuse » est souvent malmenée par les pratiques agricoles, et gagne à être bien mieux connue et reconnue comme alliée pour l'agriculture.

ETAT DE CONSERVATION

Cette diversité masque des disparités sur le territoire, certains secteurs étant plus pauvres que d'autres en infrastructures agroécologiques notamment. Cela se traduit par une simplification des milieux, un appauvrissement en espèces, qui fait craindre une faible résilience face aux changements climatiques.

MENACES

La diminution de la diversité du vivant est une vraie menace pour les agroécosystèmes et la production agricole.

PRINCIPAUX USAGES ET ACTIVITÉS HUMAINES

La majorité des cultures est traitée en « conventionnel », mais l'agriculture de conservation des sols et l'agriculture biologique se développent.

PRÉCONISATIONS DE GESTION

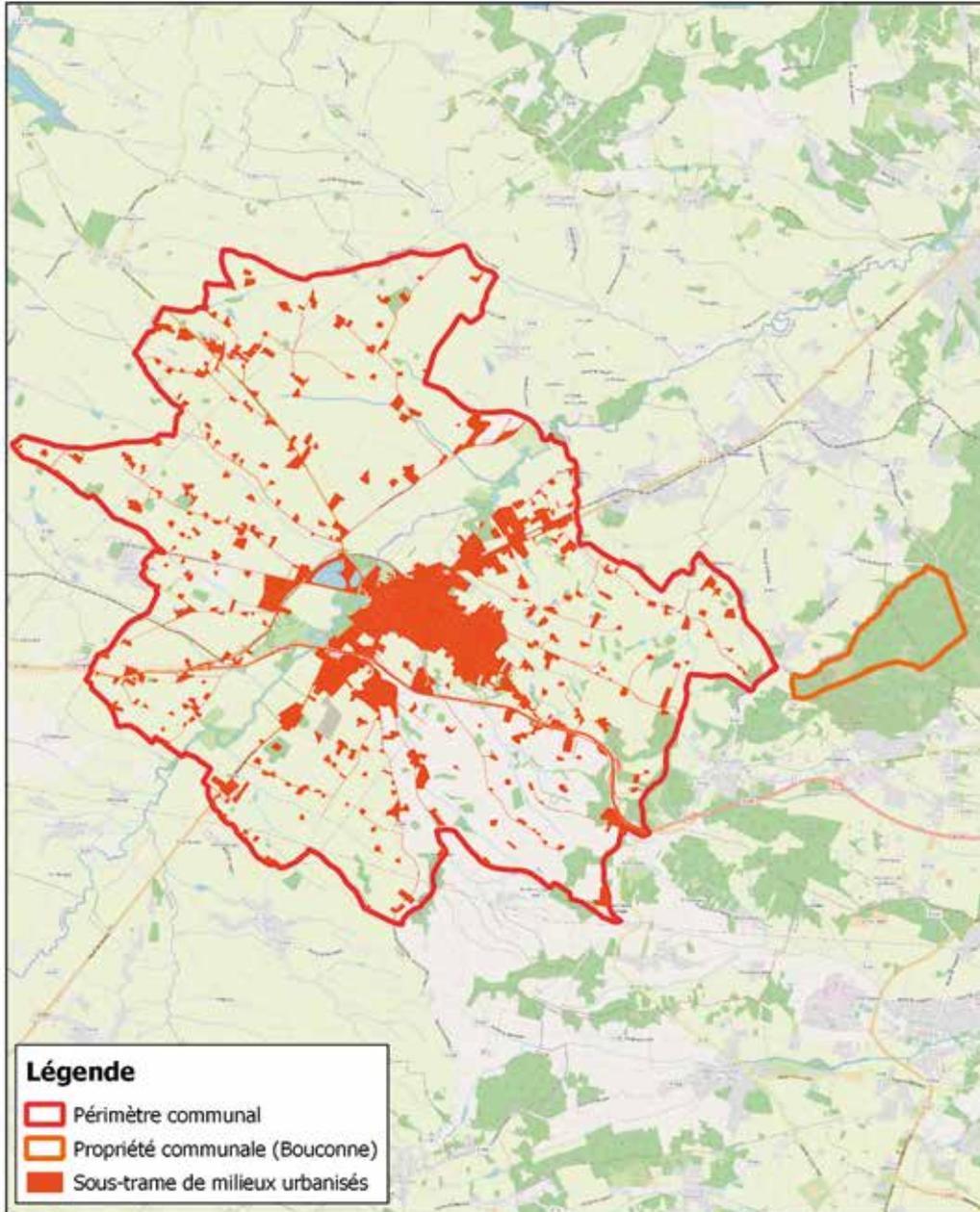
Il faut veiller à ce que les paysages agraires ne se simplifient pas davantage, maintenir voire restaurer les infrastructures agroécologiques, diversifier les cultures et les modes de culture. La diversité est le secret de la résilience !

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Approfondir l'étude des insectes pollinisateurs et auxiliaires des cultures ;
- Mettre en place un observatoire agricole de la biodiversité en s'appuyant sur un réseau d'agriculteurs volontaires ;
- Sensibiliser, former les agriculteurs à la gestion de la biodiversité des cultures ;
- Proposer des formations sur la gestion des haies et leur régénération naturelle ;
- Conserver le réseau de haies existant et planter de nouvelles haies ;
- Mettre en place des dispositifs et outils permettant de favoriser auxiliaires des cultures et pollinisateurs : bords de champs non traités, bandes fleuries pour les pollinisateurs, etc...

LES MILIEUX URBANISÉS

Sous-trame de milieux urbanisés



La sous-trame des milieux urbanisés englobe, au sein même de l'agglomération, des «habitats» divers comme les bâtiments, les habitations, les locaux et zones commerciales, les surfaces goudronnées, mais également les parcs et jardins privés ou collectifs et les espaces verts, ou encore, disséminés sur le territoire, les hameaux et habitations isolées.

La sous-trame des zones urbanisées représente en France 13,7 % du territoire. Tous les ans, entre 20 000 et 30 000 hectares d'espaces naturels ou agricoles y sont artificialisés. L'augmentation annuelle est quatre fois plus rapide que celle de la population.

A L'Isle-Jourdain, l'essentiel des espaces urbanisés se concentre autour du bourg, lequel se trouve au centre de la commune. Ces zones représentent 4,7% du territoire communal, principalement en ville et le long de la rive droite de la Save qui traverse la commune du sud-ouest au nord-est de celle-ci.

Lorsqu'un milieu naturel est urbanisé, il devient bien souvent hostile pour la plupart des espèces, elles l'utilisent alors beaucoup moins. D'autres savent néanmoins s'en accommoder de par leur nature ubiquiste : elles sont moins sensibles aux modifications des habitats. D'autres encore se sont spécialisées aux conditions particulières de la vie urbaine et trouvent les habitats nécessaires à la réalisation de tout ou partie de leur cycle de vie. Cette vie est rendue possible grâce à la présence d'eau et de végétation quand elles réussissent à s'intégrer dans le paysage : haies, jardins, prairies, zones humides ou boisées sont de vrais réservoirs pour la biodiversité locale. Pour permettre aux espèces de vivre et circuler librement, même en ville, il est important de conserver ou restaurer ces habitats (haies champêtres, murs végétalisés avec lierre, mousses ou lichens, espaces fleuris...) avec des espèces indigènes et sauvages, les espèces allochtones ayant un intérêt bien moindre pour la faune.

La mosaïque d'habitats créée par l'anthropisation contribue donc dans une moindre mesure à la biodiversité communale. Par exemple, l'imperméabilisation des sols, qui crée des îlots de chaleur, fait augmenter la température moyenne du bourg par rapport à la campagne environnante. Cet effet a bien sûr un certain nombre d'impacts négatifs, mais il peut avantager des espèces opportunistes, comme la Pipistrelle commune, moins lucifuge que ses cousines rurales, qui profite de l'attraction des insectes autour des points lumineux pour y chasser. Par ailleurs, les infrastructures anciennes ou inutilisées (greniers, granges, clochers, vides sanitaires, caves, murets en pierre...) qui regorgent d'anfractuosités accueillent bon nombre d'espèces faunistiques et floristiques anthropophiles.

La biodiversité de cette sous-trame est existante mais limitée : il convient de contenir l'étalement urbain afin de préserver les espaces naturels en périphérie et d'éviter le mitage.

HABITATS NATURELS REPRÉSENTATIFS OU REMARQUABLES

LES COMBLES ET LES GRENIERS

De nombreuses espèces élisent domicile au sein des bâtiments anciens ou qui leur sont en tout cas accessibles (par exemple en passant sous un débord de toit). Ces gîtes bénéficient de facteurs abiotiques stables, notamment température et hygrométrie. Ainsi un grenier ou une grange pourront être favorables à l'installation d'une Effraie des clochers ou d'une colonie de chauves-souris si le dérangement y est relativement faible. La faune peut aussi être volontairement accueillie en aménageant des accès aux combles ou en installant des nichoirs spécifiques.

LES JARDINS PRIVÉS OU COLLECTIFS

Les jardins privés, collectifs et les espaces verts, associés aux murets en pierres, aux haies, aux arbustes, aux arbres, aux zones enherbées et aux points d'eau peuvent devenir de véritables oasis dans la ville pour la flore, les amphibiens, les reptiles, les insectes, les oiseaux, les mammifères etc. Ces espaces peuvent constituer des corridors fonctionnels, créant une trame verte et bleue au cœur même de l'agglomération.

Ces milieux étant complètement anthropiques, leur diversité va dépendre des pratiques d'entretien mises en œuvre (cf. Menaces et Préconisations de gestion).





Ruine de Rome

FLORE REPRÉSENTATIVE OU REMARQUABLE

LA RUINE DE ROME
 (CYMBALARIA MURALIS)

VU □

Adventice parfois considérée comme mauvaise herbe, cette vivace rampante ou pendante d'origine méditerranéenne est naturalisée dans presque toute l'Europe depuis son utilisation pour ses propriétés médicinales. Ses jolies touffes aux feuilles luisantes et rondes (qui rappellent des cymbales, d'où son nom) et aux fleurs mauves tapissent les vieux murs, souvent accompagnées par celle des *Asplenium* sp. A L'Isle-Jourdain, ces espèces habillent les anciens murs de brique. Quand elle finit de fleurir, elle étend ses tiges dans les anfractuosités du mur pour aller y déposer ses graines. C'est ainsi qu'elle germe dans les fissures de maçonnerie.

FAUNE REPRÉSENTATIVE OU REMARQUABLE

LA CHOUETTE EFFRAIE VU □
 (TYTO ALBA)

La Chouette effraie est facilement identifiable grâce à son plumage clair et son chuintement. Elle habite volontiers les granges et les greniers, où elle peut également faire son nid. Se nourrissant de petits rongeurs, d'amphibiens et d'insectes, elles sillonnent nos campagnes toutes les nuits. La rénovation du vieux bâti et l'obturation des clochers la privent de plus en plus de site d'installation, alors que la disparition des haies et l'usage de pesticides lui suppriment ses proies.

Chouette Effraie



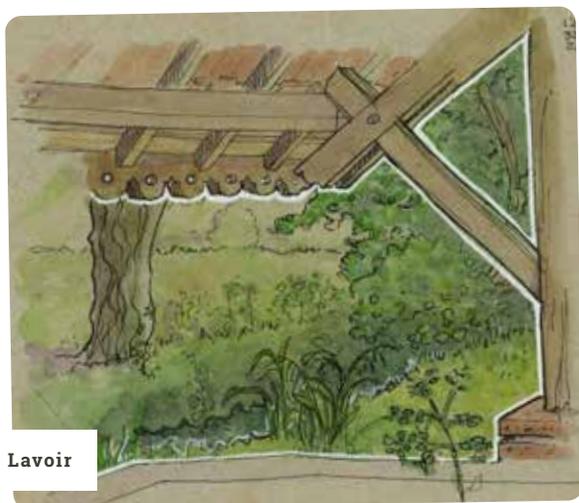


Pipistrelle Commune

LA PIPISTRELLE COMMUNE (*PIPISTRELLUS PIPISTRELLUS*)

VU □

La Pipistrelle commune est l'une des chauves-souris européennes les plus anthropophiles, que cela soit dans son choix de gîte d'été, d'hibernation ou de ses zones de chasse. En effet, elle se nourrit aisément en zone urbaine au bord des rivières, dans les petites cours, les vergers, les jardins ou autour des lampadaires. Sa taille minuscule lui permet d'investir tous types de bâtiments, dans des interstices d'à peine plus d'un centimètre. Elle est devenue une autre espèce emblématique des nuits en ville.



Le Lavoir

INTÉRÊTS PATRIMONIAUX

Les « micro-habitats » fournis par le milieu urbain abritent un certain nombre d'espèces, parfois patrimoniales ou en déclin comme les hirondelles, la Chouette effraie, le Lézard des murailles...

Les mammifères profitent aussi des gîtes que recèle la ville : certaines chauves-souris tirent partie des vides sanitaires, revers de volet, greniers, caves, etc., quand le Hérisson d'Europe utilisera les jardins citadins.

Lorsque de l'eau est présente, que cela soit dans une mare ou un lavoir, les amphibiens, tous protégés, peuvent aussi utiliser cette sous-trame.

Enfin, la flore en ville, surtout quand il s'agit d'espèces locales, permet aux insectes de se nourrir et d'assurer la pollinisation. La régression de leurs populations représente un enjeu écologique important, il faut donc veiller à l'endiguer en y apportant une attention particulière. Les coléoptères saproxyliques, eux, seront préservés en conservant de vieux arbres qui pourront alors les accueillir.

ETAT DE CONSERVATION

La faune et la flore décrites dans cette sous-trame ont beau s'être adaptées en devenant plus ou moins anthropophiles, il n'en reste pas moins qu'elles décroissent fortement à l'échelle nationale et internationale.

MENACES

Malgré les nouveaux habitats créés, artificialiser les sols entraîne la perte ou la dégradation des habitats naturels, qui restent plus riches en biodiversité. Cette prise de conscience ne suffit toujours pas, puisque dans l'état des lieux de l'artificialisation en Occitanie datant de 2020, il est précisé que tous les ans, 3 300 ha sont artificialisés en moyenne (cela représente la moitié de la surface de L'Isle-Jourdain !), ce chiffre ne faisant qu'augmenter. Par ailleurs, cette altération des habitats s'associe le plus souvent à une gestion particulière et à des conséquences directes ou indirectes nuisant à la biodiversité.

Dans tous les espaces verts, les espèces allochtones sont préférentiellement utilisées au détriment de la flore locale, qui est pourtant bien plus favorable à la faune. De nombreuses plantes, aujourd'hui classées exotiques envahissantes, proviennent de ces plantations horticoles urbaines. Sachant que les «Espèces Exotiques Envahissantes» sont une des cinq causes majeures de la perte de biodiversité au niveau mondial, il est primordial de prêter attention aux végétaux utilisés dans les espaces publics, qui influent d'ailleurs sur les choix des particuliers également.

Les espaces enherbés sont de véritables déserts car coupés trop régulièrement et trop courts, ce qui altère les sols (par exemple lors d'une sécheresse, le sol n'est pas protégé) et nuit aux espèces présentes (faune et flore).

Poser des grillages dans les ouvertures des grands bâtiments, enduire les façades ou boucher le moindre interstice sont autant d'actions qui empêchent notamment oiseaux (hirondelles, chouette effraie...) et chauves-souris de trouver refuge et de pouvoir effectuer leur cycle biologique en toute quiétude.

La multiplication des infrastructures routières diminue la capacité de certaines espèces à pouvoir réaliser la totalité de leur cycle de vie puisqu'elles ne peuvent plus circuler librement au risque de se voir tuer par les véhicules (par exemple en période de reproduction des amphibiens).

Les pollutions chimiques, sonores et lumineuses dues aux véhicules, usines, produits phytosanitaires, éclairages, etc. sont très néfastes pour la biodiversité comme pour la santé humaine.

PRINCIPAUX USAGES ET ACTIVITÉS HUMAINES

Les activités humaines effectives sur le milieu urbain sont évidemment très nombreuses ; l'existence de ce milieu est justifiée par l'Homme, pour répondre à ses besoins. Nous y sommes donc omniprésents et nous y exerçons toutes les activités qui sont propres à la société que nous construisons : travail, vie familiale...

PRÉCONISATIONS DE GESTION

Avant tout aménagement ou entretien, la préservation de la biodiversité doit être prise en compte. Il convient alors de se demander quelles espèces sont présentes ou potentielles, quels sont les impacts que peuvent avoir les actions prévues et comment on peut éviter les dommages ou y remédier. Ce questionnement permet de diminuer l'incidence et même d'améliorer la situation si des mesures en faveur de la biodiversité sont prises, souvent sans frais supplémentaire.

Par exemple, des travaux de rénovation de façade faits à l'automne ou l'hiver après le départ des Hirondelles de fenêtre, ne les impacteront pas. Laisser une cavité dans le mur plutôt que de la boucher permettra au Martinet noir de s'y installer, sans endommager quoi que ce soit. Aménager une «chiroptière» au lieu de grillager une ouverture sur les combles permettra aux chauves-souris de rentrer, en empêchant d'autres espèces de s'introduire, etc.

Par ailleurs, la diminution des pollutions (chimiques, sonores, lumineuses, etc.) bénéficiera à la biodiversité comme à la santé humaine.

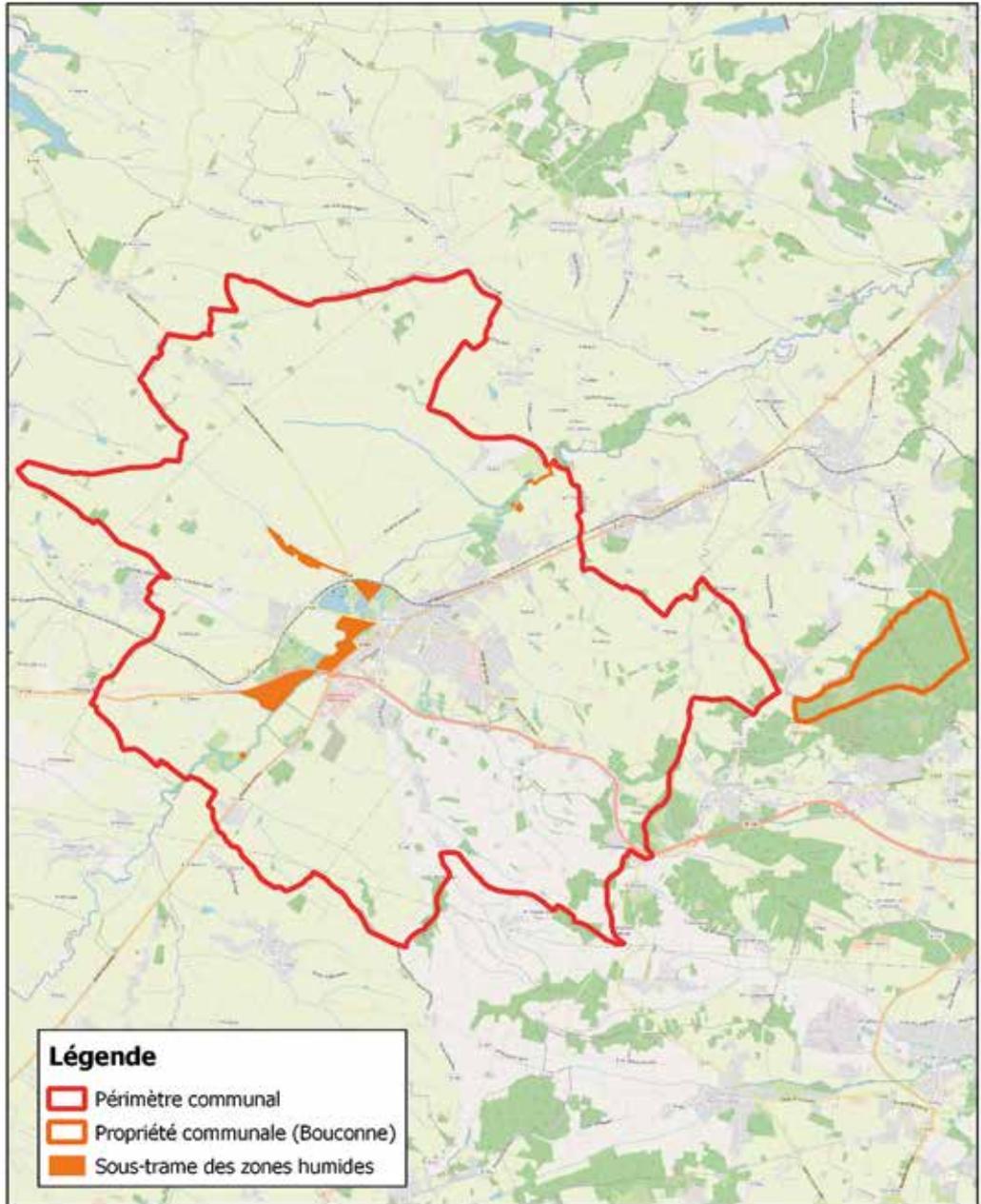
Enfin, il convient de conserver les arbres et espaces verts existants, de planter de nouveaux arbres et des haies d'espèces locales, de modifier les pratiques d'entretien des espaces verts, et de redonner à la nature certains espaces urbanisés (terre-plein inusités, friches urbaines, etc.).

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Accompagner les agents des services techniques de la mairie à reconnaître les plantes « sans danger », les plantes indésirables (Espèces Exotiques Envahissantes) et à mettre en place des techniques de gestion différenciée ;
- Aménager les bâtiments publics pour l'accueil de la faune sauvage ;
- Construire des passages à faune ;
- Limiter la pollution lumineuse et éteindre partiellement ou totalement l'éclairage public ;
- Sensibiliser et accompagner les propriétaires lors de travaux de rénovation ;
- Inciter les propriétaires de chats à les stériliser et faire des campagnes de piégeage et stérilisation des chats errants ;
- Restaurer et entretenir les points d'eau existants et en créer de nouveaux ;
- Sensibiliser les habitants aux espèces sauvages ;
- Sensibiliser les propriétaires et jardiniers aux pratiques «0 phyto» ;
- Créer des sites pilotes et vitrines en matière de biodiversité et de gestion différenciée : jardin partagé, éco-quartier...

LA ZONE HUMIDE DE L'ISLE-JOURDAIN

Sous-trame des zones humides



Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, ou dont la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes aimant l'eau pendant au moins une partie de l'année ».

Ces milieux jouent un rôle majeur pour la régulation des eaux, ce qui est particulièrement intéressant en période de réchauffement climatique.

Fonctionnant comme des éponges, les zones humides se gorgent d'eau pendant les fortes périodes de pluie, puis la relarguent en période sèche. Elles assurent également une épuration de l'eau, tamponnent les crues, et sont le lieu d'une riche biodiversité. Pour toutes ces raisons.

Elles sont protégées par la Loi.

A L'Isle-Jourdain, aux portes de la ville en bordure de la rivière Save, nous avons la plus grande zone humide du département : plus de 400 hectares de bois, prairies et cultures imbriqués qui sont régulièrement inondés, parcourus par un réseau de plus de 50 km de fossés. Sous l'eau, lors des débordements de la Save, elle réduit voire évite les inondations des habitations en aval, participe à l'épuration des eaux pour le captage d'eau potable et accueille une riche faune et flore.

HABITATS REPRÉSENTATIFS OU REMARQUABLES : LES PRAIRIES ET AUTRES MILIEUX OUVERTS HUMIDES

Prairies, friches herbacées, cariçaies, roselières, très imbriquées par endroits, composent une mosaïque, émaillée des nombreux fossés herbacés et peu profonds. Elles sont entretenues grâce aux agriculteurs, par fauche ou broyage pour la plupart, et sont exemptes de traitements phytosanitaires.

Elles sont particulièrement riches en biodiversité, accueillant une flore et une faune spécifique.

Elles sont composées de nombreuses plantes herbacées comme les graminées, mais surtout des espèces caractéristiques comme les joncs, les laïches, les menthes. Elles accueillent des orchidées (Orchis à fleurs lâches) et les rarissimes Véronique à écusson et Jacinthe de Rome, mais aussi la Salicaire, l'Iris des marais, la Succise des près, la Guimauve officinale ... (celle-là même qui est à l'origine des friandises du même nom !).

On trouve de nombreux insectes, comme les criquets, les sauterelles et les papillons, dont certains, comme le Cuivré des marais, vivent exclusivement dans ces prairies exemptes de produit phytosanitaire où les oseilles (*Rumex* sp.) peuvent s'exprimer et sur lesquelles ce petit papillon pondra ses œufs et ses chenilles s'y alimenteront.

Quand elles sont inondées en fin d'hiver et début de printemps, elles sont le lieu de reproduction de 2 espèces d'amphibiens ; le Crapaud Calamite et le Pélodyte ponctué, qui s'y précipitent nombreux les soirs doux et humides. On entend alors la zone humide « chanter ».

Les nombreux fossés sont extrêmement riches en libellules, et accueillent pour la reproduction et le développement des larves, les tritons, crapauds et grenouilles.

Bien entendus, ils sont aussi colonisés par les envahissantes Ecrevisses de Louisiane et autres Ragondins.

Entourées de haies, les prairies humides sont également favorables à l'avifaune des milieux ouverts et bocagers comme la Pie-grièche écorcheur, ou la Bécassine ainsi que de nombreuses espèces de chiroptères qui y trouvent le gîte et le couvert.



FLORE REPRÉSENTATIVE DE LA ZONE HUMIDE

LA JACINTHE DE ROME

VU □

(BELLEVALIA ROMANA)

C'est une plante menacée et protégée, inféodée aux prairies naturelles inondables. Elle est notamment endémique du Sud de la France dont les plus importantes populations se concentrent dans le Gers et la Haute Garonne. La zone humide de L'Isle-Jourdain en est un fief important.

Petite plante à bulbe (20 à 50 cm) qui développe des grappes de fleurs blanches à étamines violettes en avril, on la découvre dans les prairies et les sous-bois clairs de la zone humide. Elle n'apprécie pas les labours, ni la fertilisation, et disparaît dès qu'il y a travail du sol. Elle apprécie cependant la fauche ou le pâturage de fin de printemps.

Pour la protéger, la préfecture du Gers a promulgué, en juin 2022, un «Arrêté de protection de biotope» pour protéger les populations situées au cœur de la zone humide de L'Isle-Jourdain.

Plusieurs agriculteurs se sont engagés dans des contrats de gestion et baux environnementaux pour mettre en œuvre les pratiques agricoles qui permettent de la préserver.



Jacinthe de Rome

FAUNE REPRÉSENTATIVE DE LA ZONE HUMIDE

LE CRAPAUD CALAMITE **VU** □
(*BUFO CALAMITA*)**ET LE PELODYTE PONCTUÉ**
(*PELODYTES PUNCTATUS*) **VU** □

Ces deux petits crapauds, très discrets la majeure partie de l'année, se précipitent en nombre les nuits de fin d'hiver dans les prairies et les champs inondés pour s'y reproduire « en chœur ».

En effet, les mâles chantent pour attirer les femelles, avec des sons très particuliers. Ainsi le Pélodyte émet-il un petit son « sourd » qui ressemble à s'y méprendre à deux boules de pétanque qui se frottent entre elles... Les œufs pondus forment des cordons dans les flaques temporaires. Les larves ont la particularité de se développer très vite, avant l'assèchement des prairies. Bien sûr, ils sont tous les deux très tributaires des pluies, et sont donc très sensibles au changement climatique ; si le printemps est trop sec, pas de reproduction.

Ils peuvent pondre indifféremment dans les prairies ou les champs inondés, mais dans ce deuxième cas, les larves risquent de se retrouver détruites par les travaux agricoles. Ces deux espèces sont particulièrement bien présentes dans la zone inondable de L'Isle-Jourdain, qui a donc une forte responsabilité pour la préservation de ces espèces, menacées par l'évolution conjointe des pratiques agricoles et du climat.



Pelodyte Ponctué



Crapaud Calamite



Cuivré des Marais



LE CUIVRÉ DES MARAIS VU □

(*LYCAENA DISPAR*)

Ce papillon se reconnaît facilement : le mâle est rouge orangé vif dessus, bleu dessous. Encore faut-il avoir la chance d'être là lorsqu'il s'envole dans les prairies inondables de la zone humide ! Il est lié au rythme des inondations et des saisons. Il a la particularité de pondre sous les feuilles de l'Oseille crépue des prairies inondées. C'est ainsi que les chenilles en diapause hivernent dans les feuilles à la base du pied, et peuvent, tout comme les chrysalides, supporter des immersions de plusieurs semaines. Comme les prairies naturelles inondables ont fortement régressé dans toute l'Europe, il est devenu lui-même rare, et est protégé au niveau européen.

LE CAMPAGNOL AMPHIBIE VU □

(*ARVICOLA SAPIDUS*)

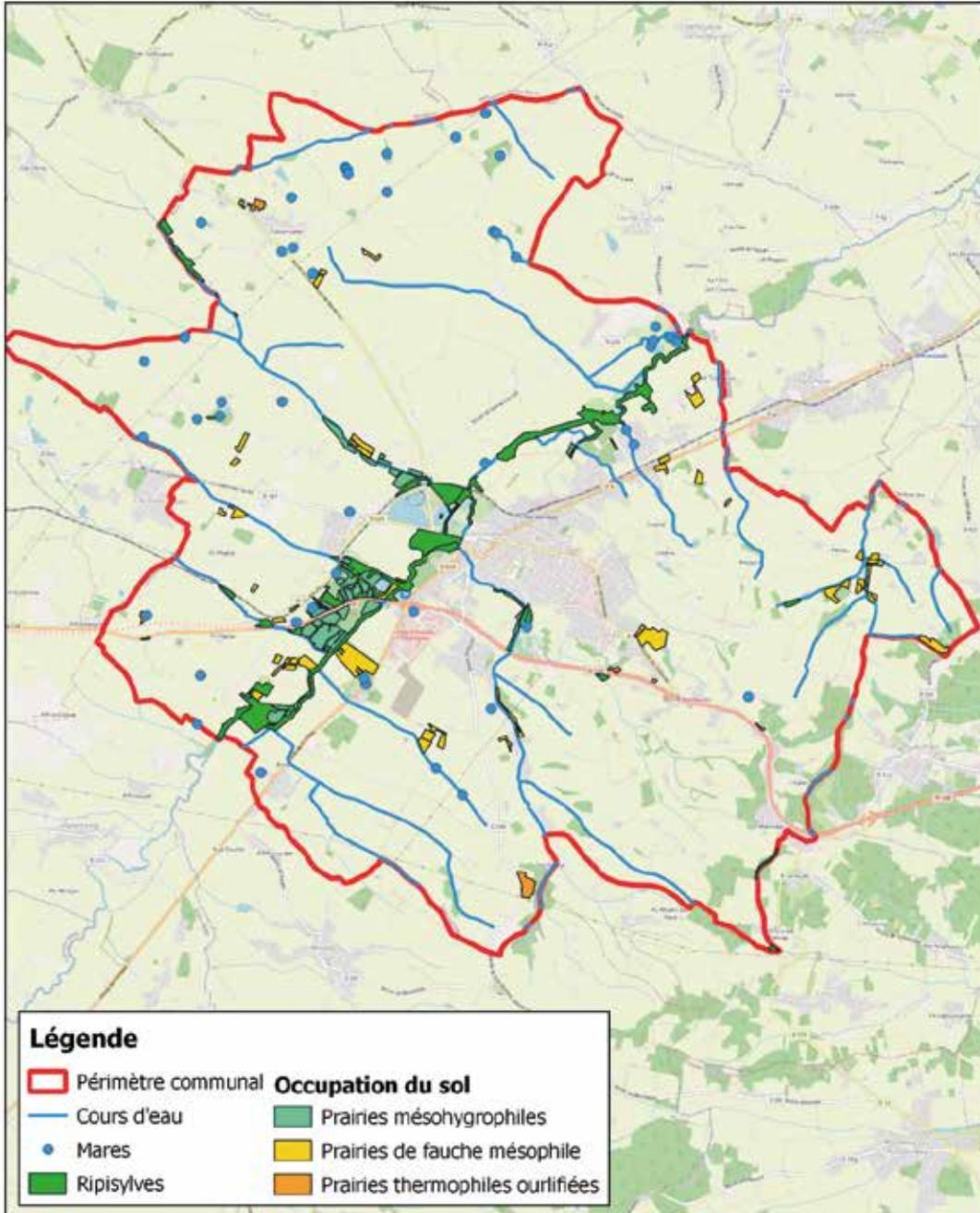
Le Campagnol amphibie est une espèce de rongeurs. Contrairement à l'espèce fouisseuse, le Campagnol terrestre, ce campagnol aquatique ne présente pas de phase de pullulation, et du fait de ses faibles effectifs et de son mode de vie complètement lié à l'eau, ne cause jamais de dommage aux parcelles agricoles. Communément nommé « rat d'eau », ces deux campagnols de grande taille sont souvent confondus également avec les rats, mais sont beaucoup plus rares. Autrefois commun sur les berges de tous les petits cours d'eau calmes et propres en Europe, cette espèce est désormais menacée de disparition et inscrite depuis 2008 comme vulnérable (VU) sur la liste rouge de l'UICN. Essentiellement végétarien, il apprécie particulièrement les joncs, roseaux, graminées des berges, le cresson (racines et feuilles)... mais il ne dédaigne pas de manger quelques organismes aquatiques (invertébrés dont écrevisses, insectes, alevins, amphibiens). Il trouve donc dans la zone humide de L'Isle-Jourdain un habitat de choix grâce au réseau de nombreux fossés végétalisés en connexion les uns avec les autres et avec les cours d'eau.



Campagnol Amphibie

PARTIE 4 SYNTHESE

Milieux naturels d'intérêt patrimonial





PRINCIPAUX ENJEUX PATRIMONIAUX

LES HABITATS OU MILIEUX NATURELS

La carte ci-avant synthétise les principaux enjeux écologiques du point de vue des d'habitats naturels. Ces derniers ont été sélectionnés en s'appuyant sur divers critères tels que leur inscription sur diverses listes régionales, nationales ou européennes (Natura 2000, ZNIEFF, zones humides, etc.), croisées avec une analyse «à dire d'expert».

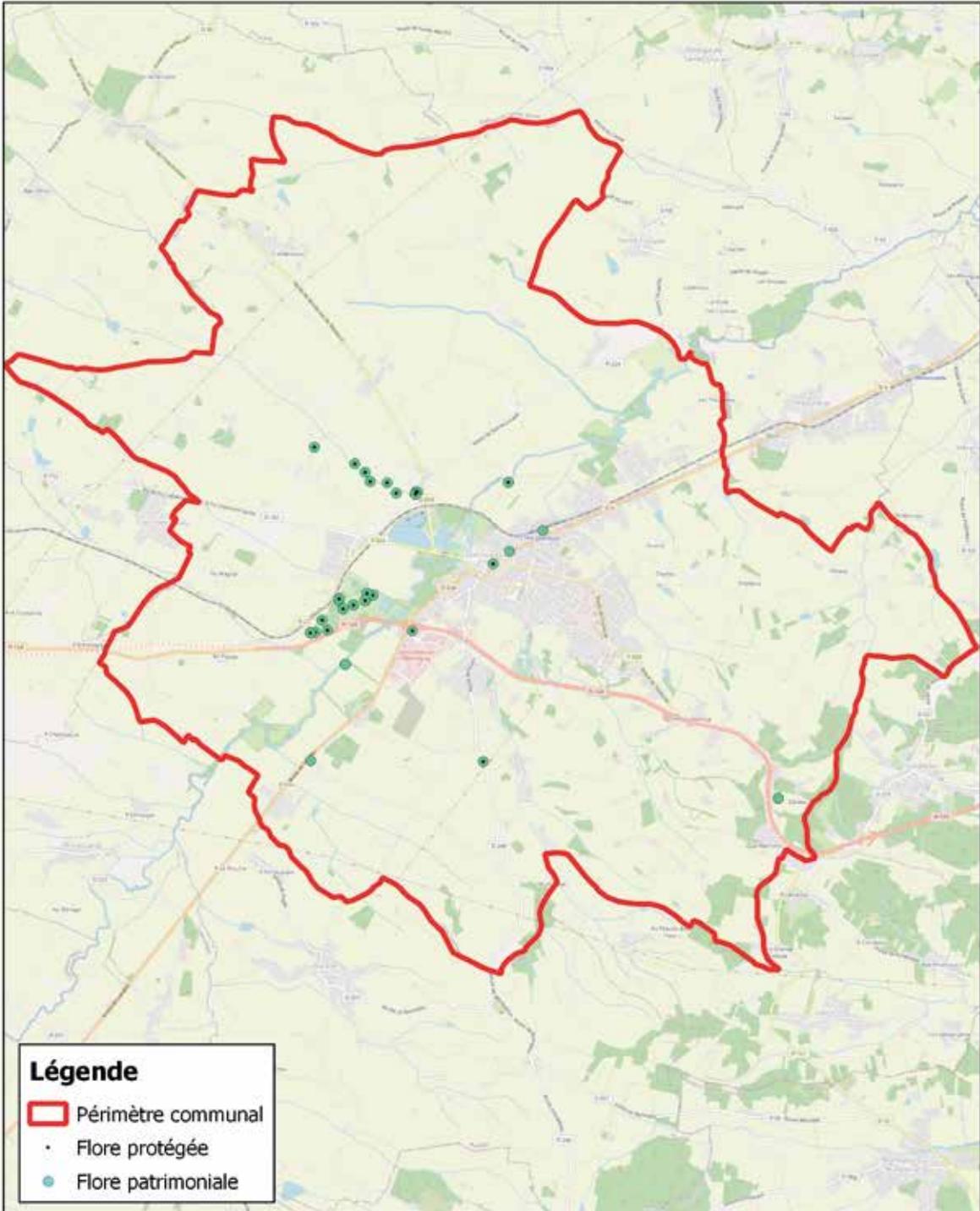
Il apparaît que les principaux enjeux concernent les milieux naturels dits «ouverts», encore en bon état de conservation, avec selon les différents gradients d'humidité, les pelouses sèches, les prairies naturelles de fauche, les prairies humides et mégaphorbiaies.

Les habitats linéaires comme les cours d'eau et les végétations associées, ou les haies et alignements d'arbres constituent d'autre part un enjeu écologique et fonctionnel tout à fait remarquable.

Les mares, relativement nombreuses sur le territoire sont également autant de points d'intérêts à préserver. A l'échelle de la commune de L'Isle-Jourdain, ces milieux naturels dits patrimoniaux représentent une surface relativement faible et sont très localisés, en quelques patchs de faible superficie. Seule la vallée de la Save et la Forêt de la Bouconne sont des ensembles complexes de milieux naturels. Le reste des milieux d'intérêt patrimonial correspondent à des habitats localisés et déconnectés les uns des autres.

LA FLORE

Données floristiques d'intérêts patrimoniaux





Laiche



Orchis

Concernant la flore, la carte de la Flore localise les principaux enjeux écologiques identifiés sur la commune de L'Isle-Jourdain. Ces derniers correspondent dans le cas présent aux espèces protégées et à celles dites «déterminantes ZNIEFF», c'est-à-dire présentant un intérêt écologique régional reconnu et avéré. Il est à noter que certaines espèces sont localisées sur le village. Cette localité correspond à des données bibliographiques dont la précision géographique n'est pas connue et donc mentionnées à l'échelle de la commune.

Les espèces protégées font l'objet quant à elles d'une réglementation particulière (Art. L411-1 du Code de l'Environnement). Sont à ce titre interdits notamment :

- 2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;
- 3° La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces;

Il s'agit sur la Commune de L'Isle-Jourdain de la Jacinthe de Rome (*Bellevalia romana*), du Trèfle écailleux (*Trifolium squamosum*), de la Véronique à écussons (*Veronica scutellata*), de l'Eléocharis à une écaille (*Eleocharis uniglumis* toutes quatre espèces présentes dans la zone humide, et de la Nigelle de France (*Nigella hispanica* var. *parviflora*) et Dauphinelle d'Ajax (*Delphinium ajacis* L., 1753), espèce messicole présente en bordure ou dans des champs de céréales.

C'est la zone humide de L'Isle-Jourdain qui constitue le secteur le plus riche en espèces remarquables, car c'est le secteur qui concentre le plus de milieux « naturels » imbriqués entre eux, et des milieux ouverts agro-pastoraux, qui accueillent le plus d'espèces.

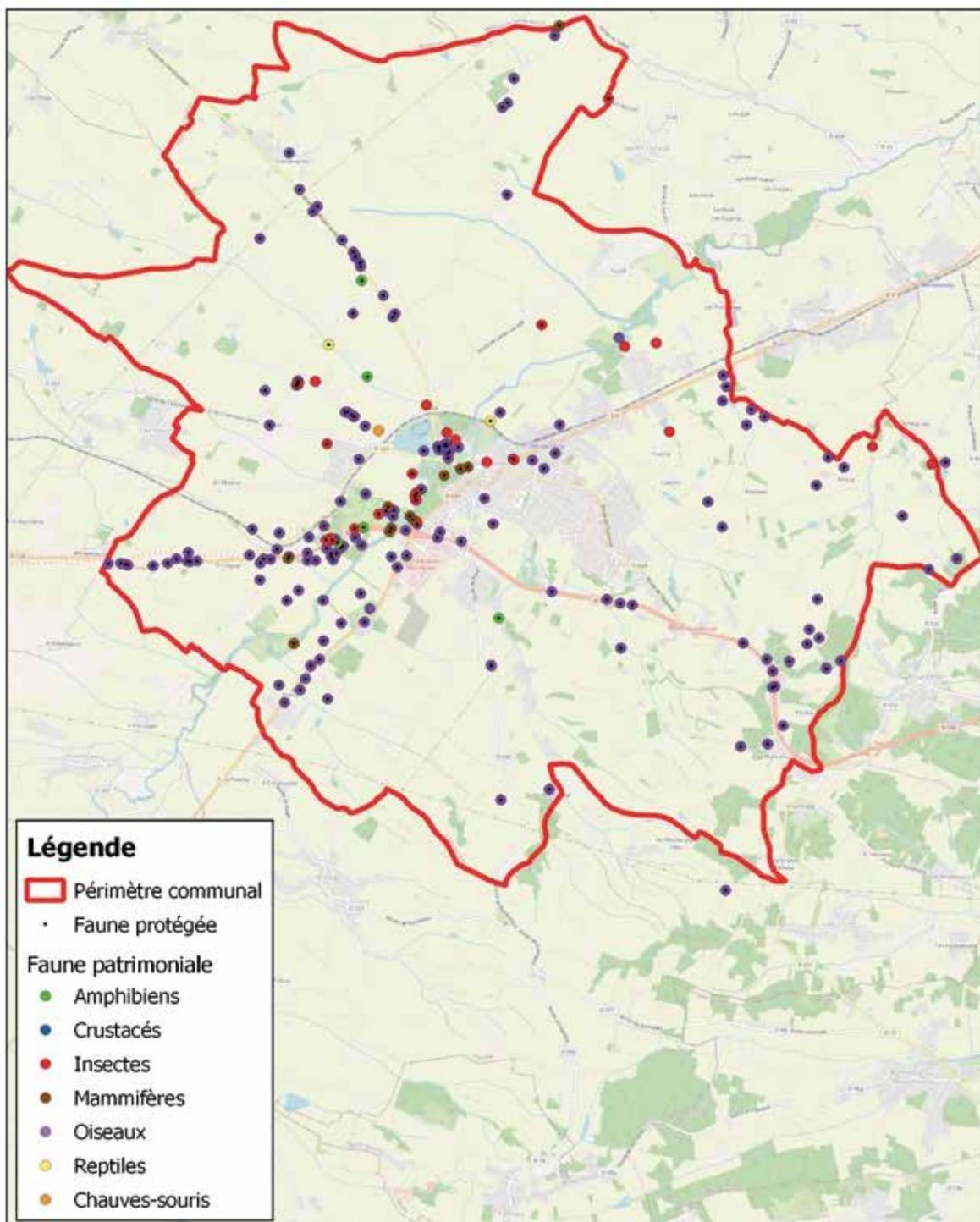
Les boisements, notamment le Bois de l'Isle inclus dans le massif de Bouconne, présente une flore acidiphile très spécifique, mais relativement pauvre en espèces.

Les milieux agro-pastoraux en dehors de la zone humide sont peu représentés, et sont appauvris du fait de leur discontinuité.

Enfin, la flore des champs est bien présente du fait de la superficie en cultures de la commune, mais finalement assez pauvre en densité du fait de pratiques agricoles intensives et du manque d'infrastructures agroécologiques.

LA FAUNE

Données faunistiques d'intérêts patrimoniaux





Épervier



Triton marbré

Concernant la faune, la carte de la faune localise les principaux enjeux écologiques identifiés sur la commune de L'Isle-Jourdain. Ces derniers correspondent dans le cas présent aux espèces protégées et à celles dites «déterminantes ZNIEFF», c'est-à-dire présentant un intérêt écologique régional reconnu et avéré.

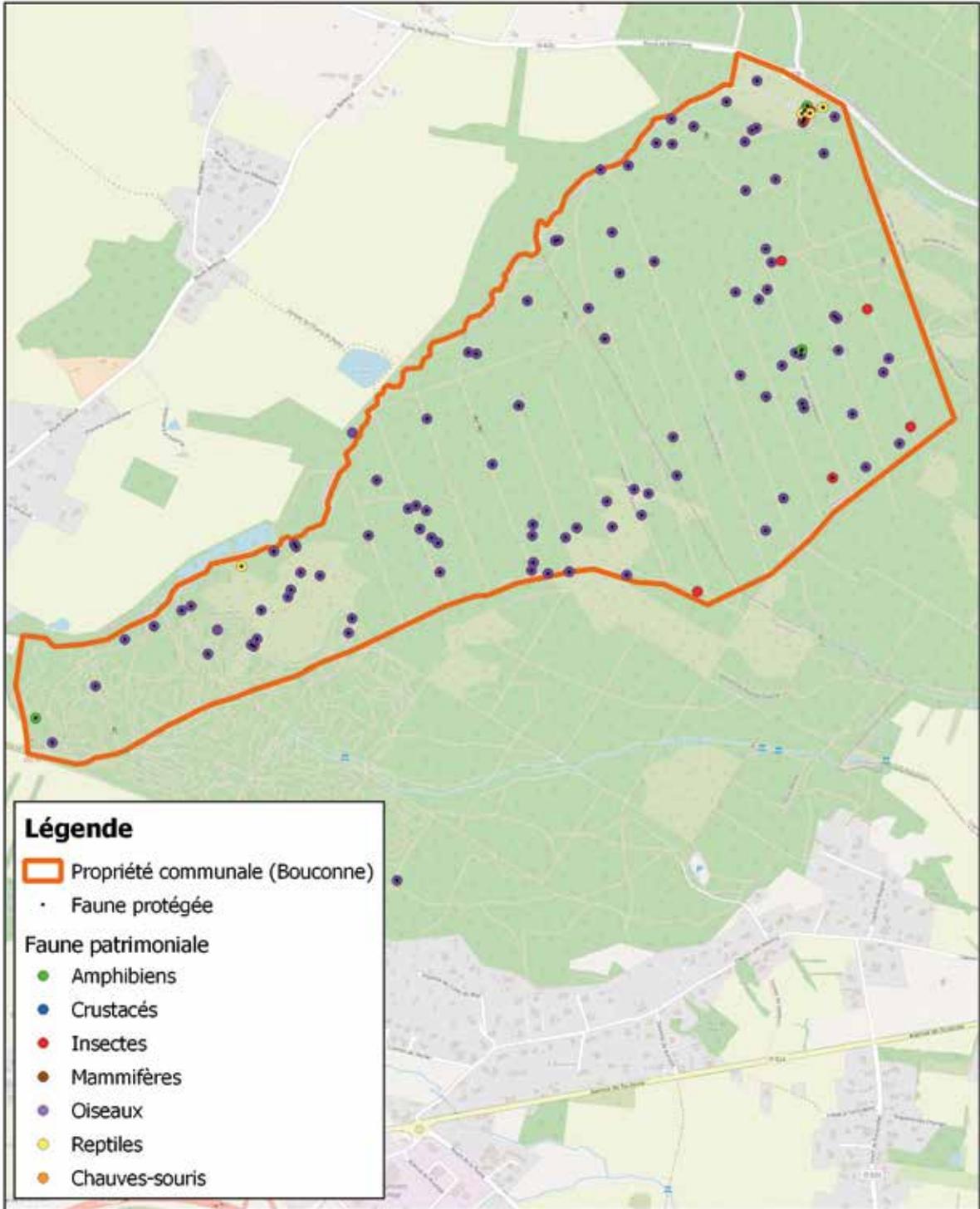
De même que pour la flore, les espèces protégées font l'objet d'une réglementation particulière (Art. L411-1 du Code de l'Environnement). Sont interdits notamment :

- 1° La destruction ou l'enlèvement des oeufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat;
- 3° La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces ;

En ce qui concerne les données faunistiques, il est important d'apprécier leur localisation et leur portée selon la capacité de déplacement, les exigences en termes d'habitat de chaque espèce ou encore la situation de l'espèce. Les insectes volants ou les oiseaux n'ont logiquement pas les mêmes contraintes de déplacement qu'un petit mammifère ou qu'un amphibien. Certains peuvent d'autre part être inféodés à un ou plusieurs types précis de milieux naturels dont ils ne s'éloigneront pas (les poissons par exemple). L'enjeu sera encore différent s'il s'agit d'un nid d'oiseau, d'une colonie de chauves-souris, ou d'une simple observation en vol. Les données cartographiées correspondent à l'endroit où l'espèce a été vue, ce qui ne veut donc pas dire qu'elle ne se trouve qu'à cet endroit précis, où que les enjeux sont exclusivement localisés en ce lieu. Il convient donc pour une étude plus fine d'appréhender les données au travers également de la notion «d'habitats d'espèces» et de connectivité entre ces habitats et les populations : réseaux de mares, canaux, fossés, zones humides, zones d'hivernage par exemple pour les amphibiens.

LA FAUNE FORÊT DE BOUCONNE

Données faunistiques d'intérêts patrimoniaux - Forêt de Bouconne



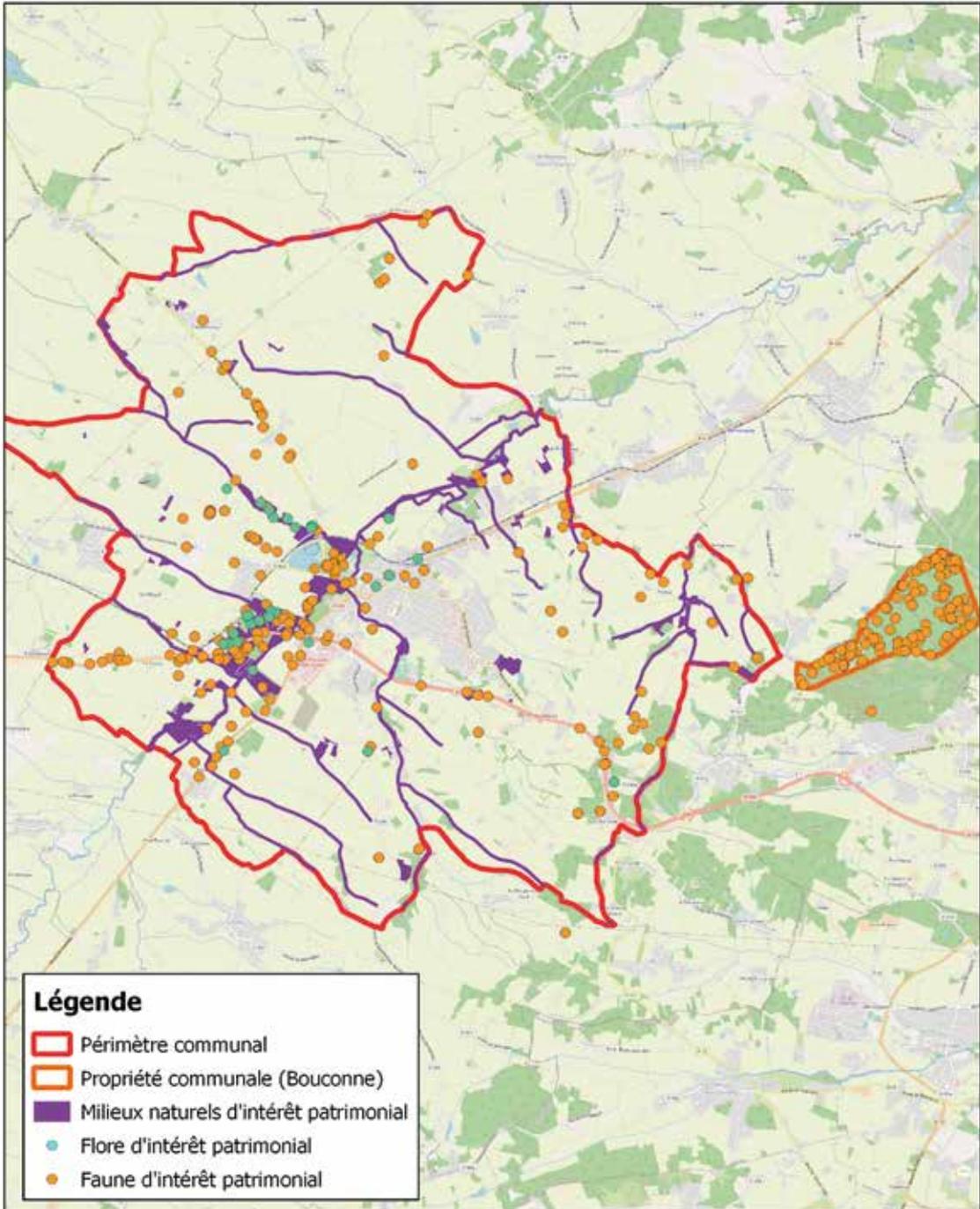
SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

La carte de la page suivante synthétise les principaux enjeux naturalistes identifiés précédemment. Six secteurs principaux s'en détachent. Il s'agit :

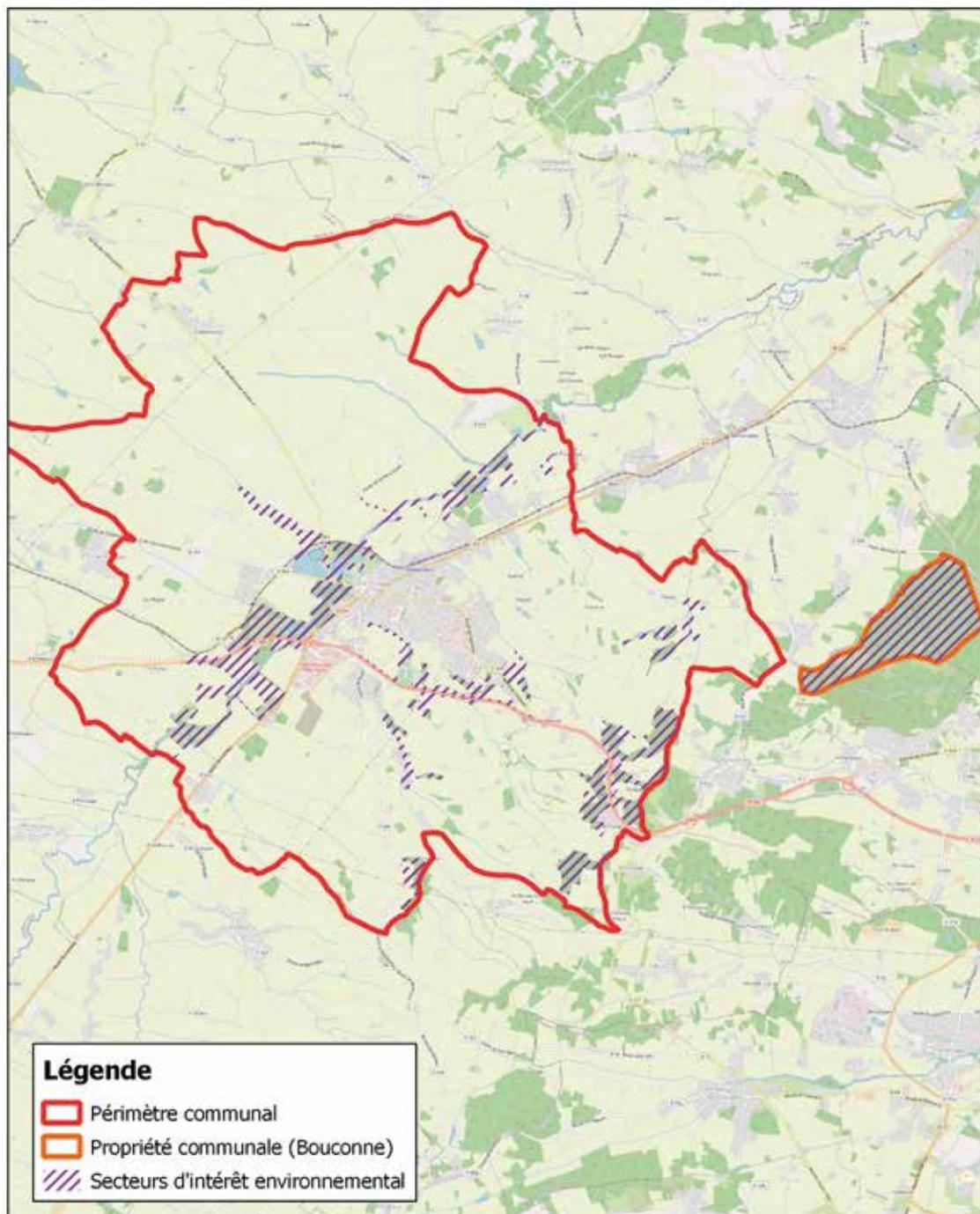
- de la vallée de la Save ;
- de la Forêt de la Bouconne ;
- des coteaux de la Moutonnette ;
- les vallons et coteaux de la Bordeneuve, Larroque et des Cabirots.

Ces différents zonages constituent les principaux «cœurs de biodiversité» ou «secteurs d'intérêt environnemental» de la Commune de L'Isle-Jourdain au sein desquels les différentes activités humaines, les projets, les aménagements, etc. sont susceptibles d'impacter sensiblement la biodiversité locale. Bien que l'ensemble de la Commune soit concerné, ces secteurs nécessitent une attention toute particulière en raison des enjeux présents.

Synthèse des enjeux écologiques



Secteurs d'intérêt environnemental



OBJECTIFS ÉCOLOGIQUES ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

La connaissance acquise dans le cadre de l'ABC de L'Isle-Jourdain, les enjeux et problématiques identifiés, permettent de définir un certain nombre d'objectifs en matière de conservation ou de restauration du patrimoine naturel, et pour lesquels diverses actions à plus ou moins long terme sont proposées. Elles sont reprises selon les différentes sous-trames. Pour chacune d'elles, une phase de réflexion méthodologique, un examen des possibilités techniques et financières, diverses réunions, etc. seront encore nécessaires. C'est la raison pour laquelle des partenaires ont été identifiés afin d'engager ce travail.

Sous-trame des milieux boisés

OBJECTIF 1

Favoriser le vieillissement et la maturation des boisements existants

- Classer les boisements existants en Espaces Boisés Classés dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Sensibiliser les propriétaires concernés
- Favoriser les peuplements anciens
- Proscrire les coupes à blanc
- Favoriser la régénération naturelle des boisements ou la plantation d'espèces locales et adaptées
- Conserver les vieux arbres et les arbres morts ou sénescents (Cassemartin, Saint-Esprit)
- Réflexion sur la gestion des abords végétalisés des cours d'eau (Save, Cabirots, Tachouères...)

PARTENAIRES À CONTACTER : Bureau d'étude en charge de la révision du PLU, CRPF, Arbres et Paysages 32, CEN Occitanie.

Sous-trame des cours d'eau

OBJECTIF 1

Améliorer la qualité de l'eau

- Favoriser l'agriculture biologique à proximité des cours d'eau et captages d'eau potable
- Classer en Espaces Boisés Classés les ripisylves de la Save
- Sensibiliser les propriétaires sur :
 - Les modes de gestion de la ripisylve
 - La législation sur l'entretien et les travaux
- Favoriser la reconstitution de la ripisylve là où elle est dégradée ou absente
- Favoriser la conversion des terres labourées en bord de cours d'eau en prairies naturelles

PARTENAIRES À CONTACTER : Bureau d'étude en charge de la révision du PLU, Arbres et Paysages 32, Syndicat de rivière – Communauté de Communes, Chambre d'Agriculture, Fédération Départementale de Chasse, ADASEA du Gers – CATZH.

OBJECTIF 2

Améliorer la diversité des habitats aquatiques

- Aménager des berges favorables à la faune (diversification des écoulements, création de zones de frayères, adoucissement de la pente des berges, etc.)

PARTENAIRES À CONTACTER : Fédération Départementale de Pêche, Syndicat de rivière, Communauté de Communes, ADASEA du Gers – CATZH.

OBJECTIF 3

Améliorer la continuité écologique et le fonctionnement des cours d'eau

- Création de champs d'expansion de crues (arasement de digue)
- Suppression ou aménagement des seuils et chaussées existants

PARTENAIRES À CONTACTER : Fédération Départementale de Pêche, Syndicat de rivière, Communauté de Communes, ADASEA du Gers – CATZH.

Sous-trame des mares, étangs, et zones humides

OBJECTIF 1

Conserver et entretenir l'ensemble des mares existantes

- Identifier les mares connues dans le PLU
- Informer et sensibiliser les propriétaires
- Poursuivre les projets de restauration de mares à l'échelle de la commune (MILEOC)
- Réaliser un suivi des mares tous les 5 ans

PARTENAIRES À CONTACTER : Bureau d'étude en charge de la révision du PLU, ADASEA du Gers – CATZH, Fédérations départementale et régionale de Chasse

OBJECTIF 2

Améliorer la qualité écologique des étangs

- Informer et sensibiliser les propriétaires
- Aménager des zones de quiétude en queues d'étangs
- Supprimer les retenues sur cours d'eau n'ayant plus d'usage aujourd'hui

PARTENAIRES À CONTACTER : ADASEA du Gers – CATZH, Syndicat de rivière, Communauté de Communes, Fédérations départementale et régionale de Chasse, Nature En Occitanie

OBJECTIF 3

Gestion et valorisation de la zone humide

- Mettre en œuvre un plan de gestion de la zone humide à long terme, incluant :
 - Préservation, gestion et restauration des milieux humides
 - Adaptation des activités humaines pour qu'elles soient compatibles avec la préservation de la fonctionnalité de la zone humide
 - Animation auprès de tous les gestionnaires et propriétaires
 - Animation agro-foncière, mobilisation de divers outils fonciers et agricoles
 - Valorisation pédagogique
 - Suivi évaluation de l'état de la zone humide, et pilotage collectif du plan de gestion

PARTENAIRES À CONTACTER : ADASEA du Gers – CATZH, Syndicat de rivière

Sous-trame des prairies, pelouses et landes

OBJECTIF 1

Conserver les prairies et pelouses existantes

- Acquérir les parcelles à plus fort enjeu écologique (prairies à Jacinthe de Rome) avec mise en place de baux ruraux environnementaux
- Soutenir l'activité d'élevage et le pastoralisme
- Accompagner les agriculteurs, maintenir les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

PARTENAIRES À CONTACTER : ADASEA du Gers, Chambre d'Agriculture, CEN Occitanie, Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, Association Botanique Gersoise

OBJECTIF 2

Restaurer les friches, ourlets et fourrés en prairies naturelles

- Favoriser la conversion des cultures et friches en prairies naturelles
- Soutenir l'activité d'élevage et le pastoralisme
- Restaurer les zones en voie de fermeture et non entretenues
- Développer des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)



Sous-trame des cultures et plantations

OBJECTIF 1

Conserver les espèces messicoles

- Déclinaison locale du projet régional Messiflore
- Informer, sensibiliser et accompagner les propriétaires et exploitants concernés
- Suivre les champs de messicoles « à enjeu »
- Développer des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

PARTENAIRES À CONTACTER : ADASEA du Gers, Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, Association Botanique Gersoise

OBJECTIF 2

Conserver et améliorer le maillage des haies champêtres

- Maintenir le classement des haies et alignements en EBC dans le PLU (déjà fait)
- Information et sensibilisation des propriétaires et exploitants concernés
- Mise en œuvre du projet CORRIBIOR
- Re-végétalisation des bords des chemins ruraux et routes communales, par plantation ou régénération naturelle
- Préconiser le recouplement des grandes parcelles, la conversion des fortes pentes cultivées pour stopper les phénomènes d'érosion

PARTENAIRES À CONTACTER : Bureau d'étude en charge de la révision du PLU, Arbres et Paysages 32, Fédérations départementale et régionale de Chasse

OBJECTIF 3

Surveiller et limiter les espèces exotiques envahissantes (EEE)

- Inventorier et suivre les espèces exotiques envahissantes
- Sensibiliser les propriétaires et exploitants
- Développer un programme d'actions spécifiques

PARTENAIRES À CONTACTER : Syndicat de Rivière de la Save, ADASEA du Gers (Ambroisie, espèces en zone humide, ripisylves et mares), Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, CPIE Pays Gersois, Association Botanique Gersoise.

OBJECTIF 4

Assurer le maintien des pollinisateurs sauvages et de la biodiversité dans les zones cultivées

- Améliorer la connaissance en pollinisateurs et insectes par des inventaires
- Mettre en place l'Observatoire Agricole de la Biodiversité sur la commune, en s'appuyant sur des agriculteurs motivés
- Sensibiliser les propriétaires et exploitants, organiser des journées de formation
- Améliorer la gestion des bandes enherbées, développer les bandes fleuries pour favoriser les pollinisateurs

PARTENAIRES À CONTACTER : ADASEA du GERS, Association des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine



Sous-trame des milieux urbanisés

OBJECTIF 1

Améliorer les capacités d'accueil de la faune en milieu urbain

- Aménager les bâtiments publics pour l'accueil de la faune sauvage
- Limiter la pollution lumineuse et éteindre partiellement ou totalement l'éclairage public
- Sensibiliser et accompagner les propriétaires lors de travaux de rénovation
- Inciter les propriétaires de chats à les stériliser et faire des campagnes de piégeage et stérilisation des chats errants
- Restaurer et entretenir les points d'eau existants et en créer de nouveaux

PARTENAIRES À CONTACTER : CEN Occitanie – Groupe Chiroptères, Groupe Ornithologique Gersois, CPIE Pays Gersois, Association A ciel Ouvert, CAUE, SDEG, Services vétérinaires

OBJECTIF 2

Améliorer la biodiversité floristique en milieu urbain

- Sensibiliser les habitants aux espèces sauvages
- Sensibiliser les propriétaires et jardiniers aux pratiques «Zéro phyto»
- Accompagner les agents des services techniques de la mairie à reconnaître les plantes « sans danger », les plantes indésirables (espèces exotiques envahissantes) et à mettre en place des techniques de gestion différenciée.
- Création de sites pilotes et vitrine en matière de biodiversité et de gestion différenciée : jardin partagé, éco-quartier, projet Fenouilla.

PARTENAIRES À CONTACTER : Association Botanique Gersoise, CPIE Pays Gersois, Museum National d'Histoire Naturelle – projet les sauvages de ma rue, Nature En Occitanie, CEN Occitanie.

OBJECTIF 3

Améliorer la continuité écologique et favoriser la perméabilité ou le contournement du bourg

- Aménager une «rocade naturelle» en ceinture du bourg
- Aménager des zones de franchissement et des axes de déplacement pour la faune sauvage
- Limiter la consommation de l'espace par l'urbanisation

PARTENAIRES À CONTACTER : CEN Occitanie, CPIE Pays Gersois, Nature En Occitanie, Bureau d'études en charge de la révision du PLU, Arbres et Paysages, CAUE.





CONCLUSION

Préserver et prendre en compte la biodiversité relève avant tout d'une prise de conscience et d'une volonté individuelle et collective d'y contribuer. De la même manière que les questions d'accessibilité, de qualité énergétique des bâtiments, etc., qui sont aujourd'hui parfaitement intégrées dans les nouvelles constructions, il convient dorénavant d'intégrer le «paramètre» biodiversité dans tout ce que nous faisons, et tout particulièrement à l'échelon local.

La saisonnalité des enjeux en matière de biodiversité (certaines fleurs ne sont visibles qu'au printemps par exemple) impose un positionnement de sa prise en compte à l'amont de tous les projets (1 à 2 ans). Pour que la biodiversité ne soit plus un obstacle mais un atout, il suffit d'anticiper.

Il convient d'une manière générale de se poser la question de la prise en compte de la biodiversité lors de tous projets. Quelles sont les espèces présentes ou potentielles ? Quels impacts vont avoir les actions prévues ? Que puis-je faire pour y remédier ? Comment avoir un impact positif ? Etc.

En ce sens, la connaissance acquise dans le cadre de l'ABC de L'Isle-Jourdain apporte une première contribution qui pose les bases d'un état des lieux, certes non-exhaustif, mais suffisamment étoffé et qui pourra servir d'état initial et de référence pour les années futures.

La précision et la disponibilité des données collectées, le porter-à-connaissance, devraient permettre d'autre part d'anticiper favorablement la prise en compte des différents enjeux identifiés sur la Commune de L'Isle-Jourdain.

Les diverses actions d'animations menées tout au long de l'année auront également permis de sensibiliser la population locale et de faire émerger cette thématique dans le paysage.

Cet ABC ne constitue toutefois qu'une première étape, et de nombreuses actions restent à mener ou poursuivre. En ce sens, la richesse du réseau associatif local, les nombreuses ressources et compétences disponibles sur le territoire, alliées à une réelle volonté individuelle et collective et à une certaine innovation dans l'action publique sont les meilleurs gages de succès.